

**VERSION PRELIMINAIRE DE L'EVALUATION FINALE DU PLAN
CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT
(UNDAF) 2019 - 2021 DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (SNU)
AU NIGER**

**Evaluation réalisée sous la supervision de l'équipe pays des Nations Unies avec
l'appui technique d'une équipe de consultants coordonnée par Daniel
MIKAYOULOU, consultant international, chef d'équipe et de cinq consultants
nationaux : Mme Takoubakoye Aminata Boureïma, Dr Soumana Harouna,
Abdoulaye Nomaou, YAHAYA GARBA ISMAEL, Harouna Hamidou**

***Niger, Bureau du
Coordonnateur
résident,
Août 2022***

Table des matières

Sigles & acronymes.....	3
Résumé exécutif.....	5
Introduction.....	12
I - Contexte de mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021	15
II - Présentation succincte et évaluabilité de l'UNDAF 2019 - 2021	18
II.1 - Présentation succincte de l'UNDAF 2019 - 2021	18
II.2 - Evaluabilité de l'UNDAF 2019 - 2021	20
II.2.1 - Analyse de la théorie du changement de l'UNDAF 2019 - 2021.....	21
II.2.2 - Qualité de la formulation des résultats et des indicateurs.....	23
II.2.3 - Disponibilité des données et situation du contexte national	23
III - Description de la méthodologie.....	23
IV - Constatations	26
IV.1 - Constatations sur la pertinence de l'UNDAF 2019 - 2021.....	26
IV.2 - Constatations sur les performances de la mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021.....	30
IV.2.1 - Efficacité et efficience relatives à l'effet 1	30
IV.2.2 - Efficacité et efficience relatives à l'effet 2	36
IV.2.3 - Efficacité et efficience relatives à l'effet 3	42
IV.2.4 - Efficacité et efficience relatives à l'effet 4	46
IV.2.5 - Efficacité et efficience relatives à l'effet 5	50
IV.2.5 - Efficacité relative à l'effet 5	50
IV.2.6 - Impact de la COVID sur les performances de la mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021.....	55
IV.3 - Constatations sur la cohérence	55
IV.3.1 - Cohérence interne	55
IV.3.2 - Cohérence externe	56
IV.4 - Constatations sur la viabilité	57
IV.5 - Constatations sur la coordination	59
IV.6 - Constatations sur de l'orientation vers l'impact	61
V - Constatations sur la mise en œuvre	61
VI - Constatations sur le financement.....	62
VII - Constatations sur le suivi et l'évaluation	63
VIII - Constatations sur la communication et la gestion des connaissances	64
IX - Conclusions.....	65
X - Recommandations	67
XI - Leçons apprises	68

Annexes	69
Annexe 1 : TDR de l'évaluation finale	69
Annexe 2 : Matrice d'évaluation	
Annexe 3 : Outils de collecte	
Guide d'entretien (Exemple de guide d'entretien)	
Fiche de collecte	
Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées	
Annexe 5 : Liste des documents consultés	

Sigles & acronymes

ACD	Action contre la désertification
ANAJJ	Agence nationale d'assistance juridique et judiciaire
AFRISTAT	Economic and statistical observatory of sub-Saharan Africa
ARV	Antirétroviraux
CC	Cadre de coopération des Nations pour le développement durable
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies pour le changement climatique
CDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CDE	Convention sur les droits de l'enfant
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEAP	Champ écoles agropastoral
CEDAW des femmes	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CNDH	Commission nationale des droits de l'homme
COVID 19	Maladie à Coronavirus 2019
CPC	Communauté de prévention communautaire
DCO	Development coordination office
DREC	Direction de l'Etat civil et des réfugiés
ENAFEM	Enquête nationale sur la fécondité et de la mortalité
EPU	Examen périodique universel
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDAL	Fin de la Défécation à l'air libre
FFOM	Forces-Faiblesses-Menaces-Opportunités
HCR	Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HIMO	Haute intensité en main d'œuvre
IDH	Indice de développement humain
IIAG	Ibrahim Index of African Governance
IST	Infection sexuellement transmissible
MAG	Malnutrition aigüe globale
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
ODD	Objectifs de développement durable

<i>OHCHR</i>	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme
<i>OIM</i>	Organisation internationale pour les migrations
<i>OMS</i>	Organisation mondiale de la santé
<i>ONG</i>	Organisation non gouvernementale
<i>OSC</i>	Organisations de la société civile
<i>OSV</i>	Observatoire de suivi de la vulnérabilité
<i>PAM</i>	Programme alimentaire mondiale
<i>PCIME</i>	Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant
<i>PDC</i>	Plan de développement communal
<i>PDES</i>	Plan de développement économique et social
<i>PDI</i>	Personnes déplacées internes
<i>PIB</i>	Produit intérieur brut
<i>PMA</i>	Pays moins avancés
<i>PNUD</i>	Programme des Nations Unies pour le développement
<i>PTF</i>	Partenaires techniques et financiers
<i>PTME</i>	Prévention de la transmission de la mère à l'enfant
<i>PVVIH</i>	Personne vivant avec VIH
<i>SMART</i>	Specific-Measurable-Attainable-Realistic-Timebound
<i>SNDS</i>	Stratégie nationale de développement de la statistique
<i>SNISE</i>	Stratégie nationale intégrée de suivi et évaluation
<i>SNU</i>	Système des Nations Unies
<i>TDR</i>	Termes de référence
<i>UEMOA</i>	Union économique et monétaire ouest-africaine
<i>UNDAF</i>	United Nations Development assistance Framework
<i>UNEG</i>	United Nations Evaluation group
<i>UNFPA</i>	Fonds des Nations Unies pour la population
<i>UNICEF</i>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<i>VBG</i>	Violences basées sur le genre
<i>VIH</i>	Virus de l'immunodéficience humaine
<i>ZLECAF</i>	Zone de libre-échange continentale africaine

Résumé exécutif

La présente évaluation finale de l'UNDAF a été conduite dans le cadre de la mise en œuvre du calendrier du suivi et évaluation établi par l'équipe pays des Nations unies. Mais, elle a été aussi prévue dans la feuille de route relative à l'élaboration du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (CC) 2023 - 2027. Cet exercice évaluatif a coïncidé avec la réalisation de l'évaluation finale du Plan de développement économique et social (PDES) 2017 - 2021 et du diagnostic stratégique entrepris par le gouvernement dans le sillage de la formulation du PDES 2022 - 2026. Cette coïncidence a permis des échanges très fructueux entre les équipes d'évaluation recrutées par l'équipe pays des Nations Unies et le gouvernement sur la collecte des données et l'analyse de la contribution des résultats de la mise en œuvre de l'UNDAF aux résultats de développement réalisés par le gouvernement.

Selon les Termes de référence, la présente évaluation finale de l'UNDAF s'est assignée deux objectifs généraux : « (i) *Soutenir la redevabilité du système des Nations-Unies ...pour travailler efficacement et en alignement avec les principes de programmation requis afin de contribuer aux résultats convenus avec le Gouvernement du Niger dans l'UNDAF...*(ii) *Promouvoir un meilleur apprentissage de l'expérience de mise en œuvre de l'UNDAF 2019-2021 sur ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et pourquoi s'agissant des stratégies et des approches de mise en œuvre... ».*

De manière spécifique, l'évaluation finale s'est fixée les objectifs suivants :

- Apprécier comment l'intention stratégique, le principe et l'esprit de l'UNDAF ont été mis en avant par les agences du Système des Nations Unies et identifier les facteurs qui ont affecté le travail en commun des agences dans l'exécution des plans conjoints de travail*
- Évaluer la " théorie du changement " au niveau des résultats, et la mesure dans laquelle les Nations Unies ont répondu efficacement aux priorités nationales de développement.*
- Apprécier la contribution de l'équipe pays des Nations Unies dans le cadre de l'UNDAF aux résultats du développement national en portant des jugements à l'aide de critères d'évaluation basés sur des preuves.*
- Apprécier les mécanismes internes de coordination et de mise en œuvre de l'UNDAF en lien avec les mécanismes nationaux (pertinence, force et faiblesse)*
- Identifier les facteurs qui ont affecté la contribution de l'équipe pays, en répondant à la question de savoir pourquoi la performance actuelle est à ce niveau en expliquant les facteurs favorables et les goulots d'étranglement.*
- Évaluer la performance, les progrès et les lacunes de la contribution de l'UNDAF pour soutenir les priorités nationales.*
- Apprécier le renforcement de la dimension « Droits de l'homme » et « Genre » devant avoir un impact sur les groupes les plus vulnérables dans les interventions (principe « Ne laisser personne de côté »)*
- Tirer des conclusions concernant la contribution des Nations Unies dans les domaines examinés.*
- Générer un ensemble de recommandations claires, orientées vers l'avenir et identifier les leçons apprises pour améliorer les stratégies, le mécanisme de mise en œuvre et la gestion du prochain cadre de coopération des Nations Unies au Niger.*

En ce qui concerne la portée de l'évaluation finale, elle devait porter sur tous les effets et produits, et toutes les interventions des Nations Unies. Elle devait couvrir toutes les zones d'intervention des Nations Unies. Une attention particulière devait être accordée à la contribution des interventions des Nations Unies à la réalisation des effets, aux priorités nationales et aux ODD. Elle devait mettre en exergue la prise en compte de l'égalité des sexes, des droits humains et des personnes les plus vulnérables dans les interventions et les résultats obtenus. Enfin, l'évaluation finale devrait couvrir la période 2019 - 2021.

Les Tdr indiquent que l'évaluation finale devait se baser sur cinq critères : **La pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la viabilité**. Mais, à la suite des entretiens préliminaires avec le bureau du coordonnateur résident, il a été convenu d'ajouter deux critères : **La coordination et l'orientation vers l'impact**. Il a été aussi convenu d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre, des modalités de financement, des dispositifs de suivi et évaluation, de la communication et de la gestion des connaissances. En se basant sur les critères d'évaluation, les Tdr ont proposé des questions évaluatives qui ont guidé la méthodologie de l'évaluation notamment la collecte et l'analyse des données.

Sur le plan méthodologique, l'évaluation finale s'est inscrite dans trois perspectives : *la perspective de l'évaluation stratégique, la perspective de l'approche basée sur les droits humains et la perspective de l'évaluation axée sur l'utilisation*. Elle a été participative et inclusive. A la faveur des entretiens avec les informateurs clés, les groupes de discussion et les visites de terrain, elle a mobilisé toutes les parties prenantes en veillant à la participation des femmes, des jeunes et des personnes les plus vulnérables. L'évaluation finale a utilisé une combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives pour recueillir et analyser les données en vue de répondre aux questions évaluatives. Elle s'est basée sur les entretiens avec les informateurs clés, les groupes de discussion et les visites de terrain. Elle a accordé une attention particulière à la triangulation des sources des données en vue de s'assurer de leur fiabilité.

L'évaluation finale a été encadrée par les principes programmatiques des Nations Unies notamment « *Ne laisser personne de côté* », « *Droits humains, égalité des sexes et autonomisation de la femme* » ; « *La durabilité et la résilience* » ; « *La redevabilité* ». Les principes « *Ne laisser personne de côté* » et « *Droits humains, égalité des sexes et autonomisation de la femme* » indiquent clairement que l'évaluation finale de l'UNDAF s'est inscrite résolument dans la perspective des droits de l'homme. En se basant sur les critères d'évaluation et les questions évaluatives, il s'est agi d'apprécier la contribution des résultats de l'UNDAF à la réalisation, la protection et la promotion des droits de l'homme notamment aux droits des personnes et des groupes les plus vulnérables.

L'évaluation finale a abouti aux constatations, aux conclusions, aux recommandations et aux leçons apprises exposées ci-après :

a) ***S'agissant des constatations, il convient de signaler que :***

La pertinence : L'UNDAF notamment les effets et les produits escomptés ont été jugés pertinents par rapport aux besoins de la population notamment des personnes les plus vulnérables, aux priorités nationales et aux ODD ainsi qu'aux normes et standards internationaux. Le positionnement stratégique des Nations Unies aux niveaux sectoriel et géographique a été aussi jugé pertinent ;

L'efficacité : Les cibles des effets et de 40% environ des produits n'ont pas été atteintes jusqu'à la fin de 2020 à cause particulièrement de l'impact de la COVID 19 et l'insécurité dans quelques zones d'intervention des Nations Unies. Mais, à la fin de 2020 et du premier trimestre 2021, il a été noté des progrès significatifs qui présageaient de l'atteinte de la majorité des cibles en 2021 si le contexte national s'améliorait ;

L'efficience productive et allocative a été jugée satisfaisante. Les taux d'exécution financière pour tous les produits se sont situés à plus de 60% en dépit de l'impact de la COVID 19. L'allocation des fonds entre les produits a été aussi satisfaisante même si elle a été plus influencée par la disparité des capacités de mobilisation des agences que par les besoins et les priorités nationales ;

La cohérence : En dépit des efforts notables accomplis par les Nations Unies dans la mise en œuvre des programmes conjoints, la cohérence interne a été faible à cause de la faiblesse de la programmation conjointe, la prédominance de l'approche d'intervention en silos et de la faible concentration géographique des interventions imputable avant tout à l'absence de zones de convergence des Nations Unies. La cohérence externe a été aussi faible à cause de la faiblesse des synergies entre les interventions des Nations Unies et celles des autres acteurs notamment les PTF;

La viabilité : Elle a été mitigée en raison de la faible appropriation de l'UNDAF par les partenaires nationaux notamment les ministères ainsi que par les stratégies de désengagement adoptées par les projets exécutés avec l'appui des Nations Unies qui n'intègrent pas tous systématiquement les dimensions stratégiques, institutionnelles et financières ;

La coordination : Les mécanismes de coordination notamment le comité de pilotage conjoint et le comité technique conjoint n'ont pas été fonctionnels à cause de la faible appropriation de l'UNDAF et du faible engagement du gouvernement dans la mise en œuvre et le suivi de ce cadre de coopération. Les groupes résultats n'ont pas été très opérationnels. Le manque de redevabilité des présidents, des coprésidents et des membres des groupes résultats est la principale cause de cette faiblesse. Cependant, le groupe technique suivi et évaluation et le groupe communication ont été assez opérationnels.

L'orientation vers l'impact : Les réalisations accomplies par les Nations Unies ont été orientées vers l'impact visé par le PDES 2017 - 2021 grâce à l'alignement stratégique des effets et des produits de l'UNDAF aux effets globaux et spécifiques de ce référentiel national de développement ;

La mise en œuvre : Eu égard aux réalisations accomplies par les Nations Unies, la mise en œuvre de l'UNDAF a été satisfaisante. Elle a été adaptée pour faire face à la survenance de la COVID 19 grâce à l'adoption d'un plan de contingence par les Nations Unies. Cependant, elle a été caractérisée par l'approche en silos, la faible programmation conjointe notamment la faiblesse des synergies et des complémentarités entre les interventions des agences même dans les localités où il y a la présence de plus de deux ou trois agences ;

Le financement : En dépit de la survenance de la COVID, les Nations Unies ont fait globalement des efforts notables dans la mobilisation des ressources dont le taux s'est situé à 77% en 2019 - 2020 ;

Le suivi et l'évaluation : Le défi majeur demeure la collecte régulière des données désagrégées pour le suivi des progrès vers l'atteinte des cibles des effets. Le suivi et l'évaluation sont aussi handicapés par la faiblesse de la fonction évaluative au sein du bureau du coordonnateur résident, l'inertie des groupes résultats et l'absence d'une base commune des données qui n'est pas réductible à UN INFO. Les revues annuelles n'ont pas été organisées en 2019 - 2020. Ceci n'a pas permis de mettre à jour les plans de travail conjoints et surtout de réajuster les cibles annuelles ainsi que les interventions. En outre, l'appui des agences au renforcement des capacités nationales en suivi et évaluation est fragmenté et très peu orienté sur le renforcement du système national de suivi et évaluation ;

La communication et la gestion des connaissances : Elle est focalisée sur la communication institutionnelle. Elle est donc très peu orientée sur les résultats de l'UNDAF. Mais, elle a été satisfaisante dans le cadre de la prévention de la COVID 19. Il n'existe pas un dispositif commun de gestion des connaissances qui aurait permis de stocker et capitaliser les connaissances, les leçons apprises, les bonnes pratiques générées à travers la mise en œuvre et le suivi de l'UNDAF ainsi que des programmes pays des agences.

b) **En ce qui concerne les conclusions, il convient d'indiquer les principales conclusions suivantes :**

Conclusion relative à la pertinence : L'UNDAF notamment les effets et les produits escomptés sont pertinents par rapport aux besoins des populations nigériennes, aux priorités nationales déclinées dans le PDES 2017 - 2021, aux ODD, aux standards et normes internationaux. Le positionnement stratégique des Nations Unies est pertinent. Les Nations Unies apportent une importante valeur ajoutée aux efforts du gouvernement et de la population pour le développement durable du Niger.

Conclusion relative à l'efficacité de l'effet 1 : Toutes les cibles des produits n'ont pas été atteintes. Mais, les réalisations accomplies montrent que la contribution des Nations Unies à l'effet 1 a été satisfaisante. Dans les zones d'intervention, ces réalisations ont permis aux populations d'accéder à des chaînes de valeur innovantes et créatrices d'emplois décents, et de participer aux mécanismes de

prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et des catastrophes et à une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques adaptée aux effets du changement climatique. Cette constatation a été signalée par 95% d'informateurs clés. Elle a été aussi relevée lors des groupes de discussion.

Conclusion relative à l'efficacité de l'effet 1 : L'efficacité productive et allocative a été satisfaisante. A la fin de 2020, le taux d'exécution financière s'est situé à plus de 60% pour tous les produits de l'effet 1.

Conclusion relative à l'efficacité de l'effet 2 : Il n'a pas été aisé d'apprécier les progrès accomplis vers l'atteinte des cibles des produits de l'effet 2 en raison de l'insuffisance des données fournies dans le rapport bilan de l'effet 2 et les fiches de collecte remplies par les agences. Néanmoins, l'analyse des données disponibles a permis de relever que les réalisations accomplies par les Nations Unies ont été satisfaisantes. Elles ont apporté une contribution significative à la gestion du développement et la production des données statistiques à tous les niveaux, la sécurité transfrontalière et communautaire ainsi qu'au système judiciaire et aux processus électoraux. La contribution de ces réalisations à l'effet 2 a été satisfaisante.

Conclusion sur l'efficacité de l'effet 2 : L'efficacité productive et allocative a été satisfaisante. Les taux d'exécution financière pour tous les produits se sont situés à plus de 60% à la fin de 2020.

Conclusion relative à l'efficacité de l'effet 3 : Toutes les cibles des produits n'ont pas été atteintes. Mais, les réalisations accomplies par les Nations Unies montrent que leur contribution à l'autonomisation et la participation des femmes et des jeunes/Adolescents aux processus de prise de décision et à la promotion des pratiques visant l'élimination des inégalités et des violences basées sur le genre y compris le mariage des enfants a été satisfaisante.

Conclusion sur l'efficacité de l'effet 3 : L'efficacité productive a été satisfaisante alors que l'efficacité allocative n'a pas été satisfaisante. Les taux d'exécution financière de tous les produits se sont situés à plus de 60%.

Conclusion relative à l'efficacité de l'effet 4 : Toutes les cibles des produits de l'effet 4 n'ont pas été atteintes. Mais, les réalisations accomplies montrent que les Nations Unies ont apporté une contribution satisfaisante aux populations les plus vulnérables particulièrement les jeunes, les enfants, filles et garçons, dans les zones rurales pour l'utilisation de façon équitable et continue des services éducatifs et de formation formels et non formels de qualité.

Conclusion relative à l'efficacité de l'effet 4 : L'efficacité productive et allocative est satisfaisante pour l'ensemble des produits de l'effet 4. Les taux d'exécution financière pour tous les produits se sont situés à plus de 60% à la fin de 2020.

Conclusion relative à l'efficacité de l'effet 5 : Plusieurs cibles des produits relatifs à l'effet 2 n'ont pas été atteintes. Mais, les réalisations accomplies par les Nations Unies montrent que leur contribution à l'effet 5 a été satisfaisante. Ces réalisations ont permis aux populations particulièrement aux femmes et aux enfants d'utiliser équitablement les services de qualité en matière de santé, santé sexuelle et de la reproduction, de VIH/SIDA et de nutrition, ainsi que les services d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

Conclusion relative à l'efficacité de l'effet 5 : L'efficacité productive et allocative est satisfaisante pour l'ensemble des produits de l'effet 5. Les taux d'exécution financière de tous les produits se sont situés à plus de 60%.

Conclusion sur la cohérence : En dépit de l'engagement des agences des Nations Unies dans les programmes conjoints, la cohérence interne est restée faible en raison de la faiblesse de la programmation conjointe, de la prédominance de l'approche d'intervention en silos et de la faible concentration sectorielle et géographique des interventions. La cohérence externe doit aussi être renforcée avec les autres PTF.

Conclusion relative à la viabilité : La viabilité des acquis de l'UNDAF est souvent sujette à caution. Les Nations Unies doivent renforcer les stratégies de désengagement en articulant les dimensions stratégiques, institutionnelles et financières en vue de garantir la viabilité des acquis de l'UNDAF et inscrire les interventions dans la continuité dans le cadre des différents cycles de programmation.

Conclusion relative à la coordination : Le fonctionnement efficace des mécanismes de coordination est pénalisé par la faible appropriation de l'UNDAF par le gouvernement et son faible engagement dans sa mise en œuvre, le manque de redevabilité des présidents, coprésidents et membre des groupes. En outre, les groupes résultats ont une faible valeur ajoutée sur le travail des membres ou des agences. Pour avoir une valeur ajoutée et attirer les membres, au-delà des échanges d'informations, ils doivent être des espaces de réflexion stratégique sur les questions de substance, des lieux de renforcement de capacités à travers l'apprentissage collectif et la mutualisation des connaissances ainsi que d'identification des opportunités de développement des partenariats et de mobilisation des ressources. Le bureau du coordonnateur résident doit renforcer son appui aux groupes résultats.

Conclusion relative à l'orientation vers l'impact : L'alignement stratégique de l'UNDAF 2019 - 2021 aux effets globaux et spécifiques du PDES 2017 - 2021 a été un atout majeur pour l'orientation des résultats obtenus vers l'impact visé par ce référentiel national de développement.

Conclusion relative à la mise en œuvre : La mise en œuvre de l'UNDAF a été caractérisée par la prédominance de l'approche en silos qui a été un sérieux handicap pour la coordination et la maximisation des résultats de l'UNDAF. Les plans de travail conjoints n'ont pas été systématiquement utilisés pour la planification annuelle et la coordination des interventions. La programmation conjointe a été faible. La conception des programmes conjoints devraient être améliorés pour renforcer la cohérence des interventions.

Conclusion relative au suivi et à l'évaluation : Le principal handicap du suivi et de l'évaluation de l'UNDAF a été le manque de données récentes et désagrégées par sexe, statut social, au niveau géographique, vulnérabilité. Le groupe technique suivi et évaluation et le bureau du Coordonnateur résident devraient conjuguer leurs efforts pour relever ce défi en étroite collaboration avec les groupes résultats. La collecte régulière des données désagrégées permettra de mettre à jour UN INFO qui est un outil essentiel pour la planification et le suivi de l'UNDAF. Les Nations Unies devraient davantage renforcer les capacités du gouvernement et des autres institutions nationales en statistique, en suivi et évaluation des politiques publiques et des ODD.

Conclusion relative à la communication et la gestion des connaissances : La communication des Nations Unies a été essentiellement institutionnelle. Elle a donc été moins axée sur les résultats de l'UNDAF. Il est souhaitable que la communication soit plus stratégique et donc plus axée sur les résultats. Les Nations Unies devraient allouer plus de financement à la communication. En outre, on a noté l'absence d'un dispositif efficace de gestion des connaissances produites dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de l'UNDAF. Il y'a donc une faible capitalisation et valorisation des leçons apprises et des bonnes pratiques générées par la mise en œuvre et le suivi de l'UNDAF. La mise en place d'un dispositif commun de gestion des connaissances est urgente et indispensable.

c) L'évaluation finale formule les recommandations suivantes :

Recommandation relative à l'efficacité et l'efficience : Renforcer la programmation conjointe en utilisant systématiquement les plans de travail conjoints pour planifier et coordonner les interventions des agences en tenant compte des cibles des produits UNDAF. L'amélioration de la programmation conjointe contribuera à la réduction des coûts et à la maximisation de l'efficacité des interventions

Recommandation relative à la cohérence interne : Renforcer la cohérence interne en réduisant le recours à l'approche d'intervention en silos et en améliorant la qualité des programmes conjoints qui ne doivent pas être des juxtapositions des activités des agences

Recommandation relative à la cohérence externe : Renforcer la cohérence externe en développant les synergies et les complémentarités avec les interventions des autres PTF. Le Nexus Humanitaire-développement-Paix devrait aider à renforcer la cohérence externe

Recommandation relative à la viabilité des acquis de l'UNDAF : Assurer la viabilité des acquis de l'UNDAF en renforçant son appropriation et en adoptant des stratégies de désengagement qui tiennent compte des dimensions stratégique, institutionnelle et financière

Recommandation relative à la coordination : Renforcer et simplifier les mécanismes de coordination, et améliorer le fonctionnement des groupes résultats en les transformant en des espaces de réflexion stratégique sur les questions de substance, des lieux de renforcement de capacités à travers l'apprentissage collectif et la mutualisation des connaissances, des espaces d'identification des opportunités de développement des partenariats et de mobilisation des ressources ; Instituer la redevabilité des présidents, coprésidents et membres des groupes ; Renforcer le rôle de veille et l'appui du bureau du Coordonnateur résident au fonctionnement des groupes de résultats particulièrement des groupes résultats en désignant des points focaux qui vont apporter un appui aux différents groupes ; Rendre les présidents et coprésidents ainsi que les membres redevables du bon fonctionnement des groupes ; Rendre régulièrement compte à l'équipe pays des Nations Unies du fonctionnement des résultats des groupes

Recommandation relative au suivi et évaluation : Améliorer le suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF en mettant l'accent sur la collecte régulière et l'analyse des données ainsi que le renforcement des capacités nationales pour la production des données statistiques, le suivi et l'évaluation des politiques publiques ; Responsabiliser davantage le groupe technique suivi et évaluation dans la collecte des données et renforcer les capacités du bureau du Coordonnateur résident en suivi et évaluation ; Organiser régulièrement les revues annuelles ; Mettre en place une base de données commune pour les Nations Unies ; Allouer des financements conséquents au suivi et évaluation de l'UNDAF

Recommandation relative à la communication et la gestion des connaissances : Renforcer la communication sur l'UNDAF en mettant l'accent sur la communication axée sur les résultats ; Allouer des financements conséquents à la communication ; Mettre en place un dispositif commun de gestion des connaissances produites par les agences dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF et des programmes pays

d) L'évaluation finale tire les principaux enseignements suivants :

- La coïncidence de l'évaluation finale de l'UNDAF 2019 - 2021 avec celle du PDES 2017 - 2021 a été très bénéfique en termes d'échanges d'informations et sur la contribution des Nations Unies aux priorités nationales. Cet enseignement plaide pour une planification concertée des exercices évaluatifs envisagés par le gouvernement et les Nations Unies.
- Le manque de données récentes et désagrégées a été un sérieux obstacle pour la conduite de l'évaluation finale notamment pour apprécier les progrès vers la réalisation des cibles des effets. La production des données requiert un appui des Nations Unies au renforcement des

capacités du gouvernement pour la production régulière des données statistiques désagrégées. Le suivi et l'évaluation de l'UNDAF seront toujours des exercices difficiles si ce défi n'est pas surmonté.

- ❑ *L'appui des spécialistes en suivi et évaluation des agences a été déterminant pour la collecte des données. Il a révélé l'urgence et la nécessité de la mise en place d'une base de données commune dans laquelle devrait être stockée toutes les données produites par les agences et les parties prenantes à la mise en œuvre de l'UNDAF et aux programmes pays. Cette base de données va au-delà de UN INFO.*
- ❑ *Cette évaluation finale a montré aussi la nécessité de la mise en place d'un dispositif commun de gestion des connaissances qui devrait faciliter la revue documentaire et la collecte des données.*
- ❑ *L'appui du bureau du Coordonnateur résident a été décisif pour surmonter les contraintes auxquelles cet exercice évaluatif a été confronté. Il a révélé la nécessité de renforcer la fonction évaluative au sein du bureau du Coordonnateur résident*

Portée et limites de l'évaluation finale : Enfin, à la suite de la déclinaison des constatations, des conclusions, des recommandations et des leçons apprises, il convient d'attirer l'attention sur la portée et les limites de cette évaluation. Comme on le constate, elle s'est attachée à répondre à toutes les questions évaluatives déclinées dans les Tdr en se basant sur les données quantitatives et qualitatives recueillies. Elle a couvert tous les domaines et toutes thématiques indiqués dans les Tdr. Cependant, elle n'a pas pu couvrir toutes les zones d'intervention des Nations Unies en raison des problèmes sécuritaires et du démarrage tardif des visites de terrain. L'analyse de l'exécution financière n'a porté que sur la période 2019-2020 à cause de la disponibilité des données financières au moment de la collecte des données. Le manque ou la rareté des données désagrégées a été un sérieux handicap pour cette évaluation finale. Celle-ci a été fortement perturbée par la lenteur du recrutement des consultants nationaux, le décaissement des fonds pour les visites de terrain. Les contraintes administratives, la production tardive et la qualité des rapports fournis par quelques consultants nationaux n'a pas facilité la production de la version finale du rapport de l'évaluation finale.

Introduction

Le présent rapport expose les constatations, les conclusions, les recommandations et les leçons apprises de l'évaluation finale de l'UNDAF 2019 - 2021 du SNU - Niger. S'agissant de la justification de la réalisation de cette évaluation en 2021 et de l'utilisation envisagée de ces conclusions, recommandations et leçons apprises, les Termes de référence (TdR) indiquent clairement que « *les résultats de l'évaluation de l'UNDAF sont très attendus, naturellement par le système des Nations Unies au Niger, notamment dans le processus de l'analyse commune pays pour le futur UNDAF. Toutefois, au-delà de ce cercle, ils seront utilisés par un large éventail de parties prenantes, dont certaines ont un intérêt direct dans l'évaluation parce qu'elles sont impliquées dans la mise en œuvre des programmes conjoints de travail (PCT) qui opérationnalisent l'UNDAF... Les autres parties prenantes, c'est-à-dire les acteurs secondaires, sont les détenteurs des droits et les porteurs d'obligations (obligataires) qui bénéficient d'une certaine manière des interventions, ainsi que les organisations avec lesquelles les Nations Unies* ».

Au début de l'année 2021, l'équipe pays des Nations Unies s'est donc engagée à entreprendre cette évaluation finale pour répondre à l'exigence de redevabilité, orienter le processus d'élaboration du CC 2023 - 2027 et offrir une opportunité d'apprentissage et de dialogue aux différentes parties prenantes. L'évaluation finale a été avant tout entreprise dans le cadre de la mise en œuvre du calendrier de suivi et évaluation de l'UNDAF 2019 - 2021. En effet, c'est un exercice mandataire qui obéit aux directives du Département de la coordination des activités opérationnelles de développement des Nations Unies (UNDCO). Elle permet à l'équipe pays des Nations Unies de répondre à l'exigence de redevabilité des partenaires nationaux. En effet, la Résolution A/RES/62/2008 de l'Assemblée Générale des Nations Unies stipule que « *Les Coordonnateurs Résidents, avec l'appui de l'équipe pays des Nations Unies doivent rendre compte aux autorités nationales des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats escomptés retenus dans l'UNDAF* ».

Cette évaluation finale a également constitué la première étape de l'exécution de la feuille de route relative à l'élaboration du CC 2023 - 2027 adoptée par l'équipe pays des Nations Unies. Les constatations, les conclusions, les recommandations et les leçons apprises découlant de cet exercice évaluatif ont éclairé l'analyse commune de pays et orienté l'élaboration du CC 2023 - 2027. Au-delà de l'exigence de redevabilité, à la faveur de l'approche participative et inclusive du processus, l'évaluation finale de l'UNDAF 2019 - 2021 a offert aux différentes parties prenantes une opportunité d'apprentissage sur les outils et les méthodes de suivi et évaluation. Elle a été aussi une occasion de dialoguer sur le positionnement stratégique, la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, la viabilité ainsi que l'impact des interventions des Nations Unies.

En outre, l'évaluation finale a eu l'avantage d'être entreprise concomitamment à l'évaluation du Plan de développement économique et social (PDES) 2017 - 2021 et à la réalisation du diagnostic stratégique effectué par le gouvernement dans le cadre de la formulation du PDES 2022 - 2026. Cette concomitance a permis des échanges fructueux entre le gouvernement et l'équipe pays des Nations Unies sur l'alignement stratégique de l'UNDAF 2019 - 2021 au PDES 2017 - 2021 et sa contribution effective aux priorités nationales et aux résultats atteints au terme de sa mise en œuvre, l'implication et l'appropriation effective de l'UNDAF par les partenaires nationaux particulièrement par le gouvernement, la coordination et la cohérence des interventions des Nations Unies et leur impact sur le bien-être des populations notamment les personnes et les groupes les plus vulnérables.

Les objectifs général et spécifiques de cette évaluation finale sont exposés dans les Tdr joints en annexe. L'objectif général de cette évaluation décline clairement les cinq critères d'évaluation qui ont guidé la formulation des questions évaluatives proposées dans les TDR. En tenant compte des directives de DCO et des échanges préliminaires avec le Bureau du Coordonnateur résident et le groupe technique suivi et évaluation, l'équipe d'évaluation a suggéré la prise en compte des deux critères suivants : « **Coordination** » et « **Orientation vers l'impact** ». Elle a également proposé de revisiter les questions et les sous évaluatives pour améliorer leur consistance ou leur pertinence et réduire leur nombre notamment pour les critères pertinence et efficacité. Il a été retenu les principales questions évaluatives suivantes qui ont été étayées dans la matrice d'évaluation et les guides d'entretien utilisés par l'équipe d'évaluation. Ces questions évaluatives expriment les préoccupations ou les attentes de l'équipe pays des Nations Unies et des parties prenantes.

a) Pertinence

- ✚ *Dans quelle mesure l'UNDAF est-il aligné sur les besoins et les priorités nationales de développement ainsi que l'alignement sur les ODD ? Dans quelle mesure la conception de l'UNDAF répond-elle aux besoins des groupes les plus vulnérables du Niger ?*
- ✚ *Dans quelle mesure les résultats de l'UNDAF ont-ils été adéquats en termes d'objectifs et d'engagements, de normes et de standards convenus au niveau international pour guider le travail des agences du SNU (les ODD, les traités et résolutions de l'ONU sur les droits de l'homme, la CDE, la CEDAW, la CCNUCC, etc.) ?*
- ✚ *Quelle est la valeur ajoutée du SNU au Niger en tant qu'entité, mais aussi les agences qui le composent, notamment par rapport aux autres acteurs de développement ?*
- ✚ *Dans quelle mesure l'UNDAF a-t-il été conçu/adapté et mis en œuvre conformément aux ODD et aux cibles prioritaires choisis par le Niger, mais aussi pour prendre en compte le contexte changeant comme COVID-19 ?*

b) Efficacité

- ✚ *Dans quelle mesure l'UNDAF actuel est-il sur la bonne voie pour atteindre les résultats prévus (y compris les résultats intentionnels et non intentionnels, positifs ou négatifs) ?*
- ✚ *Dans quelle mesure la réalisation des Effets de l'actuel UNDAF a-t-elle contribué à l'atteinte des résultats de développement du pays ?*
- ✚ *Quel a été l'impact de la COVID-19 sur la réalisation (ou non) des effets et produits de l'actuel UNDAF ?*

c) Efficience

- ✚ *Dans quelle mesure et comment le système des Nations Unies a-t-il mobilisé et utilisé les ressources financières, humaines et matérielles affectées à la mise en œuvre du programme sont-elles :*
- ✚ *Suffisantes (en quantité) par rapport aux besoins et aux résultats escomptés ?*
- ✚ *Adéquates (en qualité) par rapport aux résultats escomptés ?*
- ✚ *Déployées à temps ?*

d) Cohérence

- ✚ *Dans quelle mesure des partenariats ou des mécanismes de coordination significatifs ont-ils été établis et rendu fonctionnels au sein du SNU mais aussi avec d'autres acteurs majeurs du développement du pays, par exemple les institutions gouvernementales aux niveaux national et local, la société civile, les ONG, etc. pour éviter les duplications, une mauvaise communication et permettre des responsabilités plus claires ?*

- ✚ *Dans quelle mesure le SNU a-t-il été en mesure de former et de maintenir des partenariats avec d'autres acteurs du développement, y compris des organisations bilatérales, des organisations de la société civile et le secteur privé, afin d'obtenir des résultats ?*

e) Viabilité

- ✚ *Dans quelle mesure les bénéfices résultant de la mise en œuvre de l'UNDAF se poursuivront-ils au niveau national, régional et local grâce à une appropriation, un engagement et une volonté adéquats de la part du gouvernement et les autres acteurs ?*
- ✚ *Dans quelle mesure l'approche de renforcement des systèmes a-t-elle été appropriée, réaliste et adaptée au contexte, compte tenu des capacités et des priorités actuelles et futures du gouvernement aux niveaux national, régional et communal, ainsi que des capacités et de la position des acteurs concernés ?*
- ✚ *Dans quelle mesure l'application du lien entre les interventions humanitaires et le développement a-t-elle contribué à améliorer la pérennité des résultats dans un contexte d'urgences permanentes/récurrentes ?*

f) Coordination

- ✚ *Dans quelle mesure les mécanismes de coordination mis en place par les Nations Unies ont été fonctionnels et efficaces ?*
- ✚ *Dans quelle mesure les différentes agences ont-elles contribué au fonctionnement des mécanismes de coordination conformément à l'esprit et aux directives de la réforme des Nations Unies ?*
- ✚ *Dans quelle mesure le Bureau du coordonnateur résident a-t-il joué son rôle dans la coordination interagences, le fonctionnement des mécanismes de coordination ?*

i) Orientation vers l'impact

- ✚ *Dans quelle mesure les résultats escomptés par les Nations Unies sont-ils orientés vers l'impact du développement visé par le PDES 2019 - 2021 ?*
- ✚ *Dans quelle mesure les résultats obtenus au cours de la période couverte par l'évaluation sont-ils orientés vers l'impact du développement visé par le PDES 2019 - 2021 ?*

A propos de la portée et du champ de cette évaluation, les TDR indiquent que :

- La portée thématique** sera axée sur les domaines stratégiques et les effets, produits correspondants en évaluant la contribution de toutes les agences, fonds et programmes engagés dans la mise en œuvre de l'UNDAF au Niger ;
- Le champ couvert** par l'évaluation comprend l'examen des principes de programmation de l'UNDAF (approche fondée sur les droits de l'homme, égalité des sexes, durabilité environnementale, gestion axée sur les résultats, développement des capacités, etc.), des stratégies globales spécifiques aux Effets /Produits incluses dans l'UNDAF ;
- La zone géographique** couverte par l'évaluation comprend les niveaux national et régional. Toutes les régions administratives seront couvertes ;
- Le nombre exact d'entités administratives et sites** à visiter sera déterminé par l'équipe d'évaluateurs dans l'offre technique conformément à la stratégie d'échantillonnage retenue comme étant la plus adéquate pour fournir des preuves robustes ;
- La période de mise en œuvre couverte par l'évaluation** s'étend de janvier 2019 à décembre 2021.

Pour répondre à ces questions évaluatives, cette évaluation finale a été guidée par les principes programmatiques des Nations Unies. Elle a utilisé une combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives pour la collecte et l'analyse des données. Elle a privilégié la revue documentaire, la conduite des entretiens et l'observation directe à travers les visites de terrain dans quelques zones d'intervention

du SNU. Elle a accordé une attention particulière à la triangulation niveaux des sources des données pour s'assurer de la fiabilité des informations recueillies.

En définitive, le présent rapport montre que l'évaluation finale a couvert la portée thématique, le champ et la période indiqués dans les TDR. Il apporte des réponses fondées sur les évidences à la plupart des questions évaluatives. Cependant, l'appréciation de l'efficacité et de l'efficience a été limitée par l'absence des données récentes et désagrégées sur quelques indicateurs. En clair, en analysant les rapports bilan des effets et d'autres rapports, il a été constaté que le manque des données quantitatives et qualitatives nécessaires pour apprécier objectivement les progrès enregistrés vers l'atteinte de certaines cibles des effets et des produits. En outre, la zone géographique notamment les régions administratives et le nombre d'entités administratives visitées ont fait l'objet d'une sélection en tenant compte de quelques critères et de certaines contraintes notamment l'insécurité persistante dans certaines zones d'intervention des Nations Unies, les contraintes financières et le retard pris dans l'organisation et le déploiement des consultants sur le terrain. Il convient néanmoins de signaler que la réalisation de l'évaluation finale a bénéficié d'un appui considérable des agences particulièrement du groupe technique suivi et évaluation et du Bureau du Coordonnateur résident. La collaboration avec les partenaires nationaux notamment les ministères et les autres institutions partenaires a été fructueuse.

Le présent rapport de l'évaluation finale est structuré en huit points :

- ❖ *Le premier décrit succinctement le contexte de mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021 ;*
- ❖ *Le deuxième point fait une présentation succincte de l'UNDAF 2019 - 2021 en tant qu'objet de l'évaluation finale ;*
- ❖ *Le troisième point porte sur l'évaluabilité de l'UNDAF 2019 - 2021 ;*
- ❖ *Le quatrième point s'appesantit sur la description de la méthodologie ;*
- ❖ *Le cinquième point se concentre sur les constatations ;*
- ❖ *Le sixième point rend compte des conclusions ;*
- ❖ *Le septième point décline les recommandations ;*
- ❖ *Le huitième point expose les leçons apprises.*

I - Contexte de mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021

La description du contexte de mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021 a essentiellement pour objet de mettre en lumière les défis, les opportunités et les questions émergentes qui ont influencé l'exécution des programmes et des projets bénéficiant de l'appui technique et financier des agences Nations Unies pour contribuer à la réalisation des effets escomptés de ce cadre de coopération. Mais, cette description met l'accent sur les facteurs contextuels qui ont caractérisé les domaines d'intervention de l'équipe pays des Nations Unies qui sont reflétés à travers ses priorités stratégiques. La revue documentaire et les entretiens ont révélé qu'au cours de la période couverte par l'évaluation finale, le contexte national a été essentiellement marqué par la stabilité politique et institutionnelle, la dégradation de la situation sécuritaire dans quelques régions, la survenance de la COVID 19 qui a eu des répercussions néfastes sur la situation économique et sociale.

La situation géographique du Niger lui confère un positionnement stratégique avantageux dans la sous-région. En effet, le pays est un vaste carrefour d'échanges entre l'Afrique du Nord et l'Afrique au sud du Sahara notamment l'Afrique de l'ouest. Il est en même temps un corridor emprunté par de milliers de migrants qui se rendent en Algérie et Lybie. A la faveur de l'immensité de son territoire, le pays regorge d'importantes ressources pour promouvoir le développement durable. Mais, cet avantage l'expose également à de défis sécuritaires et migratoires ainsi qu'au défi majeur relatif à l'offre des services publics aux populations locales.

La situation démographique du Niger est caractérisée par un rythme très élevé de la croissance démographique qui est estimée à 3% par an. Sa population est passée de 3,3 millions d'habitants en 1960 à 22 millions d'habitants environ en 2021. Les jeunes, les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 5 ans représentent respectivement 49,7%, 21,37% et 19,66% de la population. Le pays affiche le taux de fécondité le plus élevé au monde. En effet, le nombre d'enfants par femme est estimé à 7,6. Mais, ce taux a connu une baisse considérable en 2021. Le nombre d'enfants par femme est passé de 7,6% à 6,2%.

S'agissant de la gouvernance politique, depuis une décennie, le Niger jouit d'une stabilité politique et institutionnelle marquée par des progrès notables dans la promotion de la démocratie et de l'état de droit. En effet, la constitution de 2010 a consacré les droits et les devoirs de la personne humaine. Elle a institué la séparation des pouvoirs et le multipartisme. Le Niger a ratifié tous les instruments internationaux des droits de l'homme et adresse régulièrement les rapports mandataires aux organes des traités. On note également une amélioration de la gouvernance électorale qui a permis une alternance politique pacifique à la suite de l'organisation des élections libres et transparentes en 2020 et 2021.

Cependant, le Niger doit encore consentir d'importants efforts en matière de promotion des droits de l'homme et d'accès à la justice. En effet, en 2020, l'index IIAG de Mo Ibrahim a crédité le Niger de 47,8 points sur 100 tandis que la moyenne africaine se situe à 48,8 points. S'agissant des droits humains, le pays a perdu 7,2 points sur 100 en dix ans. La composante relative à la sécurité et l'état de droit a connu un léger recul de 0,4 points en 10 ans. L'accès à la justice demeure faible notamment au niveau local (un juge pour 50 065 habitants en 2016 contre une norme de 1 pour 20 000). On a noté également des retards dans le traitement des affaires judiciaires (2 à 4 ans).

Entre 2019 et 2021, en dépit des efforts considérables accomplis par le gouvernement, la situation sécuritaire est restée volatile. 812 incidents de protection ayant affecté 1 643 personnes ont été rapportées au cours du premier trimestre de l'année 2021, dont 638 incidents pour le mois de mars. Selon les récentes estimations de la Direction de l'état civil et des réfugiés (DREC), la région de Diffa compte actuellement 269589 personnes déplacées réparties dans 74 621 ménages. Les réfugiés nigériens représentent 47%, soit 127 233 personnes, suivis des déplacées internes, environ 39%, soit 104 588 personnes¹. Le Niger est un pays d'origine, de transit et de destination pour les migrants, avec plus de 300 000 migrants², de réfugiés et de personnes déplacées internes (PDI) résidant au Niger en 2021.

Données de base sur la situation géographique et administrative du Niger

Superficie : 1 267 000 km²

Limites géographiques : Nord (Algérie & Lybie); Sud (Nigeria & Bénin); Ouest (Burkina Faso & Mali)

Régions : (Zinder, Maradi, Tillabéri, Dosso, Diffa, Agadez et Niamey (La capitale))

Nombres de départements et des communes : 63 départements et 266 communes dont 52 communes urbaines et 214 communes rurales

¹ Cf. Rapport de la situation - OCHA - 26 mai 2021

² Entre 2016 et 2021, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a apporté une assistance à plus de 70 000 migrants.

En ce qui concerne la situation économique, au cours de la période 2010-2019, le Niger a enregistré un taux de croissance économique moyen de 6,6% situé au-dessus de la moyenne communautaire de l'UEMOA estimée à 5,2% sur la même période. En 2021, le taux de croissance a été estimé à 3,6% contre 5,9% en 2019. La croissance a été tirée par le secteur primaire (7,7%) notamment par l'agriculture, l'élevage et la chasse avec respectivement 9,5% et 4,5%. Quant aux secteurs secondaire et tertiaire, en 2020, ils ont contribué à hauteur de 1,7% et 2,3%, respectivement. La survenance de la Covid-19 et les mesures barrières consécutives prises par le Gouvernement ont sapé la croissance dans le secteur secondaire notamment dans le domaine de la construction qui n'a contribué à la croissance qu'à hauteur de 2,9% en 2020 contre 19,2% en 2019 en raison de la baisse des activités.

Sur la période 2010-2019, le Niger a enregistré un taux d'inflation moyen de 1%. En 2020, il a été estimé à 2,9% contre -2,5% en 2019, approchant ainsi le seuil communautaire de l'UEMOA de 3%. En ce qui concerne les finances publiques, les recettes ont enregistré une baisse moyenne de 3% entre 2015 et 2017, mais ont été en hausse de 27,4% et 7% respectivement en 2018 et 2019. Le déficit budgétaire (dons inclus) s'est accru en 2020, passant de 3,6% du PIB à 5,7%. La dette est passée de 2718,4 milliards de FCFA (5,1 milliards \$ USD) en 2019, à 3187,8 milliards de FCFA (5,9 milliards \$ USD) en 2020. Le pays a nettement amélioré le climat des affaires. L'indice Doing Business indique que le Niger est passé du 171ème rang en 2010 au 132ème rang en 2019, soit un gain de 39 points au classement sur cette période.

La situation du secteur extérieur s'est dégradée en raison de l'aggravation du déficit du compte courant de la balance des paiements qui est passé de -12,3% du PIB en 2019 à -13,3% en 2020. En dépit de la survenance de la COVID 19, les investissements globaux au Niger sont passés de 30,2% du PIB en 2019 à 30,8% en 2020. Ils ont été essentiellement tirés par les grands travaux en matière de développement d'infrastructures routières et minières. Selon l'Indice de l'intégration africaine (IIA) de la CEA, avec un score de 0,321, le Niger est classé douzième au sein de la CEDEAO.

La situation sociale du Niger reste caractérisée par la persistance de la pauvreté en dépit du taux de croissance élevé enregistré au cours des dix dernières années. Le Niger est l'un des pays les plus pauvres et les moins avancés du monde (PMA), avec un PIB réel par habitant de 404 USD. Environ 42% de la population vit dans la pauvreté au niveau national, et 52,4% dans les zones rurales où résident plus de 90 % des habitants pauvres du Niger. Entre 1990 et 2019, l'IDH a progressé de 0,22% à 0,39% (soit une hausse de 79,1 %). Cependant, l'espérance de vie à la naissance est passée de moins de 40 ans dans les années 1960 et 1970, à 44 ans en 1990, puis à 62,4 ans en 2019.

La mortalité des enfants de moins d'un an a connu une légère hausse passant de 51‰ en 2012 à 73‰ en 2021. La prévalence de la malnutrition aiguë globale (MAG) a connu une légère baisse. Elle est passée de 15,30 % en 2017 à 12,7 % en 2020 soit une réduction de 2,6 points de pourcentage. Le taux de prévalence de la malnutrition chronique est passé de 45,40% en 2017 à 45,1% en 2020, soit une baisse de 0,3%. L'insuffisance pondérale est passée de 34,6% en 2017 à 33,4% en 2020. Le taux de prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer est passé de 53% en 2017 à 58,4% en 2020. Il convient de noter que la proportion d'adultes sous ARV a progressé en passant de 53,3% à 64,9% entre 2017 et 2020. En outre, en 2020, la situation épidémiologique a été principalement marquée par la pandémie de la COVID-19 qui n'a épargné aucune région. Ainsi, à la date du 31 décembre 2020, sur un cumul global de 62 421 personnes testées, 3 327 cas ont été confirmés positifs avec 104 décès.

Dans le secteur de l'éducation, d'après l'Institut de Statistique de l'UNESCO, en 2019, le taux d'achèvement a été estimé à 62% au primaire et 17% au secondaire. Plus de 2,6 millions d'enfants et adolescents âgés de 7 à 16 ans sont encore en dehors du système éducatif. En ce qui concerne la qualité de l'éducation, selon l'évaluation nationale des acquis des élèves conduite en 2018, seulement 29,8% et 41,71% des enfants de CM2 atteignent le seuil minimum de compétence respectivement en lecture et en mathématiques.

S'agissant de l'accès à l'eau, le Niger a enregistré des progrès notables. Mais, la situation reste préoccupante en milieu rural. En effet, en 2020, 49.6% de la population a accès aux services basiques d'eau potable (50,4% en milieu rural contre 45,4% en milieu urbain) et 9.2% au service optimal avec une très forte disparité entre le milieu urbain (48,8%) et le milieu rural (1,8%)³ de même qu'entre régions et communes. Pendant la même période, dans les domaines de l'hygiène et de l'assainissement, il a été constaté que seulement 7,1% de la population nigérienne a accès à un assainissement basique (3.7% en milieu rural et 26% en milieu urbain)⁴. De même, le taux de défécation à l'air libre est l'un des plus élevés de la sous-région ; 73.7% sur l'ensemble du pays dont 84.7% en milieu rural. Seulement 23,2% de la population utilisent des installations élémentaires de lavage des mains en milieu rural contre 41.9% en milieu urbain.

En ce qui concerne la situation humanitaire, elle demeure un défi majeur pour le Niger en raison des conséquences néfastes de l'insécurité, du changement climatique, des risques et des catastrophes naturels. En 2021, le nombre de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire a été estimé à 3,8 millions contre 3,7 millions en 2020. Selon le cadre harmonisé de mars 2021, 2,3 millions de personnes sont en insécurité alimentaire⁵ et environ 457 000 enfants de 6 à 59 mois sont en état de malnutrition⁶. En septembre 2021, il a été dénombré 31 181 ménages sinistrés, soit un peu plus de 238 000 personnes qui sont, pour la grande majorité, hébergée dans des familles d'accueil⁷. Au 30 novembre 2020, le nombre de personnes en déplacement étaient estimés à environ 564 000, dont 298 000 PDI, 231 000 réfugiés et 34 000 retournés soit une augmentation de 32% par rapport 2020. Pendant la même période, on a enregistré 2266 incidents de protection contre 1323 en 2019 soit presque le double et 3 261 cas de VBG contre 1 399 en 2019 soit plus de 133%⁸.

II - Présentation succincte et évaluabilité de l'UNDAF 2019 - 2021

II.1 - Présentation succincte de l'UNDAF 2019 - 2021

L'UNDAF 2019-2021 est le cadre stratégique dont dispose le Système des Nations Unies pour apporter un appui conjoint et intégré aux priorités nationales définies dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017- 2021. Il est donc aligné aux effets escomptés du PDES 2017- 2021 ainsi qu'aux ODD et aux cibles priorisés par le pays. La réforme des Nations Unies a réaffirmé l'importance de l'UNDAF comme principal outil pour le renforcement de la coordination, la cohérence et la synergie des interventions des Fonds, Programmes et Institutions Spécialisées et pour garantir leur alignement aux Objectifs de développement durable (ODD) ainsi qu'aux priorités des pays bénéficiaires. L'UNDAF 2019 - 2021 est le résultat d'un travail participatif et inclusif qui a mobilisé les agences résidentes et non résidentes des Nations Unies, les partenaires du gouvernement, les organisations de la société civile, le secteur privé et les Partenaires techniques et financiers (PTF). Son élaboration a aussi bénéficié de la contribution des personnes et des groupes les plus vulnérables ou défavorisés.

L'UNDAF 2019-2021 s'articule autour de trois domaines : (i) Résilience, (ii) Gouvernance-Paix-Sécurité ; (iii) Développement Social et Dividende Démographique qui ont été choisis en tenant compte des conclusions et des recommandations de l'analyse commune de pays, des avantages comparatifs du SNU ainsi que des priorités et des résultats stratégiques du PDES. L'UNDAF vise à apporter une contribution significative à la réalisation de cinq effets à travers 17 produits suivants :

^{3 3} Cf. CCA - MHA 2021, Rapport sur les indicateurs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020 cité dans le rapport d'analyse diagnostique globale - version provisoire de septembre 2021 - Ministère du plan

⁴ Rapport de l'enquête de base sur les indicateurs prioritaires de la phase 1 PROSEHA de l'INS/ 2020 - cité dans le rapport d'analyse diagnostique globale - version provisoire de septembre 2021 - Ministère du plan

⁵ Cadre harmonisé mars 2021

⁶ Enquêtes SMART 2020

⁷ Situation des sinistrés, Direction des Secours Humanitaires d'Urgences du MAH/CG, 20 septembre 2021

⁸ Idem Plan de réponse humanitaire - Février 2021

Effet 1 : D'ici à 2021, les populations rurales ciblées accèdent à des chaînes de valeur innovantes et créatrices d'emplois décents, participent aux mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et des catastrophes et à une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques adaptée aux effets du changement climatique.

- ❑ *Produit 1.1. Les populations, les institutions nationales et les collectivités territoriales ciblées ont les capacités techniques et opérationnelles pour une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques adaptée aux effets du changement climatique.*
- ❑ *Produit 1.2. Les populations, institutions nationales et les collectivités territoriales ciblées ont les capacités pour développer des chaînes de valeur créatrices d'emplois décents dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique.*
- ❑ *Produit 1.3. Les populations, les institutions nationales et les collectivités territoriales ciblées ont des capacités améliorées en prévention et gestion des crises alimentaires, nutritionnelles et des catastrophes naturelles, pour une résilience renforcée face aux chocs structurels et conjoncturels.*

Effet 2 : D'ici à 2021, la gestion du développement et des données statistiques à tous les niveaux ; la sécurité transfrontalière et communautaire ainsi que le système judiciaire sont améliorés et garantissent les droits humains avec des institutions aptes à conduire des processus démocratiques et des collectivités territoriales capables de satisfaire les besoins spécifiques des couches les plus vulnérables.

- ❑ *Produit 2.1 : Les institutions et organes aux niveaux national, régional/local, ont les capacités d'assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PDES et des ODD y compris la collecte, la gestion et l'utilisation de données statistiques fiables et désagrégées.*
- ❑ *Produit 2.2 : Les communautés ciblées et les institutions chargées de la sécurité transfrontalière et intérieure ont les capacités pour prévenir et atténuer les menaces, favoriser la cohésion sociale et consolider la paix et la stabilité.*
- ❑ *Produit 2.3 : Les institutions judiciaires et de promotion des droits humains ont les capacités d'assurer l'accès des plus vulnérables à une justice efficace et le respect des conventions et traités internationaux.*
- ❑ *Produit 2.4 : Les institutions chargées des élections ont les capacités pour gérer les processus électoraux de manière démocratique, inclusive, transparente et crédible.*
- ❑ *Produit 2.5 : Les collectivités territoriales ciblées ont les capacités renforcées pour fournir des services publics de base répondant aux besoins spécifiques des populations, en particulier les couches les plus vulnérables.*

Effet 3 : D'ici à 2021, les femmes et les jeunes/adolescents des zones ciblées bénéficient d'opportunités économiques viables, acquis des compétences et aptitudes nécessaires à leur autonomisation et participent aux processus de prise de décision et à la promotion des pratiques visant l'élimination des inégalités et des violences basées sur le genre y compris le mariage des enfants.

- ❑ *Produit 3.1 : Les femmes et les jeunes les plus vulnérables y compris ceux déscolarisés et non scolarisés des zones ciblées ont des capacités et aptitudes professionnelles et techniques renforcées pour accéder aux opportunités économiques afin d'assurer leur autonomisation.*
- ❑ *Produit 3.2 : Les femmes et les jeunes des zones ciblées ont des capacités renforcées pour participer activement aux instances de prise de décisions à tous les niveaux et en particulier au niveau communautaire.*
- ❑ *Produit 3.3 : Les femmes et les jeunes, ainsi que ceux affectés par les situations d'urgence, humanitaire et dans les familles, ont accès à des services holistiques de qualité pour une meilleure protection contre les violences, en particulier les Violences Basées sur le Genre (VBG) et le mariage des enfants.*

Effet 4 : D'ici à 2021, les populations les plus vulnérables particulièrement les jeunes, les enfants, filles et garçons, dans les zones rurales, utilisent de façon équitable et continue les services éducatifs et de formation formels et non formels de qualité permettant l'acquisition de connaissances et compétences utiles pour la vie dans un environnement qui les protège des violences, exploitations et abus.

- Produit 4.1 : Les enfants en âge scolaire (filles et garçons), en particulier les plus vulnérables dans les zones ciblées ont un accès équitable et continu à une éducation formelle et non formelle, inclusive, de qualité, y compris en situation de crise.*
- Produit 4.2 : Les enfants des zones ciblées, en particulier les filles, ont accès à des services de protection de qualité contre les abus, les violences et exploitation y compris en milieu scolaire, dans leurs familles et en situation de crise.*
- Produit 4.3 : Les communautés et les familles adoptent un comportement socio-culturel favorable à l'accès et au maintien des enfants à l'école, en particulier les jeunes filles dans les zones ciblées.*

Effet 5 : D'ici à 2021, les populations des zones ciblées, particulièrement les femmes, les enfants et les adolescent(e)s, utilisent équitablement les services de qualité en matière de santé, santé sexuelle et de la reproduction, de VIH/SIDA et de nutrition, ainsi que les services d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

- Produit 5.1 : Les femmes, les jeunes, les adolescent(e)s et les enfants, en particulier les plus vulnérables et ceux affectés par des situations d'urgence, ont un accès accru aux services intégrés de qualité en matière de santé maternelle, infantile et reproductive incluant la Planification Familiale, la prévention et la prise en charge des IST/VIH SIDA dans les zones ciblées.*
- Produit 5.2 : Les enfants (filles et garçons), les adolescent(e)s et les femmes, en particulier les plus vulnérables et ceux affectés par des situations d'urgence, ont accès à des services promotionnels, préventifs et curatifs, nutritionnels de qualité.*
- Produit 5.3 : Les enfants (filles et garçons), les adolescent(e)s et les femmes, en particulier les plus vulnérables et ceux affectés par des situations d'urgence, ont accès à des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, de manière continue et adoptent des pratiques d'hygiène adéquates.*

La contribution de l'équipe pays des Nations Unies à ces effets est apportée à travers 17 produits dont 3 produits pour l'effet 1 ; 5 produits pour l'effet 2 ; 3 produits pour l'effet 3 ; 3 produits pour l'effet 4 et 3 produits pour l'effet 5 soit au total 73 indicateurs de produits.

La gouvernance de l'UNDAF est assurée par un comité de pilotage conjoint appuyé par un comité technique conjoint. Ces deux organes sont soutenus par un dispositif institutionnel interne supervisé par l'équipe pays des Nations Unies qui bénéficie de l'appui technique du Comité de gestion inter-agences, du Groupe de gestion des opérations, des groupes résultats, du Groupe technique suivi et évaluation, du groupe communication des Nations Unies, du Comité technique de mobilisation des ressources.

Le budget de l'UNDAF a été fixé à **US\$ 805.925.556** dont **316 356 588 USD** disponibles et **489 568 968 USD** à mobiliser.

II.2 - Evaluabilité de l'UNDAF 2019 - 2021

L'évaluabilité est un exercice essentiel dans le processus d'évaluation d'un programme ou d'un projet. Cet exercice consiste à apprécier objectivement l'opportunité et la faisabilité d'une évaluation en procédant à l'analyse de la théorie du changement lorsqu'elle existe ou à sa reconstitution si elle n'existe pas, et à la vérification de la disponibilité des données et des ressources nécessaires pour conduire le processus dans un environnement favorable. L'évaluabilité de l'UNDAF 2019 - 2021 a été effectuée

par le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en étroite collaboration avec le Groupe technique suivi et évaluation. Mais, les constats et les résultats de cette évaluabilité n'ont pas été déclinés dans un rapport ou une note. Dans le cadre de l'élaboration du rapport de démarrage, l'équipe d'évaluation a donc procédé à la vérification de l'évaluabilité de l'UNDAF 2019 - 2021 en se basant sur la revue documentaire et les échanges préliminaires avec le Bureau du Coordonnateur résident. Sa démarche a été guidée par les principales questions suivantes :

- ✚ *L'UNDAF 2019 - 2021 est-il sous-tendu par une théorie du changement explicite et consistante ?*
- ✚ *Les résultats déclinés dans le cadre de résultats (Effets et produits) sont-ils bien définis et assortis d'indicateurs « SMART » dont les valeurs de référence et les cibles sont renseignées par des données quantitatives et qualitatives appropriées ?*
- ✚ *Les questions évaluatives sont-elles claires et pertinentes par rapport aux normes de l'UNEG et aux préoccupations ainsi qu'à l'utilisation envisagée de cette évaluation par les parties prenantes notamment par l'équipe pays des Nations Unies ?*
- ✚ *Les données nécessaires sont-elles disponibles ou peuvent-elles être collectées au moindre coût et dans délai raisonnable pour répondre aux questions évaluatives ?*
- ✚ *L'évolution du contexte national notamment la situation politique, sécuritaire et sociale est-elle propice pour le bon déroulement de l'évaluation ?*

La revue documentaire et les entretiens préliminaires avec le bureau du Coordonnateur résident ont permis de noter que l'UNDAF est évaluable. En effet, l'UNDAF 2019 - 2021 est sous-tendu par une théorie du changement explicite. Son cadre de résultats décline clairement les effets et les produits assortis d'indicateurs dont les valeurs de référence et les cibles sont renseignées dans le cadre de suivi et évaluation. La plupart des questions évaluatives sont pertinentes. Mais, à la suite d'un échange avec le groupe technique suivi et évaluation, il a été modifié et supprimé quelques questions. Il a été constaté que toutes les données nécessaires pour apprécier les progrès vers l'atteinte des cibles des effets et des produits ne sont pas disponibles. Cependant, le contexte national a été jugé favorable pour conduire l'évaluation. Mais, il a été convenu de ne pas conduire les visites de terrain dans les zones d'intervention des Nations Unies touchées par l'insécurité notamment Tillabéri.

II.2.1 - Analyse de la théorie du changement de l'UNDAF 2019 - 2021

L'analyse de la théorie du changement est un aspect important de l'évaluabilité d'un programme. Elle permet mieux comprendre l'essence du programme ou la logique qui le sous-tend. En effet, la théorie du changement montre comment une intervention ou un ensemble d'interventions sont censés conduire à un changement souhaité précis. La consistance de la théorie du changement est donc importante pour la conception du programme notamment sa stratégie de mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des progrès vers des résultats escomptés. Dans le document UNDAF 2019 - 2021, la théorie du changement est déclinée comme suit :

- ❑ *Si la sécurité alimentaire, nutritionnelle est assurée à travers des moyens d'existence renforcés par des chaînes de valeur innovantes, créatrices d'emplois décents, la participation aux mécanismes de prévention et de gestion des crises y compris les catastrophes naturelles et humanitaires, une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques adaptée aux effets du changement climatique ;*
- ❑ *Si la transformation structurelle sociale et économique est effective par une gouvernance politique, économique, administrative, judiciaire et sécuritaire améliorée , avec une participation renforcée des femmes et des jeunes aux instances de prise de décision ; des collectivités territoriales capables de satisfaire les besoins spécifiques des couches les plus vulnérables, et l'élimination des inégalités, des pratiques néfastes et des violences basées sur le genre y compris le mariage des enfants ;*

- ❑ *Si les services éducatifs et de formation formels et non formels, de santé, de santé sexuelle et de la reproduction, de VIH/SIDA et de nutrition, ainsi que les services d'eau, d'hygiène et d'assainissement sont effectifs en nombre et en qualité dans un environnement sans violence, exploitation et abus de toutes sortes ;*
- ❑ *Si le contexte sociopolitique, sécuritaire et environnemental reste favorable ;*
- ❑ *Alors la paix et la sécurité, la réduction de la pauvreté, des inégalités de genre et des disparités économiques, sociales, la résilience des populations seront assurés dans le respect des droits humains fondamentaux et en rapport avec les principes de l'agenda 2030, pour le bien-être des populations du Niger.*

La réalisation de cette théorie du changement repose sur les hypothèses suivantes :

- ❑ *La première hypothèse est la capacité du pays à mobiliser effectivement ces ressources et bien plus, à les absorber sur la période de mise en œuvre du PDES afin de tenir les engagements de développement du pays.*
- ❑ *La deuxième hypothèse est le désir de changement de mentalités et de comportements, désir porté par la renaissance culturelle du Niger et visant, entre autres, à augmenter la demande exprimée en planification familiale et réduire le nombre idéal moyen d'enfants indiqué par les femmes. Ceci paraît évident dans un contexte comme le Niger où la demande en services sociaux de base est largement en deçà des capacités en termes d'offre du pays. Aussi, la réalisation des objectifs du PDES en termes de transition démographique constitue un facteur de succès pour la mise en œuvre du PDES et de l'UNDAF.*
- ❑ *La troisième hypothèse est les capacités de l'Etat à maintenir la stabilité politique, sociale et économique à même de promouvoir la démocratie et le respect des droits humains.*

La réalisation de cette théorie du changement suppose également la mise en place des mesures adéquates pour la prévention et la mitigation des principaux risques suivants : (i) *La insécurité et l'extrémisme violent ; (ii) Les aléas climatiques et les catastrophes naturelles ; (iii) Les épidémies et les mouvements de la population.*

A la faveur de l'analyse documentaire et des échanges avec le groupe technique suivi et évaluation, il a été noté que cette théorie du changement n'est pas consistante. Elle trace un cheminement ou articule des enchaînements qui ne sont pas très logiques pour conduire au changement ultime escompté à l'horizon 2021 qui est « *la paix et la sécurité, la réduction de la pauvreté, des disparités sociales et inégalités de genre ainsi que la réduction des vulnérabilités aux effets du changement climatique et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en prenant en compte les défis migratoires et sécuritaires aux frontières* » et au-delà *l'amélioration du bien-être de la population nigérienne* qui est l'impact attendu du PDES 2019 - 2021.

Les séquences de changement ne s'insèrent pas dans un cheminement logique. La transformation structurelle sociale et économique est effective qui est un des changements intermédiaires ne pouvait pas être effective au cours du cycle de programmation. Par contre, l'amélioration de la gouvernance politique, sécuritaire, judiciaire et économique est un changement intermédiaire important qui devrait figurer dans la logique d'intervention. Il aurait aussi été pertinent d'intégrer dans la théorie du changement des changements intermédiaires clés concernant la promotion d'une croissance forte, inclusive et durable, la réduction de la fécondité grâce à l'amélioration de la scolarisation des filles, et le changement des mentalités aux niveaux familial et communautaire sur le statut de la femme et des filles. Les insuffisances de la théorie du changement renvoient à l'analyse causale qui a été réalisée pour construire la théorie. Elles ont eu des répercussions sur la formulation des effets.

II.2.2 - Qualité de la formulation des résultats et des indicateurs

Les effets 1 et 2 apparaissent comme des juxtapositions de plusieurs changements incohérents. Il n'est donc pas aisé de les apprécier de façon rigoureuse. Cependant, à l'exception des effets 1 et 2, les autres effets et tous les produits déclinés dans le cadre de résultats sont assez bien définis. L'examen du cadre de suivi et évaluation a montré que tous les effets et les produits sont assortis d'indicateurs dont les valeurs de référence et les cibles sont renseignées par des données quantitatives et qualitatives. Mais, les sources des données et les années de référence ne sont pas indiquées pour la plupart des indicateurs. Il convient aussi de signaler que tous les indicateurs d'effets et de produits ne sont pas SMART et quelques données utilisées pour renseigner les valeurs de référence et les cibles ne sont pas fiables. Cette faiblesse est très plausible dans les rapports bilan de la mise en œuvre élaborés par les groupes résultats.

II.2.3 - Disponibilité des données et situation du contexte national

La revue documentaire et les entretiens préliminaires ont permis de constater la disponibilité de quelques données quantitatives et qualitatives pour répondre à la plupart des questions évaluatives. En effet, le cadre de suivi et évaluation des performances, les plans de travail conjoints, les rapports bilan produits par les groupes effets, le rapport bilan global produit par le Bureau du Coordonnateur résident, les différents rapports produits par les agences fournissent plusieurs données. En outre, les données statistiques produites par l'Institut national de la statistique, les rapports nationaux volontaires pour le suivi des ODD et les rapports de suivi du PDES publiés par le ministère du plan constituent des sources de données et d'informations importantes pour l'évaluation de l'UNDAF 2019 - 2021. Mais, la contrainte majeure a été la disponibilité des données désagrégées pour la période couverte par l'évaluation. Pour surmonter cette difficulté, l'équipe des évaluateurs a plus utilisé les données qualitatives recueillies à travers l'analyse du contenu des documents exploités, les entretiens et les groupes de discussion.

III - Description de la méthodologie

La méthodologie de l'évaluation a été participative et inclusive. Précisément, elle a permis l'implication effective de toutes les parties prenantes dans le processus évaluatif notamment les ministères, les Partenaires techniques et financiers (PTF), les agences des Nations Unies, le Bureau du Coordonnateur résident, les Organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé. En s'inscrivant dans la triple perspective de l'évaluation stratégique, de l'approche basée sur les droits de l'homme et de l'évaluation axée sur l'utilisation, les entretiens et les groupes de discussion ont mobilisé les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables particulièrement en milieu rural. Une attention particulière a été accordée aux représentants des agences des Nations Unies et des ministères qui sont les principaux utilisateurs des résultats de cette évaluation pour mieux répondre à leurs attentes. En effet, les TDR précisent que *« les résultats de l'évaluation de l'UNDAF sont très attendus, naturellement par le système des Nations Unies au Niger, notamment dans le processus de l'analyse commune pays pour le futur UNDAF. Toutefois, au-delà de ce cercle, ils seront utilisés par un large éventail de parties prenantes, dont certaines ont un intérêt direct dans l'évaluation parce qu'elles sont impliquées dans la mise en œuvre des programmes conjoints de travail (PCT) qui opérationnalisent l'UNDAF... »*.

La méthodologie de l'évaluation a été guidée par les principes programmatiques notamment *« Ne laisser personne de côté »*, *« Droits humains, égalité des sexes et autonomisation de la femme »* ; *« La durabilité et la résilience »* ; *« La redevabilité »*. En tenant compte de ces principes, les principales questions suivantes ont été prises en compte dans les questions évaluatives qui ont guidé la collecte et de l'analyse des données recueillies :

- a) *« Ne laisser personne de côté » : Dans quelle mesure l'UNDAF 2019 - 2021 a-t-il pris en compte les personnes, les groupes et les communautés les plus défavorisés aux niveaux de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi ? Dans quelle mesure les résultats atteints au*

terme de la mise en œuvre de l'UNDAF profitent-ils aux personnes, aux groupes et aux communautés les plus défavorisés ?

- b) **Droits humains, égalité des sexes et autonomisation de la femme :** *Dans quelle mesure l'UNDAF 2019 - 2021 a-t-il pris en compte les droits humains particulièrement les droits fondamentaux de la femme ? Dans quelle mesure les résultats atteints au terme de la mise en œuvre de l'UNDAF ont-ils contribué à la promotion des droits humains, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme ?*
- c) **La durabilité et la résilience :** *L'UNDAF 2019 - 2021 contient-il des mesures susceptibles de faciliter l'appropriation et la durabilité des activités entreprises ou des projets exécutés et des résultats atteints au terme de sa mise en œuvre ? Dans quelle mesure les interventions et les résultats atteints au terme de la mise en œuvre de l'UNDAF ont-ils contribué au renforcement de la résilience des bénéficiaires et des zones d'intervention ?*
- d) **La redevabilité :** *L'UNDAF 2019 - 2021 contient-il des mesures susceptibles de renforcer et de promouvoir la redevabilité en se basant sur des données probantes ou des évidences ? Dans quelle mesure les interventions et les résultats atteints au terme de la mise en œuvre de l'UNDAF ont-ils contribué au renforcement des capacités et la promotion de redevabilité ?*

La méthode de collecte des données pour répondre aux questions évaluatives a consisté à combiner les méthodes quantitatives et qualitatives. Les méthodes quantitatives ont permis de procéder au traitement et à l'analyse des données secondaires à l'aide des outils statistiques. Les méthodes qualitatives ont été utilisées pour recueillir et apprécier les opinions ou les perceptions exprimées lors des entretiens avec les informateurs clés et les groupes de discussion. L'approche méthodologique a privilégié la revue documentaire, la conduite des entretiens et l'observation directe à travers les visites de terrain dans quelques zones d'intervention du SNU sélectionnées en concertation avec le Bureau du Coordonnateur résident, le Groupe technique de suivi et évaluation. La revue documentaire, la conduite des entretiens et les visites de terrain ont été guidées par les questions et les sous-questions évaluatives déclinées dans la matrice d'évaluation. La triangulation des sources de données a permis de s'assurer de la fiabilité des données et des informations recueillies.

La revue documentaire a consisté à collecter les documents de programmes pays, les documents de programmes et de projets, les rapports des revues annuelles, les rapports annuels d'activités, les rapports d'études, les rapports d'évaluation, les politiques, les stratégies et les plans sectoriels des ministères, les cadres stratégiques des PTF, les rapports des OSC partenaires. Ces documents ont donc été recueillis en priorité auprès du Bureau du Coordonnateur résident, des agences du SNU, des ministères et des autres institutions publiques partenaires, des partenaires d'exécution des projets bénéficiant de l'appui technique des agences et des PTF.

Les entretiens ont été organisés avec une cinquantaine d'informateurs clés en présentiel en se basant sur des guides d'entretiens (Voir annexe). Le choix des informateurs clés ne s'est pas basé sur une méthode d'échantillonnage particulière. Il a été fait en concertation avec le Bureau du Coordonnateur résident et les agences des Nations Unies en se basant sur le document UNDAF et les documents de programme pays, les plans de travail signés et les rapports des agences. Ils ont été guidés par les questions évaluatives qui ont été déclinées dans les guides d'entretien joints en annexe. Le choix a porté sur les chefs d'agences, les responsables des programmes des agences, les experts ou les responsables du suivi et évaluation, les lead, co-lead ou les membres des groupes de résultats et des groupes thématiques, les partenaires d'exécution des programmes et des projets mis en œuvre avec l'appui technique et financier des agences des Nations Unies, les PTF qui apportent des appuis techniques et financiers aux agences des Nations Unies, les cadres des ministères impliqués dans la mise en œuvre de l'UNDAF. Le tableau indiquant les informateurs clés interrogés est joint en annexe.

Les groupes de discussion ont été organisés à Dosso, Tillabéri, Maradi et Zinder. Précisément, deux focus groupes ont été animés dans chacune des régions pour recueillir les avis des acteurs de mise en œuvre et des populations bénéficiaires sur la pertinence des actions de l'UNDAF par rapport aux besoins exprimés au niveau régional, sur leurs conditions de leur mise en œuvre et enfin sur leur efficacité, leur impact et leur viabilité en matière d'amélioration du bien-être des groupes vulnérables (Voir transcription des groupes de discussion en annexe).

Les visites de terrain ont été conduites dans les zones d'intervention des Nations Unies sélectionnées en concertation avec le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies et quelques agences notamment Dosso, Tillabéri, Maradi et Zinder. Du fait des contraintes budgétaires, du retard enregistré dans la préparation et le démarrage des visites de terrain ainsi que de la dégradation du climat sécuritaire dans certaines zones d'intervention, il n'a pas été possible de répondre aux exigences des TDR qui indiquent que « *La zone géographique couverte par l'évaluation comprend les niveaux national et régional. Toutes les régions administratives seront couvertes. Le nombre exact d'entités administratives et sites à visiter sera déterminé par l'équipe d'évaluateurs dans l'offre technique conformément à la stratégie d'échantillonnage retenue comme étant la plus adéquate pour fournir des preuves robustes* ». Le choix de zones d'intervention a été guidé par quatre critères essentiels : *La présence d'un bureau ou d'une antenne, d'un ou des représentants des agences des Nations Unies ; La concentration des interventions des Nations Unies dans la zone d'intervention ; L'éloignement et l'accessibilité de la zone d'intervention ; Le climat sécuritaire dans la zone d'intervention.*

À la suite de la revue documentaire, des entretiens, des visites de terrain et du traitement des données quantitatives et qualitatives recueillies, l'analyse a consisté à répondre aux questions et aux sous-questions évaluatives en cernant particulièrement les causes et les facteurs qui ont influencé les succès et les échecs constatés en vue de tirer des conclusions, de formuler des recommandations et mettre en lumière des leçons apprises. En tenant compte des critères d'évaluation et des questions évaluatives, l'analyse s'est focalisée sur les principaux aspects suivants :

La théorie du changement : L'analyse a consisté à apprécier sa consistance, sa cohérence avec la matrice des résultats et la mesure dans laquelle elle a guidé la mise en œuvre et le suivi des interventions. Il s'est agi aussi de vérifier et d'apprécier les ajustements qui ont été apportés à la théorie du changement en se basant sur les résultats du suivi de la mise en œuvre et de l'évolution du contexte national.

La pertinence : En tenant compte des questions évaluatives, l'analyse a consisté à apprécier : (i) *L'adéquation ou l'alignement de l'UNDAF 2019 - 2021 aux besoins et aux priorités nationales de développement ; (ii) L'alignement de l'UNDAF 2019 - 2021 aux ODD ; (iii) L'adéquation ou l'alignement de l'UNDAF 2019 - 2021 aux besoins des groupes les plus vulnérables du Niger ; (iv) L'adéquation aux normes et de standards convenus au niveau international pour guider le travail des agences du SNU (les traités et résolutions de l'ONU sur les droits de l'homme, la CDE, la CEDAW, la CCNUCC, etc.).*

Les performances de la mise en œuvre de l'UNDAF : L'analyse s'est penchée sur l'appréciation de l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de l'UNDAF. Précisément, il s'est agi d'apprécier dans quelle mesure les produits attendus ont été réalisés dans les délais fixés avec les ressources prévues ou avec moins de ressources et d'autre part quelle a été leur contribution aux changements observés au niveau des effets escomptés ? Il convient de signaler qu'il n'a pas été aisé d'apprécier les progrès en se référant systématiquement aux cibles fixées dans le cadre des résultats en raison des faiblesses de la planification opérationnelle. En d'autres, il n'a pas été possible de croiser les taux des cibles atteintes et les taux d'utilisation des ressources par produits pour mieux apprécier l'efficience productive. Il a été constaté que les plans de travail conjoints n'ont pas été revus chaque année pour réajuster les cibles et déterminer les activités ou les interventions en tenant compte de celles-ci. Pour la majorité des produits, il n'a donc pas été possible d'apprécier les réalisations accomplies en tenant compte des cibles

fixées. L'appréciation s'est basée sur la pertinence et l'importance des réalisations ainsi que leur contribution aux effets.

L'évaluation de la performance s'est donc basée sur deux critères : *L'attribution et la contribution*. Le critère d'attribution a permis d'apprécier les réalisations relatives aux produits dont les Nations Unies sont redevables. Le critère de contribution a été utilisé pour apprécier la mesure dans laquelle les réalisations relatives aux produits ont contribué aux progrès observés au niveau des effets. En outre, en s'inscrivant dans la perspective de l'approche basée sur les droits humains, il s'est agi aussi d'apprécier dans quelle mesure les réalisations relatives aux produits ont bénéficié aux jeunes, aux femmes, aux personnes et aux groupes les plus vulnérables. On a eu recours à une échelle de notation pour porter un jugement de valeurs sur l'efficacité. Cette échelle s'est référée à trois critères qualitatifs : ***Pas satisfaisant (0%) ; Assez satisfaisant (≤ 50%) ; Satisfaisant (> 50% et < 100%) ; Très satisfaisant (≥ 100%)***.

La cohérence : L'analyse l'a appréciée sous deux angles : La cohérence interne et la cohérence externe. S'agissant de la cohérence interne, il s'est agi d'apprécier dans quelle mesure la mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021 a créé des synergies et des complémentarités entre les interventions des différentes agences. En ce qui concerne la cohérence externe, l'appréciation a porté sur les synergies et les complémentarités avec les interventions des autres acteurs œuvrant dans les secteurs, les localités couvertes par l'UNDAF 2019 - 2021. L'analyse de la cohérence s'est intéressée aux initiatives ou aux stratégies adoptées par les Nations Unies pour développer des partenariats ou promouvoir le dialogue avec les autres acteurs pour maximiser l'impact de leurs interventions.

La viabilité : L'analyse a consisté à apprécier dans quelle mesure les résultats ou les acquis ou encore les bénéfices procurés aux bénéficiaires par la mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021 vont perdurer après sa clôture. La viabilité a été appréciée à travers cinq dimensions : *La dimension stratégique ; La dimension institutionnelle ; la dimension financière*.

Enfin, l'analyse s'est intéressée aux mécanismes internes de pilotage, de coordination, de suivi et évaluation, au financement, à la stratégie de communication et au dispositif de gestion des connaissances générées à travers la mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021. En se basant sur l'analyse documentaire et les entretiens avec les informateurs clés, ***la méthode FFOM*** (Forces-Faiblesses-Menaces-Opportunités) a été utilisée pour apprécier l'opérationnalité, l'efficacité et l'efficience de ces mécanismes, stratégies et dispositifs.

IV - Constatations

IV.1 - Constatations sur la pertinence de l'UNDAF 2019 - 2021

Dans quelle mesure l'UNDAF est-il aligné sur les besoins et les priorités nationales de développement ainsi que l'alignement sur les ODD ? Dans quelle mesure la conception de l'UNDAF répond-elle aux besoins des groupes les plus vulnérables du Niger ?

L'analyse documentaire a permis de noter que les cinq effets de l'UNDAF 2019 - 2021 sont effectivement alignés aux besoins et aux priorités nationales déclinés dans le Plan de développement économique et social (PDES) 2017 - 2021. L'UNDAF 2019 - 2021 a également accordé une attention particulière aux besoins des groupes vulnérables qui ont été placés au cœur de l'appui multidimensionnelle des Nations Unies.

L'effet 1 et les produits y relatifs sont alignés à l'effet global 3 « *La croissance économique est forte, soutenue et inclusive* » et l'effet global 5 « *La gestion de l'environnement est durablement améliorée* » du PDES 2017 - 2021. Pour contribuer à la réalisation de ces effets, les interventions des Nations Unies s'inscrivent dans l'axe 3 « *Accélération de la croissance économique* » et l'axe 5 « *Gestion durable de*

l'environnement ». S'agissant des ODD, l'effet 1 vise à contribuer aux ODD 1, 2, 5, 7, 8, 10, 13, 15. L'effet 1 particulièrement les produits qui doivent contribuer à sa réalisation ont ciblé les groupes les plus vulnérables.

L'effet 2 et les produits y relatifs sont arrimés à l'effet global 3 « *La croissance économique est forte, soutenue et inclusive* » et l'effet global 4 « *Les populations sont bien gouvernées dans un espace sécurisées* » du PDES 2017 - 2021. Les interventions des Nations Unies relatives à cet effet s'inscrivent dans l'axe 2 « *Accélération de la croissance économique* » et l'axe 4 « *Amélioration de la gouvernance, paix et sécurité* ». Sa réalisation devrait contribuer aux ODD 5, 8, 10, 16, 17. Les produits relatifs à l'effet 1 mettent l'accent sur les groupes les plus vulnérables.

L'effet 3 et les produits y relatifs sont en lien avec l'effet global 2 « *Le développement social des populations est durablement amélioré* » et l'effet global 4 « *Les populations sont bien gouvernées dans un espace sécurisées* » du PDES 2017 - 2021. Les interventions des Nations Unies s'inscrivent dans l'axe 2 « *Développement social et transition démographique* ». Il devrait contribuer aux ODD 4, 5, 8, 10. Les produits relatifs à l'effet 3 répondent en priorité aux besoins des groupes vulnérables.

L'effet 4 et les produits y relatifs sont alignés à l'effet global 2 « *Le développement social des populations est durablement amélioré* » du PDES 2017 - 2021. Les interventions des Nations Unies sont centrées sur l'axe 2 « *Développement social et transition démographique* » du PDES 2017 - 2021. Ils devraient apporter une contribution aux ODD 4, 5, 8, 10. Les besoins des groupes vulnérables sont pris en compte par les produits relatifs à cet effet.

L'effet 5 et les produits y relatifs sont arrimés à l'effet global 2 « *Le développement social des populations est durablement amélioré* » du PDES 2017 - 2021. Pour contribuer à cet effet, les interventions des Nations Unies se concentrent sur l'axe 2 « *Développement social et transition démographique* » du PDES 2017 - 2021. Ils devraient contribuer aux ODD 3, 5, 8, 10. Les besoins des groupes vulnérables sont pris en compte par les produits relatifs à cet effet.

Dans quelle mesure les résultats de l'UNDAF ont-ils été adéquats en termes d'objectifs et d'engagements, de normes et de standards convenus au niveau international pour guider le travail des agences du SNU (ODD, les traités et résolutions de l'ONU sur les droits de l'homme, la CDE, la CEDAW, la CCNUCC) ?

Le Niger a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques internationaux des droits de l'homme. Sans être exhaustif, on peut citer les principaux instruments suivants : *Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (07/03/1986)*, *le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (07/03/1986)*, *la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (08/10/1999)*, *la Convention relative aux droits de l'enfant (30/07/1990)*, *la Convention internationale sur la protection des droits de tous travailleurs migrants et des membres de leur famille (18/03/2009)* et *la Convention relative aux droits des personnes handicapées (24/06/2008)*.

Conformément à la charte des Nations Unies, le mandat des Nations Unies particulièrement les mandats respectifs des agences des Nations concernent essentiellement le respect, la réalisation, la protection et la promotion des droits humains. La raison d'être de l'UNDAF et des programmes de coopération des agences des Nations Unies est donc d'apporter des appuis multiformes aux pays pour la mise en œuvre effective de ces différents instruments juridiques internationaux des droits de l'homme. L'UNDAF 2019 - 2021 s'est inscrit dans cette perspective. Son élaboration et sa mise en œuvre ont été guidées par les principes programmatiques des Nations Unies notamment « *Ne laisser personne de côté* », « *Droits humains, égalité des sexes et autonomisation de la femme* ». Les effets et les produits de l'UNDAF 2019 - 2021 ainsi que toutes les interventions des agences ont accordé une attention particulière aux droits humains particulièrement aux droits des femmes, des jeunes particulièrement les plus vulnérables. A titre d'illustration, on peut citer les produits ci-après qui renvoient aux différents instruments cités ci-dessus :

- *Produit 1.2. Les populations, institutions nationales et les collectivités territoriales ciblées, ont les capacités pour développer des chaînes de valeur créatrices d'emplois décentes dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique (**Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**)*
- *Produit 2.3 : Les institutions judiciaires et de promotion des droits humains ont les capacités d'assurer l'accès des plus vulnérables à une justice efficace et le respect des conventions et traités internationaux (**Pacte international relatif aux droits civils et politiques**)*
- *Produit 2.4 : Les institutions chargées des élections ont les capacités pour gérer les processus électoraux de manière démocratique, inclusive, transparente et crédible (**Pacte international relatif aux droits civils et politiques**).*
- *Produit 2.5 : Les collectivités territoriales ciblées ont les capacités renforcées pour fournir des services publics de base répondant aux besoins spécifiques des populations, en particulier les couches les plus vulnérables (**Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**).*
- *Produit 3.1 : Les femmes et les jeunes les plus vulnérables y compris ceux déscolarisés et non scolarisés des zones ciblées ont des capacités et aptitudes professionnelles et techniques renforcées pour accéder aux opportunités économiques afin d'assurer leur autonomisation (**Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**).*
- *Produit 3.2 : Les femmes et les jeunes des zones ciblées ont des capacités renforcées pour participer activement aux instances de prise de décisions à tous les niveaux et en particulier au niveau communautaire (**Pacte international relatif aux droits civils et politiques et convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**).*
- *Produit 3.3 : Les femmes et les jeunes, ainsi que ceux affectés par les situations d'urgence, humanitaire et dans les familles, ont accès à des services holistiques de qualité pour une meilleure protection contre les violences, en particulier les Violences Basées sur le Genre (VBG) et le mariage des enfants (**Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et Convention relative aux droits de l'enfant**).*
- *Produit 4.1 : Les enfants en âge scolaire (filles et garçons), en particulier les plus vulnérables dans les zones ciblées ont un accès équitable et continu à une éducation formelle et non formelle, inclusive, de qualité, y compris en situation de crise (**Convention relative aux droits de l'enfant**).*
- *Produit 4.2 : Les enfants des zones ciblées, en particulier les filles, ont accès à des services de protection de qualité contre les abus, les violences et exploitation y compris en milieu scolaire, dans leurs familles et en situation de crise (**Convention relative aux droits de l'enfant**).*

Quelle est la valeur ajoutée du SNU au Niger en tant qu'entité, mais aussi les agences qui le composent, notamment par rapport aux autres acteurs de développement ?

La valeur ajoutée du SNU au Niger porte essentiellement sur la spécificité ou la particularité de son mandat qui est centré sur le respect, la réalisation, la protection et la promotion des droits conformément à la charte des Nations Unies. Le SNU assure un rôle de veille sur les droits humains. Les agences des Nations Unies apportent un appui considérable au Niger dans l'élaboration des lois en vue de décliner les dispositions des instruments juridiques internationaux des droits de l'homme ratifiés par le pays dans la législation nationale. Elles fournissent également un appui technique et financier important pour la production dans les délais des rapports adressés aux organes de traités.

En outre, la valeur ajoutée du SNU porte sur la mise en œuvre de l'agenda 2030 au Niger. Précisément, le SNU a joué un rôle crucial dans la domestication de cet agenda notamment dans la priorisation et l'intégration des ODD dans les systèmes nationaux de planification, de suivi et évaluation. Les agences continuent à fournir un appui conseil au gouvernement pour l'intégration des ODD dans les politiques publiques, la territorialisation des ODD, la production des rapports volontaires nationaux de

suivi des ODD. Il convient aussi de signaler que le SNU apporte un appui indéniable au gouvernement et aux populations en matière de sécurité particulièrement dans la lutte contre l'extrémisme violent.

Dans quelle mesure le positionnement stratégique des Nations Unies a-t-il été pertinent par rapport aux autres PTF ?

L'analyse documentaire et les entretiens avec les informateurs clés notamment les cadres des ministères partenaires a permis de noter que dans les secteurs et les zones d'intervention ciblées, le positionnement stratégique des Nations Unies notamment des agences a été pertinent. Les Nations Unies se sont en priorité positionnées au niveau « *Upstream* » à travers le conseil stratégique dans l'élaboration des lois, des politiques et des stratégies aux niveaux central, sectoriel et territorial. Elles ont donc apporté une contribution significative à plusieurs lois, politiques et stratégies sectorielles. A titre d'illustration, on peut signaler les interventions ci-après :

L'appui conseil et financier pour l'élaboration du PDES 2022 - 2026 : Les équipes des Nations Unies ont travaillé étroitement avec le ministère du plan et les ministères sectoriels dans la conception des outils méthodologiques, la réalisation du diagnostic stratégique, la formulation des orientations, des objectifs et des axes stratégiques (Participation des agences des Nations Unies aux différents ateliers organisés à Dosso et Niamey) ;

L'appui à l'élaboration des lois, des politiques et stratégies : Les Nations Unies ont apporté un appui conseil à l'élaboration des politiques et stratégies sectorielles. Sans être exhaustif, on peut citer :

- ✚ *La politique nationale de l'action humanitaire ;*
- ✚ *La stratégie nationale de relèvement durable ;*
- ✚ *La stratégie nationale de l'aquaculture, appuis à l'élaboration du décret d'application de la loi sur les principes de la protection sociale ;*
- ✚ *L'élaboration de la stratégie nationale et du projet de loi sur la Couverture Maladie Universelle (CMU) ; L'élaboration de la stratégie nationale des soins centrée sur la santé et la sécurité des patients ; L'élaboration des nouveaux textes législatifs et réglementaires pharmaceutiques ;*
- ✚ *L'harmonisation de la législation nationale avec les dispositions de la Convention contre la Torture (CAT) par l'adoption la loi N°2020-05 du 11 Mai 2020 modifiant et complétant le code pénal ; L'adoption de la loi N°2020-02 du 6 Mai 2020 modifiant et complétant la loi organique sur la CNDH en vue d'ajouter dans le mandat de ladite institution les prérogatives du Mécanisme National de Prévention de la Torture (MNPT) ;*
- ✚ *L'élaboration de la politique nationale des laboratoires de santé et d'une nouvelle politique nationale de pharmacie ;*
- ✚ *L'élaboration de la stratégie de lutte contre le VIH dans les populations clés ;*
- ✚ *La révision du plan stratégique pour la lutte contre le paludisme et la mise à jour du faciès épidémiologique du paludisme.*

Le positionnement sectoriel et géographique : Les Nations Unies se sont positionnées dans des secteurs clés pour la promotion du développement notamment les secteurs sociaux (Education, santé, nutrition, eau, assainissement, hygiène). Au niveau territorial, les Nations Unies se sont déployées dans les communes de toutes les régions du pays notamment dans les communes particulièrement touchées par l'insécurité (Tillabéri, par exemple), la pauvreté et les chocs climatiques. Aux niveaux sectoriel et territorial, elles articulent des interventions « *Upstream* » et « *Down Stream* » à travers l'appui technique et financier à la mise en œuvre des programmes et des projets pilotes catalytiques. En milieu rural, ces interventions ont permis de réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations particulièrement des plus vulnérables, d'améliorer leur accès aux services sociaux de base de qualité, de renforcer leur résilience aux chocs climatiques et sécuritaires. Les réalisations de ces programmes et projets sont exposées dans le chapitre suivant.

Conclusion : *L'UNDAF notamment les effets et les produits escomptés sont pertinents par rapport aux besoins des populations nigériennes, aux priorités nationales déclinées dans le PDES 2017 - 2021, aux ODD, aux standards et normes internationaux. Le positionnement stratégique des Nations Unies est pertinent. Les Nations Unies apportent une importante valeur ajoutée aux efforts du gouvernement et de la population pour le développement durable du Niger.*

IV.2 - Constatations sur les performances de la mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021

L'analyse des performances a consisté à répondre aux questions et sous questions évaluatives en se basant sur les données quantitatives probantes ou les évidences recueillies à travers la revue documentaire et les données qualitatives collectées au moyen des entretiens avec les informateurs clés et les groupes de discussion. Il convient de signaler qu'en raison du manque des données récentes particulièrement pour 2021, il n'a pas été possible d'apprécier les progrès enregistrés vers l'atteinte des cibles des effets en se basant sur la variation des valeurs de référence et les cibles finales des indicateurs y relatifs. L'appréciation des progrès vers l'atteinte des cibles des effets s'est basée essentiellement sur les données fournies par le rapport du diagnostic stratégique réalisé dans le cadre de l'élaboration du PDES 2022 - 2026 et le rapport de l'évaluation finale du PDES 2017 - 2021 ainsi que quelques rapports produits les ministères sectoriels.

En outre, il n'est pas aisé de démontrer objectivement la contribution des Nations Unies aux progrès vers la réalisation des cibles des différents effets. Une telle démonstration suppose l'utilisation des méthodes évaluatives assez complexes et plus appropriées. En outre, la faible concentration sectorielle et géographique des interventions des Nations Unies ne permet pas de bien circonscrire et de mettre en exergue leur contribution significative aux changements observés. Cependant, l'analyse des données probantes ou des évidences recueillies ainsi que les entretiens avec les informateurs clés et les groupes de discussion ont permis de mettre en lumière la contribution des produits aux effets. Précisément, il s'est agi de cerner en se basant sur des données factuelles ou des évidences les liens entre les réalisations des Nations Unies (Attribution) et leur contribution aux effets.

IV.2.1 - Efficacité et efficience relatives à l'effet 1

Effet 1 : D'ici à 2021, les populations rurales ciblées accèdent à des chaînes de valeur innovantes et créatrices d'emplois décents, participent aux mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et des catastrophes et à une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques adaptée aux effets du changement climatique.

IV.2.1.1 - Efficacité relative à l'effet 1

IV.2.1.1.1 - Progrès vers la réalisation de l'effet 1

Dans quelle mesure l'UNDAF actuel est-il sur la bonne voie pour atteindre les résultats prévus (y compris les résultats intentionnels et non intentionnels, positifs ou négatifs) ?

L'UNDAF 2019 - 2021 indique que la réalisation de cet effet devrait se traduire « ... positivement sur la vie des populations vulnérables et l'efficacité des institutions nationales et locales qui auront les capacités d'anticipation et de gestion des effets du changement climatique et d'amélioration des ressources naturelles et énergétiques. Les populations vulnérables des zones ciblées sortiront du cycle

perpétuel de la pauvreté grâce aux techniques acquises pour améliorer les chaînes de valeur ajoutées à leurs productions actuelles et accroîtront leurs revenus en créant ou en accédant à des emplois décents. Les femmes et les jeunes filles amélioreront leur autonomisation économique. Les populations pourront mieux prévenir et gérer les crises multiformes (alimentaires, nutritionnelles, structurels, conjoncturels) ». Ce changement stratégique devrait être apprécié sur la base des indicateurs suivants : (i) Taux de croissance annuelle du PIB réel du primaire par habitant (%) ; (ii) Incidence de la pauvreté multidimensionnelle ; (iii) Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté ; (iv) Prévalence de l'insécurité alimentaire ; (v) Prévalence de la malnutrition aiguë globale ; (vi) Prévalence de la malnutrition chronique ; (vii) Proportion des jeunes ruraux ayant un emploi permanent.

De 2019 à 2021, l'analyse documentaire a permis de noter que le taux de croissance du PIB réel du primaire par habitant (%) est passé de 6,9% en 2016 à 0,44% en 2021 (2021, Rapport diagnostic stratégique - Min plan). Selon ce rapport, le taux de croissance du PIB s'est situé à 1,26% du fait de l'impact de la COVID 19. L'incidence de la pauvreté a baissé de 46,2% à 40,8% de 2014 à 2019 soit une diminution de 5,4%. Au niveau national, la proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté a aussi baissé de 45,4% à 40,8%. La prévalence de la malnutrition aiguë globale est passée de 10,3% en 2016 à 12,7% en 2020. Cependant, la prévalence de la malnutrition chronique a connu une légère baisse. Elle est passée de 45,40% en 2017 à 45,1% en 2020 soit une baisse 0,3%. La prévalence de l'insécurité alimentaire et la proportion des jeunes ruraux ayant un emploi permanent n'ont pas été appréciées en raison du manque de données. Les données disponibles montrent que les cibles de l'effet 1 n'ont pas été atteintes. Cette contreperformance est dans une grande mesure imputable aux effets conjugués de la COVID 19 et de la recrudescence de l'insécurité dans quelques régions. En effet, la COVID 19 a provoqué une chute drastique du taux de croissance, le ralentissement de l'activité économique et l'augmentation du taux de chômage à cause de la fermeture de plusieurs entreprises.

IV.2.1.1.2 - Contribution de la réalisation des produits à l'atteinte des cibles de l'effet 1

Dans quelle mesure la réalisation des produits a-t-elle contribué aux progrès vers l'atteinte des cibles de l'effet 1 ?

Produit 1.1. Les populations, les institutions nationales et les collectivités territoriales ciblées ont les capacités techniques et opérationnelles pour une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques adaptée aux effets du changement climatique.

Ce produit est assorti de quatre indicateurs qui doivent permettre d'apprécier les progrès accomplis vers sa réalisation. Il s'agit de : *Nombre de ménages bénéficiant d'un accès à l'énergie propre, abordable et durable dans les zones rurales ciblées (désagrégées par sexe) ; Nombre de personnes, d'institutions nationales et collectivités dont les capacités ont été renforcées ; Nombre d'hectares de terres dégradées récupérées ; Superficie (ha) de terres dégradées récupérées mises en valeur.*

S'agissant de la gestion durable des ressources naturelles particulièrement de la récupération, restauration et la valorisation des terres, l'analyse documentaire a permis de noter les principales réalisations suivantes :

-  6235 ha de terres dégradées ont été récupérées à travers les HIMO, favorisant ainsi la création de 18 737 emplois temporaires (dont 7992 au profit des femmes).
-  653 ha de cuvettes oasiennes ont été aménagés et mis en valeur au profit de 4196 exploitants dont 2896 femmes (69%)

- ✚ 900 ha des terres dégradées ont été mécaniquement traités par la confection d'ouvrages antiérosifs, 41 208 ha aménagés, restaurés et mis en valeur. 1.061 ha de terres aménagés (restaurés et mis en valeur) grâce à la confection de cordons pierreux.

Pour la récupération, la restauration et la valorisation des terres, la cible 2021 était fixée à 49700 ha. La cible n'a pas été atteinte. Mais, les réalisations relatives à ce produit ont apporté une contribution satisfaisante à l'effet 1.

- ✚ 2707 producteurs en techniques agricoles, formation de 835 paysans pilotes, 1 218 producteurs dont 496 femmes dans 45 CEAP ont été encadrés.
- ✚ Renforcement des capacités techniques de 23 maîtres formateurs et 117 facilitateurs en approche « Champ Ecole Agro-pastoral (CEAP) » et Agriculture sensible aux risques climatiques (AIC)
- ✚ Renforcement des capacités techniques de 9.866 producteurs (trices) dans les CEAP sur l'agriculture climato-intelligente
- ✚ Dans le cadre du programme Action contre la désertification (ACD), 13 structures de gestions dans les 13 communes d'intervention du projet ACD et 5 entreprises villageoises de produits non forestiers ont été mises en place

Pour le renforcement des capacités des individus, des institutions et des collectivités, les cibles 2021 étaient fixées à 3500 individus, 4 institutions et 9 collectivités. Les cibles ont été atteintes et dépassées. Les réalisations relatives à ce produit ont apporté une contribution très satisfaisante à l'effet 1.

S'agissant des ressources énergétiques adaptées aux effets du changement climatique, les Nations Unies ont procédé aux principales réalisations suivantes : 294 612 ménages ont eu accès aux services énergétiques grâce aux PTFM et pompage solaire sur les sites maraichers et 1003 emplois permanents créés à travers les services énergétiques dont 930 au profit des femmes (93%).

Pour, l'accès aux ressources énergétiques adaptées aux effets du changement climatique, les cibles 2021 étaient fixées à 970.000 ménages. La cible a été atteinte et dépassée. Les femmes et les personnes vulnérables sont bénéficiaires de ces réalisations qui ont apporté une contribution très satisfaisante à l'effet 1.

Produit 1.2. Les populations, institutions nationales et les collectivités territoriales ciblées, ont les capacités pour développer des chaînes de valeur créatrices d'emplois décentes dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique.

Les progrès vers la réalisation de ce produit ont appréciés au moyen des indicateurs suivants : Nombre de marchés structurés ouverts aux achats locaux d'aliments ; Nombre de ménages exerçant des AGR dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique ; Nombre de personnes accédant à des actifs financiers et non financiers dans les zones cibles, par groupe (hommes, femmes et jeunes) ; Nombre d'entreprises créées par des femmes et des jeunes dans le cadre des chaînes de valeurs. Mais, les fiches de collecte remplies par les agences ne fournissent pas assez d'informations sur les marchés structurés ouverts aux achats locaux d'aliments et le nombre d'entreprises créées par des femmes et des jeunes dans le cadre des chaînes de valeurs.

Pour soutenir la création des chaînes de valeur créatrices d'emplois décentes dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique, les Nations Unies ont accompli les principales réalisations ci-après :

- ✚ Distribution de 441 tonnes de semences pluviales de mil (192 T), de sorgho (107 T) et de niébé (142 T) à 58 229 producteurs
- ✚ Distribution de plus de 2 tonnes de semences maraichères à 6 650 ménages.
- ✚ Distribution de 10.180 têtes de petits ruminants et 1.845 tonnes d'aliments bétail à 13.967 ménages vulnérables
- ✚ 49 694 ménages d'agriculteurs vulnérables appuyés en intrants agricoles, zootechniques

- ✚ 95 914 producteurs (89,43% de femmes) renforcés dans divers secteurs (maraichage et transformation des produits agricoles)
- ✚ 41717 producteurs appuyés dont 16902 femmes pour accroître leurs productions agricoles à travers l'utilisation des semences améliorées et résistantes à la sécheresse
- ✚ Elaboration de la Stratégie nationale de l'aquaculture
- ✚ Assistance en Cash plus, combinaison de transferts monétaires et d'intrants agricoles, zootechniques /vétérinaires et en petits matériels, à 1 408 632 ménages vulnérable

S'agissant de la création des chaînes de valeur créatrices d'emplois décents dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique, les cibles 2021 étaient fixées à 87.000 ménages ayant créé des AGR, 55.000 personnes ayant accédé à des actifs non financiers et 4500 à des actifs financiers. Les cibles ont été atteintes et dépassées. Les femmes et les personnes vulnérables ont bénéficié de ces réalisations. Leur contribution à l'effet 1 a été très satisfaisante.

Produit 1.3. Les populations, les institutions nationales et les collectivités territoriales ciblées ont des capacités améliorées en prévention et gestion des crises alimentaires, nutritionnelles et des catastrophes naturelles, pour une résilience renforcée face aux chocs structurels et conjoncturels.

Ce produit est assorti de quatre indicateurs qui ont permis d'apprécier les progrès accomplis vers sa réalisation. Il s'agit des indicateurs suivants : % d'Observatoires de Suivi de la Vulnérabilité (OSV) fonctionnels ; Nombre de ménages bénéficiant de transferts sociaux (désagrégé par sexe du chef de ménage) ; Nombre de régions disposant d'un plan de contingence ; Proportion de femmes victimes de crise bénéficiant des programmes de relèvement dans les zones ciblées. Le rapport bilan de l'effet 1 et les fiches de collecte remplies par les agences ne fournissent pas de données sur quelques indicateurs tels le pourcentage d'Observatoires de Suivi de la Vulnérabilité (OSV) fonctionnels.

Toutefois, s'agissant des mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et des catastrophes, la contribution des Nations Unies a été apportée à travers les principales réalisations suivantes :

- ✚ 23 institutions nationales renforcées soit 20260 personnes, 5 collectivités touchées, 4450 producteurs formés. Ce renforcement des capacités a permis de doter les acteurs de compétences nécessaires pour renforcer leur résilience face aux chocs climatiques.
- ✚ Renforcement des capacités techniques de 23 maîtres formateurs et 117 facilitateurs en approche « Champ Ecole Agro-pastoral (CEAP) » et Agriculture sensible aux risques climatiques (AIC)
- ✚ Renforcement des capacités techniques de 9.866 producteurs (trices) dans les CEAP sur l'agriculture climato-intelligente
- ✚ Formation de 197 leaders des structures communautaires dont 169 femmes sur la nutrition
- ✚ Renforcement des capacités de 41 336 producteurs dans les CEAP
- ✚ Renforcement de 2707 producteurs en techniques agricoles, formation de 835 paysans pilotes, 1 218 producteurs dont 496 femmes dans 45 CEAP ont été encadrés
- ✚ Intégration de l'adaptation au changement climatique dans la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes
- ✚ Stratégie nationale pour la mobilisation du financement du secteur privé pour l'adaptation élaborée

En ce qui concerne ce produit, il n'a pas été possible d'apprécier les progrès vers l'atteinte des cibles fixées pour l'année 2021 en raison du manque de quelques données. Cependant, les Nations Unies ont accompli d'importantes réalisations pour la prévention et la gestion des crises alimentaires, nutritionnelles et des catastrophes naturelles, pour le renforcement de la résilience des populations et des institutions face aux chocs structurels et conjoncturels. Les réalisations ont pris en compte les femmes. La contribution de ces réalisations à l'effet 1 a été satisfaisante.

Conclusion : *Toutes les cibles des produits n'ont pas été atteintes. Mais, les réalisations accomplies montrent que les Nations Unies ont été assez efficaces. Dans les zones d'intervention, ces réalisations ont permis aux populations d'accéder à des chaînes de valeur innovantes et créatrices d'emplois décentes, et de participer aux mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et des catastrophes et à une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques adaptée aux effets du changement climatique. Cette constatation a été signalée par 95% d'informateurs clés. Elle a été aussi relevée lors des groupes de discussion. La contribution des réalisations relatives à ces produits a été satisfaisante.*

Dans quelle mesure la réalisation des produits a-t-elle contribué aux priorités nationales et aux ODD priorisés par le pays ?

Les priorités nationales sont déclinées dans le PDES 2017 - 2021. Comme on l'a signalé plus haut, l'effet 1 et les produits y relatifs devaient contribuer à l'effet global 3 « *La croissance économique est forte, soutenue et inclusive* », à l'effet global 5 « *La gestion de l'environnement est durablement améliorée* » du PDES 2017 - 2021 ainsi qu'aux ODD 1, 2, 5, 7, 8, 10, 13, 15. En dépit de la baisse de la croissance économique en 2020, dans les zones d'intervention des Nations Unies, lors des groupes de discussion, il a été signalé que les réalisations exposées plus haut ont contribué à l'augmentation de la production locale en 2019. Elles ont aussi contribué à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, au renforcement de la résilience des populations aux chocs naturels, à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

La démonstration objective de ce lien causal requiert certes la réalisation d'études ou d'enquêtes plus approfondies. Mais, les informateurs clés interrogés et les groupes de discussion organisés lors des visites de terrain à Maradi et Dosso ont permis de noter que les appuis des Nations Unies notamment la récupération, la restauration et la valorisation des terres dégradées, la distribution des semences améliorées, le renforcement des capacités des producteurs à travers les formations, l'encadrement et la fourniture des équipements ont fortement contribué à l'augmentation de la production et des revenus des paysans ainsi qu'à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

IV.2.1.2 - Efficience relative à l'effet 1

Dans quelle mesure et comment le système des Nations Unies a-t-il mobilisé et utilisé les ressources financières, humaines et matérielles affectées à la mise en œuvre du programme sont-elles : Suffisantes (en quantité) par rapport aux besoins et aux résultats escomptés ? Adéquates (en qualité) par rapport aux résultats escomptés ? Déployées à temps ?

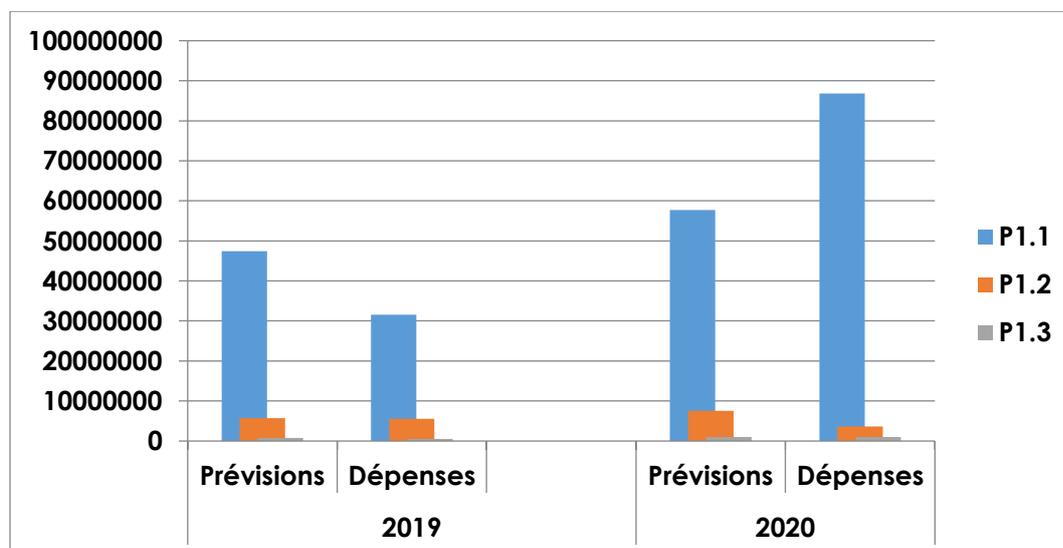
L'efficience est abordée sous deux angles : L'efficience productive qui est appréciée à travers le taux d'exécution financière. L'efficience allocative se réfère à l'appréciation de l'allocation des ressources entre les effets et les produits. Le tableau 1 montre que les taux d'exécution financière se sont situés à plus de 60% pour tous les produits à l'exception du produit 2 qui a enregistré un taux de 49% en 2020. Pour l'ensemble des produits, les taux d'exécution financière se sont situés à 230% en 2019 et à 138% en 2020. On note une forte baisse du taux d'exécution financière qui est sans doute imputable à l'impact de la COVID 19. Toutefois, il convient de relever que ces taux laissent transparaître un problème de planification. En 2020, pour le produit 1.1, les dépenses effectuées ont largement dépassé les prévisions. Cette situation suppose une sous-estimation des prévisions au moment de la budgétisation ou la survenance d'un événement qui a justifié un accroissement inopiné des dépenses.

Tableau 1 : Exécution financière relative aux produits de l'Effet 1

Années / Produits	2019			2020		
	Prévisions	Dépenses	%	Prévisions	Dépenses	%
<i>P1.1</i>	47460857	31582364	67%	57723401	86791481	150%
<i>P1.2</i>	5711778	5571778	98%	7519761	3654344	49%
<i>P1.3</i>	769667	510857	66%	1000000	1000000	100%
TOTAL	53942302	37664999	67%	66243162	91445825	138%

Le graphique 1 ci-dessous montre que les Nations Unies ont alloué plus de fonds au produit 1.1 qui concerne le renforcement des capacités techniques et opérationnelles pour une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques adaptée aux effets du changement climatique. Le produit 1.3 reçoit très peu de ressources. Selon certains informateurs clés, ce choix est justifié par l'attention que les Nations Unies ont accordée à la gestion durable des ressources naturelles qui est déterminante pour assurer la protection des écosystèmes et une utilisation rationnelle de ces ressources afin de lutter contre l'insécurité alimentaire. Ce choix est aussi influencé par les contributions des différentes agences.

Graphique 1 : Exécution financière relative aux produits de l'Effet 1



Conclusion : L'allocation et l'utilisation des ressources pour la réalisation des produits 1.1, produit 1.2 et produit 1.3 ont été efficiente.

IV.2.2 - Efficacité et efficence relatives à l'effet 2

Effet 2 : D'ici à 2021, la gestion du développement et des données statistiques à tous les niveaux ; la sécurité transfrontalière et communautaire ainsi que le système judiciaire sont améliorés et garantissent les droits humains avec des institutions aptes à conduire des processus démocratiques et des collectivités territoriales capables de satisfaire les besoins spécifiques des couches les plus vulnérables.

IV.2.2.1 - Efficacité relative à l'effet 2

IV.2.2.1.1 - Progrès vers la réalisation de l'effet 2

Dans quelle mesure l'UNDAF actuel est-il sur la bonne voie pour atteindre les résultats prévus (y compris les résultats intentionnels et non intentionnels, positifs ou négatifs) ?

Dans l'UNDAF 2019 - 2021, il est indiqué que la réalisation de cet effet devrait se matérialiser par « l'amélioration des connaissances et l'appropriation de leurs droits par les populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes filles ainsi que leurs capacités à les faire prévaloir à tous les niveaux. Les institutions nationales et locales devraient mieux gérer le développement et les données statistiques pour permettre aux populations et aux partenaires de suivre les progrès réalisés dans la satisfaction des droits humains et l'inclusivité dans la distribution des richesses nationales. Les groupes vulnérables, les communautés, les institutions décentralisées devraient participer de manière responsable et efficace aux processus démocratiques et sécuritaires. Elles devraient ainsi mieux prendre en charge leur destinée et exiger plus de redevabilité dans les processus et instances décisionnelles ».

Ce changement stratégique doit être apprécié en se basant sur les indicateurs suivants : *Le taux de satisfaction des citoyens sur la sécurité ; L'Indice Mo Ibrahim ; Le taux de mise en œuvre du PAP du PDES ; Le taux moyen d'exécution des enquêtes prévues dans la SNDS ; Le rang de l'INS dans l'espace AFRISTAT ; Le ratio des instances judiciaires à instruire par rapport aux cas réglés.* Le manque de données n'a pas permis d'apprécier objectivement les progrès enregistrés vers l'atteinte des cibles de ces différents indicateurs notamment pour *le taux de satisfaction des citoyens sur la sécurité, Le ratio des instances judiciaires à instruire par rapport aux cas réglés.*

Cependant, en ce qui concerne la gestion du développement, le rapport du diagnostic stratégique réalisé par le ministère du plan en 2021 indique le Niger dispose de 37 politiques, stratégies et plans sectoriels, 7 Schémas d'aménagement du territoire (SRAT) et 7 plans de développement régionaux (PDR) et 255 plans communaux sont disponibles. Le pays dispose également d'une politique nationale d'évaluation, d'une stratégie nationale intégrée de suivi et évaluation (SNISE), d'un guide de suivi et évaluation du PDES. Les ministères sectoriels ont produit des rapports annuels de performance. En étroite collaboration avec les ministères sectoriels, le ministère du plan a produit le rapport bilan de la mise en œuvre du PDES 2017 - 2021. En 2020, l'index IIAG de Mo Ibrahim a crédité le Niger de 47,8 points sur 100 tandis que la moyenne africaine se situe à 48,8 points. S'agissant des droits humains, le pays a perdu 7,2 points sur 100 en dix ans. Quant à la sécurité et l'état de droit, on a noté un léger recul de 0,4 points en 10 ans. En effet, l'accès à la justice demeure faible notamment au niveau local (un juge pour 50 065 habitants en 2016 contre une norme de 1 pour 20 000). On note également des retards dans le traitement des affaires judiciaires (2 à 4 ans).

IV.2.2.1.2 - Contribution de la réalisation des produits à l'atteinte des cibles de l'effet 2

Dans quelle mesure la réalisation des produits a-t-elle contribué aux progrès vers l'atteinte des cibles de l'effet 1 ?

Produit 2.1 : Les institutions et organes aux niveaux national, régional/local, ont les capacités d'assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PDES et des ODD y compris la collecte, la gestion et l'utilisation de données statistiques fiables et désagrégées.

Les progrès accomplis dans la réalisation de ce produit ont été appréciés à travers les indicateurs suivants : *Existence de mécanismes de collecte et d'analyse de données fournissant des données désagrégées pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation du PDES/ODD aux niveaux national et régional ; Existence d'arrangements institutionnels et de partenariats pour la formulation et la mise en œuvre de stratégies et de plans de développement économique locaux intégrés prenant en compte les ODDs au niveau infranational ; Nombre de structures nationales et régionales ayant les systèmes d'information à jour avec des données fiables et désagrégées.*

Le rapport bilan de l'effet 2 et les fiches de collecte produits par le groupe résultat 2 ne fournissent pas toutes les données nécessaires pour apprécier les progrès accomplis vers l'atteinte des cibles de ce produit. En outre, l'analyse documentaire a montré que les livrables des Nations Unies ne se sont pas limités aux cibles de ces indicateurs. La contribution des Nations Unies a été plus large. Précisément, les Nations Unies ont contribué au renforcement des capacités des institutions en planification nationale et suivi et évaluation à travers les réalisations suivantes :

- ✚ *L'appui à la réalisation de l'enquête nationale nutritionnelle 2019 utilisant la technologie SMART qui a permis de collecter les informations sur l'état nutritionnel des enfants*
- ✚ *L'appui à la 2ème enquête SARA couplée avec la qualité des données et qualité des Soins*
- ✚ *Le soutien à la production des données statistiques agricoles (Les capacités des ministères de l'Agriculture et de l'élevage et de celui de l'environnement avec les techniques innovantes de suivi et évaluation géospatiales avec la dotation de kits complets de huit (8) drones*
- ✚ *L'appui à l'élaboration du Cadre de Mesure de Rendement du PDES révisé et cohérent avec le budget-programme à travers le renforcement des capacités de la cellule centrale de Suivi-évaluation*
- ✚ *L'appui à l'actualisation de la base de données sur les ODD et à la production du rapport national sur les ODD qui a contribué à améliorer leur appropriation au niveau national*
- ✚ *L'appui à l'élaboration de trois rapports nationaux volontaires*
- ✚ *La diffusion des statistiques macroéconomiques en appuyant le Ministère du Plan dans le processus de production des notes de conjoncture économique*
- ✚ *L'appui à l'élaboration et l'adoption de la Politique Nationale d'Evaluation*
- ✚ *L'appui à la migration du système de la technologie bâtie sur DevInfo vers une nouvelle plateforme de gestion des données intégrant des fonctionnalités adéquates pour répondre aux besoins spécifiques du Niger en matière de gestion des données*
- ✚ *L'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilisation d'informations fiables pour le suivi et l'évaluation des politiques et des stratégies de développement au niveau des régions par ricochet au niveau national*
- ✚ *L'élaboration de trois rapports nationaux volontaires*
- ✚ *La réalisation de la revue globale 2017-2020 du PDES*

- ✚ L'appui technique et financier au processus de l'évaluation finale du PDES 2017-2021
- ✚ L'appui à l'élaboration du document de stratégie nationale- zone de libre-échange continentale africaine (NE- ZLECAf) formulé et validé dans le cadre de l'opérationnalisation de la ZLECAf;
- ✚ L'appui à la modernisation des systèmes et statistiques de l'état civil
- ✚ Le Renforcement des capacités pour l'élaboration des comptes nationaux de transfert (NTA)

Les Nations Unies ont accompli des réalisations importantes qui ont effectivement permis d'assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PDES et des ODD y compris la collecte, la gestion et l'utilisation de données statistiques fiables et désagrégées en renforçant les capacités des ministères du plan, de l'agriculture, de la justice, de la santé et de l'éducation. Les cibles de ce produit ont été partiellement atteintes. La contribution des réalisations à l'effet 2 a été satisfaisante.

Produit 2.2 : Les communautés ciblées et les institutions chargées de la sécurité transfrontalière et intérieure ont les capacités pour prévenir et atténuer les menaces, favoriser la cohésion sociale et consolider la paix et la stabilité.

Ce produit est assorti de deux indicateurs qui ont permis d'apprécier les progrès vers l'atteinte des cibles fixées : *Nombre d'Infrastructures nationales et transfrontalières pour la paix établies et opérationnelles* ; *Nombre de plans d'action national pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent*. L'analyse documentaire particulièrement l'exploitation du rapport bilan de l'effet 2 et les fiches de collecte remplies par les agences ne fournit pas de données sur le *Nombre de plans d'action national pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent*. La contribution des Nations Unies à la sécurité transfrontalière et intérieure, à la prévention et l'atténuation des menaces, à la cohésion sociale, la consolidation de la paix et la stabilité a consisté à appuyer :

- ✚ La construction d'une caserne pour les forces de sécurité à Birni Konni (Tahoua), HQ de la DST à Niamey, postes frontières dans la région d'Agadez
- ✚ La réforme de l'organisation interne de la Direction de la Surveillance du Territoire,
- ✚ Le renforcement des capacités logistiques des Forces de Sécurité dans la région de Diffa par l'acquisition et la livraison de véhicules et de matériels de communication renforçant ainsi le maillage des patrouilles de sécurité
- ✚ L'organisation de 8 campagnes de sensibilisation et forums nationaux et transnationaux entre les forces de défense et de sécurité, les acteurs de la chaîne pénale et les OSC ont été organisés et ayant touchés 7476 bénéficiaires directs des deux frontières et 22428 bénéficiaires indirects.
- ✚ la prévention des conflits intercommunautaires et à l'atténuation des menaces à travers l'organisation des campagnes de sensibilisation qui ont touché 932 924 personnes
- ✚ La création de 190 comités de prévention communautaires (CPCs) dans trois régions (52 en Dosso, 70 en Tahoua, 68 en Maradi) et 59 CPC réhabilités en Agadez)
- ✚ 6 postes frontaliers construits et réhabilités en 2021
- ✚ Le Renforcement du dialogue politique aux niveaux central et local visant la compréhension des dynamiques locales et de la nature des conflits, dans le cadre de la stabilisation du bassin du Lac Tchad
- ✚ L'organisation des caravanes communautaires, activités civilo-militaires, tournoi sportifs bilatéraux, groupes de travail locaux Niger-Nigeria, etc.

Les Nations Unies ont accompli d'importantes réalisations au-delà des cibles fixées de ce produit. Mais, la cible du Nombre d'Infrastructures nationales et transfrontalières pour la paix établies et opérationnelles fixée à 64 n'a pas été atteinte. La contribution de ce produit à l'effet 2 a été assez satisfaisante.

Produit 2.3 : Les institutions judiciaires et de promotion des droits humains ont les capacités d'assurer l'accès des plus vulnérables à une justice efficace et le respect des conventions et traités internationaux.

Ce produit est assorti de trois indicateurs suivants : *Nombre de détenus les plus vulnérables ayant bénéficié d'une assistance juridique ; Nombre de rapports soumis en respect des traités et conventions internationales ; Nombre d'acteurs du système judiciaire dont les capacités ont été renforcées.*

Le rapport bilan de l'effet 2 et les fiches de collecte remplies par les agences ne fournissent pas toutes les données nécessaires pour apprécier l'évolution de ces indicateurs. Cependant, il a été noté que les Nations Unies ont contribué à la promotion des droits humains, à l'accès des plus vulnérables à la justice, au respect des conventions et traités internationaux à travers les réalisations suivantes :

- ✚ *L'appui technique apporté au Comité interministériel de rédaction et soumission des rapports aux organes de traités qui a permis au Niger de rattraper le retard et être à jour dans la soumission des rapports aux organes des traités. A titre indicatif, on peut citer les rapports suivants : Rapport EPU adopté, rapport CEDEF, rapport convention internationale sur les droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leurs familles*
- ✚ *La mise en place d'une base de données administratives et judiciaires multidimensionnelles et d'un système informatisé de gestion des données judiciaires et de l'administration pénitentiaire*
- ✚ *La mise en place d'un dispositif d'assistance juridique et judiciaire dans 4 régions qui a facilité l'accès à la justice aux populations vulnérables*
- ✚ *L'appui technique et financier pour l'harmonisation de la législation nationale avec les dispositions de la Convention contre la Torture (CAT) par l'adoption la loi N°2020-05 du 11 Mai 2020 modifiant et complétant le code pénal en vue d'y insérer une section relative à l'incrimination des actes de torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants*
- ✚ *L'appui pour l'adoption de la loi N°2020-02 du 6 Mai 2020 modifiant et complétant la loi organique sur la CNDH en vue d'ajouter dans le mandat de ladite institution les prérogatives du Mécanisme National de Prévention de la Torture (MNP)*

En dépit du manque de données précises pour apprécier les progrès vers l'atteinte des cibles, on peut constater que la contribution de ces réalisations à l'effet 2 a été assez satisfaisante.

Produit 2.4 : Les institutions chargées des élections ont les capacités pour gérer les processus électoraux de manière démocratique, inclusive, transparente et crédible.

Les progrès accomplis vers l'atteinte des cibles de ce produit ont été appréciés au moyen des indicateurs suivants : *Nombre de structures dont les capacités ont été renforcées en matière d'élection ; Taux de participation citoyenne aux élections générales (Cet indicateur n'est pas pertinent pour ce produit. Les Nations Unies ne peuvent être redevables du taux de participation).*

Le rapport bilan de l'effet 2 et les fiches de collecte remplies par les agences ne fournissent pas toutes les données nécessaires pour apprécier l'évolution de ces indicateurs. Toutefois, il a été noté que les Nations Unies ont accompli les réalisations ci-après pour contribuer à la conduite des processus démocratiques particulièrement aux processus électoraux a consisté à soutenir :

- ✚ *L'élaboration d'un document de projet encadrant l'appui au cycle électoral*
- ✚ *La mobilisation des fonds importants et un appui technique pour assurer une allocation optimale des ressources dans le cadre du soutien au processus électoral*
- ✚ *Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la CENI à travers l'appui à l'acquisition de matériel (8 VSAT, véhicule, mise à disposition de 60 VNU nationaux...)*
- ✚ *L'appui à la stratégie institutionnelle de la CENI*

- ✚ *L'appui au déploiement de la carte biométrique qui a permis d'assurer une forte participation inclusive en particulier, des femmes et des jeunes au vote*
- ✚ *L'appui à la délivrance de plus de 6 000 000 d'actes d'état civil au cours d'audiences foraines qui ont permis de constituer une base solide pour l'enrôlement massif des électeurs (7 428 087 électeurs enrôlés au niveau national, 76,17% de la projection INS dont 55% de femmes)*
- ✚ *L'appui à la mobilisation des ressources avec 4 millions USD investis et près de 14 millions USD mobilisés à travers le déploiement de fonds supplémentaires couvrant la période post-électorale*

Ces réalisations montrent que la contribution des Nations Unies aux processus électoraux notamment au renforcement des capacités des acteurs a été satisfaisante.

Produit 2.5 : Les collectivités territoriales ciblées ont les capacités renforcées pour fournir des services publics de base répondant aux besoins spécifiques des populations, en particulier les couches les plus vulnérables.

Les progrès vers la réalisation de ce produit ont été appréciés au moyen des indicateurs suivants : *Nombre de collectivités territoriales disposant de Plans de Développement Communal à jour pour la fourniture accrue de services de bases ; Nombre de plans de développements régionaux et communaux intégrant les agendas de développement internationaux localisés dans les zones ciblées ; Nombre de guichets administratifs uniques créés dans les zones ciblées ; Part des dépenses consacrées aux collectivités consacrées aux services sociaux de base dans les communes de convergence.*

Le rapport bilan de l'effet 2 et les fiches de collecte remplies par les agences ne fournissent pas toutes les données nécessaires pour apprécier l'évolution de ces indicateurs. Toutefois, il a été relevé que les Nations Unies ont accompli des réalisations qui ont contribué au renforcement des capacités des collectivités territoriales afin qu'elles soient capables de répondre aux besoins des populations notamment des plus vulnérables. Il s'agit des réalisations ci-après :

- ✚ *La mise à jour des outils de gestion (6 modules de gestion des collectivités territoriales réactualisés, 5 outils de gestion administrative, comptable et financière actualisés, édités et diffusés) à travers le renforcement de la gestion administrative des collectivités territoriales*
- ✚ *La prise en compte des nouvelles thématiques transversales dans les documents programmatiques, notamment la consolidation de la paix, l'articulation entre sécurité et développement, la réduction de risques de catastrophes et l'alignement au PDES 2017-2021 à travers l'accompagnement des collectivités territoriales*
- ✚ *L'appui de 5 Communes (Sokorbé, Dogon Kiria, Kollo, Soucououtan et Illéla) pour l'élaboration et la mise à jour des PDC, la réalisation des investissements sous maîtrise d'ouvrage communal (ouvrage mécaniques et biologiques, ouvrage hydraulique, site maraichers, banques céréalières et d'intrants).*
- ✚ *La sensibilisation et la formation des autorités administratives, conseil régional et élus locaux et les services techniques aux questions de participation des femmes et des jeunes et l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement locaux inclusifs et participatifs*

Ces réalisations montrent que la contribution des Nations Unies a été assez satisfaisante notamment en ce qui concerne l'élaboration des plans communaux de développement et la formation des élus locaux.

Conclusion : *Il n'a pas été aisé d'apprécier les progrès accomplis vers l'atteinte des cibles des produits de l'effet 2 en raison de l'insuffisance des données fournies dans le rapport bilan de l'effet 2 et les fiches de collecte remplies par les agences. Néanmoins, l'analyse des données disponibles a permis de relever que les réalisations accomplies montrent que les Nations Unies ont été efficaces dans l'appui à la gestion du développement et des données statistiques à tous les niveaux, la sécurité transfrontalière et communautaire ainsi qu'au système judiciaire et aux processus électoraux. La contribution de ces réalisations à l'effet 2 a été satisfaisante.*

Dans quelle mesure la réalisation des produits a-t-elle contribué aux priorités nationales et aux ODD priorisés par le pays ?

Les réalisations des produits relatifs à l'effet 2 ont contribué à l'effet global 3 « La croissance économique est forte, soutenue et inclusive » et l'effet global 4 « Les populations sont bien gouvernées dans un espace sécurisées » du PDES 2017 - 2021. Ils ont également contribué aux ODD 5, 8, 10, 16, 17. Les produits relatifs à l'effet 1 mettent l'accent sur les groupes les plus vulnérables. En effet, l'amélioration de la gestion du développement notamment la production des données est indispensable pour les prévisions macroéconomiques et la bonne gouvernance. Les Nations Unies ont apporté une contribution notable au renforcement des capacités du gouvernement en vue de l'amélioration de la sécurité.

IV.2.2.2 - Efficience

Dans quelle mesure et comment le système des Nations Unies a-t-il mobilisé et utilisé les ressources financières, humaines et matérielles affectées à la mise en œuvre du programme sont-elles : Suffisantes (en quantité) par rapport aux besoins et aux résultats escomptés ? Adéquates (en qualité) par rapport aux résultats escomptés ? Déployées à temps ?

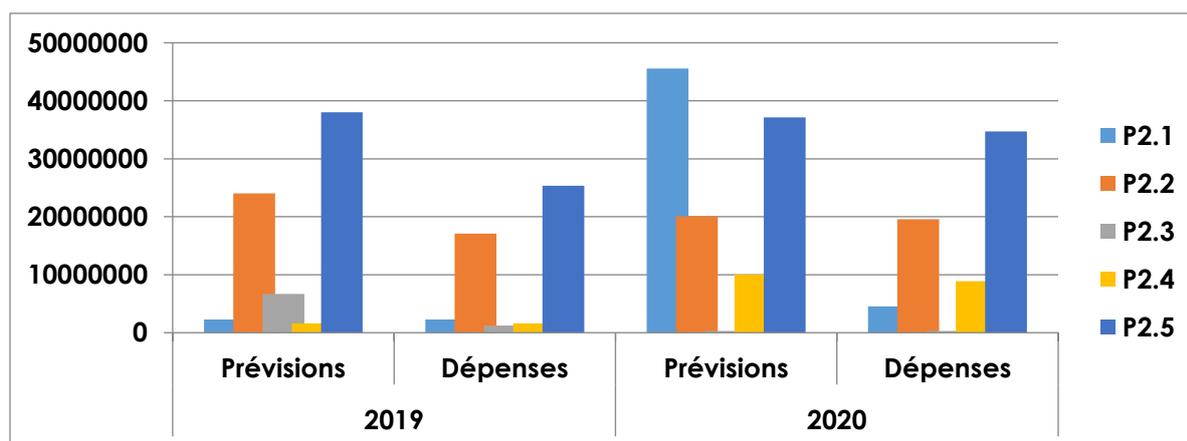
Il ressort de ce tableau que pour la majorité des produits, les taux d'exécution financière se sont situés à plus de 70%. Cependant, on a noté des taux d'exécution financière très faibles pour le produit P 2.1 en 2020 et de 18% pour le produit P 2.3 en 2019. Le taux d'exécution financière de l'ensemble des produits a baissé de 65% à 60%. L'efficience productive est donc satisfaisante.

Tableau 2 : Exécution financière relative aux produits de l'Effet 2

Années Produits	2019			2020		
	Prévisions	Dépenses	%	Prévisions	Dépenses	%
P2.1	2280932	2280932	100%	45550317	4535184	10%
P2.2	24053679	17072055	71%	20046649	19566397	81%
P2.3	6711399	1218050	18%	300000	281891	94%
P2.4	1600000	1600000	100%	10042606	8891687	89%
P2.5	37997022	25326670	67%	37156006	34688459	93%
TOTAL	72643032	47497707	65%	113095578	67963618	60%

Le graphique 2 montre qu'au cours de toute la période 2019 - 2021, des fonds importants ont alloués au produit P 2.5 qui porte sur le renforcement des capacités pour fournir des services publics de base répondant aux besoins spécifiques des populations, en particulier les couches les plus vulnérables. Le produit 2.2 a aussi reçu assez de fonds. Ce choix témoigne de l'attention que les Nations Unies ont accordée à la décentralisation et à la sécurité transfrontalière. L'efficience allocative a été donc satisfaisante.

Graphique 2 : Exécution financière relative aux produits de l'Effet 2



Conclusion : L'allocation et l'utilisation des ressources pour la réalisation des de l'effet 2 a été efficiente.

IV.2.3 - Efficacité et efficience relatives à l'effet 3

Effet 3 : D'ici à 2021, les femmes et les jeunes/adolescents des zones ciblées bénéficient d'opportunités économiques viables, acquis des compétences et aptitudes nécessaires à leur autonomisation et participent aux processus de prise de décision et à la promotion des pratiques visant l'élimination des inégalités et des violences basées sur le genre y compris le mariage des enfants.

IV.2.3.1 - Efficacité relative à l'effet 3

IV.2.3.1.1 - Progrès vers la réalisation de l'effet 3

Dans quelle mesure l'UNDAF actuel est-il sur la bonne voie pour atteindre les résultats prévus (y compris les résultats intentionnels et non intentionnels, positifs ou négatifs) ?

Selon l'UNDAF 2019 - 2021, la réalisation de l'effet 3 en 2021 devrait être perceptible à travers « l'utilisation par les femmes et les jeunes les plus vulnérables des connaissances professionnelles et techniques nouvellement acquises et l'amélioration de leurs revenus économiques ainsi que leur statut social dans la communauté, y compris dans les instances de prises de décision. Les femmes et les jeunes devrait utiliser les informations et les services holistiques de qualité, s'opposer et se protéger contre toutes les formes de violences y compris en situation d'urgence ». Ce changement stratégique doit être observé et vérifié à travers les principaux indicateurs suivants : La proportion de communautés ayant déclaré l'élimination de pratiques traditionnelles néfastes y compris le mariage des enfants ; La proportion de femmes et de filles victimes de violences basées sur le genre ; La proportion de pôles régionaux de développement opérationnel et ouverts aux jeunes, adolescent.

Au cours de la période 2019 - 2021, l'analyse des données a montré que le nombre de communautés s'étant engagées publiquement à éradiquer les pratiques traditionnelles nocives, dont le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines dans les zones d'intervention est passé de 10 à 66. La cible 2021 fixée à 30 a été largement dépassée. Selon le rapport bilan de mise en œuvre du PDES 2017 - 2021, le pourcentage des femmes et des filles victimes de Violences Basées sur le Genre a enregistré un taux de 28,4% sur la période 2017-2020 et 4 centres de prise en charge holistique (VBG) construits.

Le nombre de victimes de la violence basée sur le genre ayant reçu le Dispositif minimum d'urgence est passé de 3147 en 2019 à 9655 en 2020 et 4829 en 2021. La cible 2021 fixée à 8000 n'a pas été atteinte. Aux élections municipales de 2020, la proportion des femmes candidates s'est située à 28,7% dépassant significativement les normes de 25% prévues par la loi. Au final, 1212 femmes ont été élues sur 4.478 conseillers, soit un taux de 27,1%.

IV.2.3.1.2 - Contribution des produits à l'atteinte des cibles de l'effet 3

Dans quelle mesure la réalisation des produits a-t-elle contribué aux progrès vers l'atteinte des cibles de l'effet 1 ?

Les Nations Unies ont apporté une contribution à la création des opportunités économiques viables pour les femmes, jeunes et adolescents, au renforcement de leurs compétences et aptitudes nécessaires pour leur autonomisation ainsi que leur participation aux processus de prise de décision et à la promotion des pratiques visant l'élimination des inégalités et des violences basées sur le genre y compris le mariage des enfants. Cette contribution a été fournie à travers les principales réalisations ci-après :

Produit 3.1 : Les femmes et les jeunes les plus vulnérables y compris ceux déscolarisés et non scolarisés des zones ciblées ont des capacités et aptitudes professionnelles et techniques renforcées pour accéder aux opportunités économiques afin d'assurer leur autonomisation.

Les progrès vers l'atteinte des cibles de ce produit ont été appréciés au moyen des indicateurs suivants : *Nombre de femmes vulnérables formées à l'exercice d'activité économique durable dans les zones ciblées ; Nombre de jeunes (y compris adolescents actifs) vulnérables formés à l'exercice des activités économiques durables dans les zones ciblées ; Nombre de stratégie nationale de promotion de pôles régionaux de développement élaborée en vue de créer des opportunités économiques pour les jeunes et les femmes.*

Pour contribuer à l'autonomisation et la participation des femmes et des jeunes/Adolescents aux processus de prise de décision et à la promotion des pratiques visant l'élimination des inégalités et des violences basées sur le genre y compris le mariage des enfants, les Nations Unies ont accompli les principales réalisations suivantes :

- ✚ 16 plateformes multifonctionnelles installées ayant permis la réinsertion socio-économique de 350 femmes victimes de VBG
- ✚ 600 survivantes réinsérées économiquement avec des kits (500 ont reçu un kit animalier, 57 pour un kit de petit commerce
- ✚ 32 pour un kit de transformation agro-alimentaire et 11 pour un kit de savonnerie-cosmétique) dont 74 femmes porteuses de fistule obstétricales traitées et guéries
- ✚ Autonomisation de 172 000 adolescentes de 10 à 19 ans, non scolarisées à travers l'initiative Illimin, et investissements dans l'autonomisation économique des adolescentes grâce à des compétences professionnelles et à des activités génératrices de revenus pour 26 137 bénéficiaires
- ✚ 21 717 adolescentes âgées de 10-19 ans enrôlées dans les espaces sûrs de l'Initiative Illimin ayant bénéficié d'une formation à un métier ou une activité génératrice de revenu dont 400 formées dans le domaine du stylisme modélisme. Dans le cadre de la réponse à la pandémie du COVID-19, elles ont confectionné plus d'un million de masques anti COVID en 2020, au profit du gouvernement, des Nations Unies, et de la population vulnérable Nigérienne

Les cibles fixées à l'horizon 2021 pour la formation des femmes et des jeunes pour l'exercice des activités économiques n'ont pas été atteintes. Mais, la contribution des Nations Unies au renforcement des capacités des femmes et des jeunes pour permettre leur accès aux opportunités économiques afin d'assurer leur autonomisation a été assez satisfaisante.

Produit 3.2 : Les femmes et les jeunes des zones ciblées ont des capacités renforcées pour participer activement aux instances de prise de décisions à tous les niveaux et en particulier au niveau communautaire.

Les progrès vers la réalisation de ce produit ont été appréciés au moyen des indicateurs suivants : *Proportion de femmes et de jeunes dans les instances de prise de décisions au niveau communautaire ; Proportion de femmes et de jeunes dans les instances de prise de décisions parmi les élus (communaux, régionaux et nationale).* (Ces deux indicateurs ne sont pas pertinents pour ces produits. Les Nations Unies ne peuvent être redevables de la représentation des femmes et des jeunes dans les instances de décisions. Elles peuvent néanmoins influencer leur accès à ces instances).

Les Nations Unies ont accompli les réalisations suivantes pour permettre la participation des femmes et des jeunes aux instances de décisions.

- ✚ *Appui technique et financier dans le processus d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre effective de la nouvelle loi sur les quotas et de son décret d'application faisant passer les quotas de 15 à 25% et de 25 à 30% respectivement aux postes électifs et nominatifs. Le suivi de l'application de la nouvelle loi dans les dernières élections a permis d'améliorer la représentation des femmes dans certaines instances de prise de décision, et à titre illustratif la représentativité des femmes a passé de 15% à 30% de femmes élues au parlement lors de dernières élections*
- ✚ *Participation des femmes aux formations organisées par les Nations Unies à l'intention des élus locaux*

La contribution des Nations Unies a été faible.

Produit 3.3 : Les femmes et les jeunes, ainsi que ceux affectés par les situations d'urgence, humanitaire et dans les familles, ont accès à des services holistiques de qualité pour une meilleure protection contre les violences, en particulier les Violences Basées sur le Genre (VBG) et le mariage des enfants.

Les progrès vers la réalisation de ce produit ont été appréciés au moyen des indicateurs suivants : *Nombre de centres offrant des services de prévention et de prise en charge holistique contre les VBG ; Nombre de Services de protection offrant des prestations de prévention et de prises en charge selon les normes ; Nombre de victimes de violences y compris VBG ayant recours aux services holistiques ; Nombre de victimes de violences y compris VBG, signalés bénéficiant d'une assistance d'un travailleur social qualifié ; Nombre de victimes de VBG ayant reçu le paquet minimum essentiel de services.*

Pour contribuer à une meilleure protection contre les violences, en particulier les Violences Basées sur le Genre (VBG) et le mariage des enfants, les Nations Unies ont accompli les réalisations suivantes :

- ✚ *701 filles et femmes opérées pour les fistules obstétricales et 360 femmes opérées pour prolapsus utérin*
- ✚ *5 259 cas de VBG (70 cas de viol, 43 cas d'agressions sexuelles, 765 cas de violences physiques, 385 cas de violences psychologiques, 3 367 cas de déni de ressources et 629 cas de mariages d'enfants ont pris en charge par tous les services essentiels*
- ✚ *120 cas de VBG ayant reçu une assistance juridique et 35 dossiers référés aux services judiciaires dont 15 ont été jugés par les Bureaux locaux d'Assistance Juridique et Judiciaire*
- ✚ *16 plateformes multifonctionnelles installées ayant permis la réinsertion socio-économique de 350 femmes victimes de VBG*
- ✚ *600 survivantes réinsérées économiquement avec des kits (500 ont reçu un kit animalier, 57 pour un kit de petit commerce, 32 pour un kit de transformation agro-alimentaire et 11 pour un kit de savonnerie-cosmétique) dont 74 femmes porteuses de fistule obstétricales traitées et guéries*

- ✚ 1490 filles et femmes souffrant de fistule obstétricale ayant reçu un traitement dans les zones d'intervention
- ✚ Guide pratique de sensibilisation des élèves leaders pour la promotion de la gestion de l'hygiène menstruelle (GHM) en milieu scolaire disponible
- ✚ Stratégie pour la réinsertion socio-économique des survivantes des VBG disponible
- ✚ Enquête nationale sur l'ampleur et les déterminants des VBG réalisée
- ✚ Système harmonisé de collecte de données sécurité mis en place au niveau de la Police et de la Gendarmerie nationale
- ✚ Système de collecte de données mis en place à travers Kobo Toolkox pour assurer le suivi des réalisations des cliniques juridiques, sous la supervision de l'Agence Nationale d'Assistance Juridique et Judiciaire (ANAJJ) et le contrôle qualité de la Direction des Statistiques du Ministère de la Justice
- ✚ Quatre centres régionaux multifonctionnels de prise en charge holistique réhabilités, dont un fonctionnel avec offres des services

Toutes les cibles fixées pour ce produit n'ont pas été atteintes. Cependant, les réalisations accomplies par les Nations Unies ont apporté une contribution satisfaisante à la réalisation de l'effet 3.

Conclusion : Toutes les cibles des produits n'ont pas été atteintes. Mais, les réalisations accomplies par les Nations Unies montrent que leur appui à l'autonomisation et la participation des femmes et des jeunes/Adolescents aux processus de prise de décision et à la promotion des pratiques visant l'élimination des inégalités et des violences basées sur le genre y compris le mariage des enfants a été assez efficace. La contribution de ces réalisations à l'effet 3 est satisfaisante.

IV.2.3.2 - Efficience

Dans quelle mesure et comment le système des Nations Unies a-t-il mobilisé et utilisé les ressources financières, humaines et matérielles affectées à la mise en œuvre du programme sont-elles : Suffisantes (en quantité) par rapport aux besoins et aux résultats escomptés ? Adéquates (en qualité) par rapport aux résultats escomptés ? Déployées à temps ?

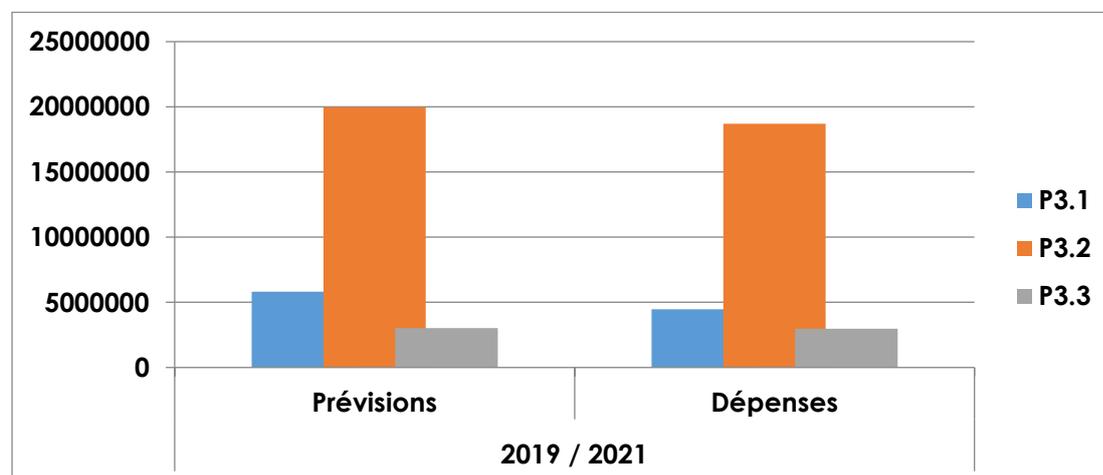
Le tableau 3 montre que les taux d'exécution financière de tous les produits se situent à plus de 75%. Pour l'ensemble des produits, le taux d'exécution est de 91% pour la période 2019 - 2021. L'efficience productive est donc satisfaisante.

Tableau 3 : Exécution financière relative aux produits de l'Effet 3

Produits	Années	2019 / 2021	
	Prévisions	Dépenses	%
P3.1	5819561	4462843	77%
P3.2	19985430	18704204	94%
P3.3	3026226	2982611	99%
TOTAL	28831217	26149658	91%

Il ressort du graphique 2 que le produit 3.2 relatif au renforcement des capacités des femmes et des jeunes pour améliorer leur participation aux instances de décisions a reçu l'allocation de fonds la plus importante au cours de la période. Les allocations des fonds aux deux autres produits ont été faibles en dépit de la gravité des problèmes des violences basées sur le genre et du mariage des enfants. L'efficacité allocative est problématique.

Graphique 3 : Exécution financière relative aux produits de l'Effet 2



Conclusion : *L'efficacité productive a été satisfaisante alors que l'efficacité allocative n'a pas été satisfaisante.*

IV.2.4 - Efficacité et efficacité relatives à l'effet 4

Effet 4 : D'ici à 2021, les populations les plus vulnérables particulièrement les jeunes, les enfants, filles et garçons, dans les zones rurales, utilisent de façon équitable et continue les services éducatifs et de formation formels et non formels de qualité permettant l'acquisition de connaissances et compétences utiles pour la vie dans un environnement qui les protège des violences, exploitations et abus.

IV.2.4.1 - Efficacité relative à l'effet 4

IV.2.4.1.1 - Progrès vers la réalisation de l'effet 4

Dans quelle mesure l'UNDAF actuel est-il sur la bonne voie pour atteindre les résultats prévus (y compris les résultats intentionnels et non intentionnels, positifs ou négatifs) ?

L'UNDAF 2019 - 2021 signale que la réalisation de l'effet 4 devrait se concrétiser à travers l'acquisition par les enfants (filles et garçons), en particulier les plus vulnérables des connaissances et aptitudes scolaires de qualité, y compris en situation de crise dans les zones ciblées. Les enfants devraient disposer des capacités de résistance à/et de refus de toute forme de violence et d'abus quel que soit le contexte. Les communautés des zones ciblées devraient favoriser et promouvoir l'accès et le maintien des enfants à l'école, en particulier des jeunes filles. Ce changement stratégique devait être vérifié à travers les indicateurs suivants : *La proportion d'élèves du CM2 qui atteignent le seuil minimal de maîtrise en lecture et en mathématiques ; L'indice de parité de genre du taux d'achèvement du*

primaire ; Le taux d'enfants 7-16 ans en dehors de l'école (au primaire et au premier cycle du secondaire) ; Le taux d'alphabétisation des femmes de 15 ans et plus en milieu rural.

Au cours de la période 2019 - 2021, selon la Banque mondiale, 90 % des enfants au Niger sont incapables de lire et comprendre un texte simple en fin de cycle primaire. A titre de rappel, en 2018, 29,8% et 41,71% des enfants de CM2 atteignent le seuil minimum de compétence respectivement en lecture et en mathématiques (Evaluation Nationale des acquis des élèves, 2018). Quant aux taux de scolarisation et d'achèvement, ils étaient estimés respectivement à 73% (69,1% pour les filles ; 76,9 pour les garçons) et 53,9% (51,1% pour les filles ; 56,9% pour les garçons en 2020 (Synthèse de l'annuaire statistique MEP/A/PLN/EC 2019-2020). Au secondaire, la situation s'est davantage détériorée avec un taux d'achèvement au collège de 20,4% pour les garçons et 14,4% pour les filles. Au lycée, ce taux est de 7,3% pour l'ensemble et 5,3% pour les filles. En 2019, 1 186 510 enfants étaient hors école. Le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est passé 28,20% en 2017 à 28,60% en 2018 pour une cible de 39% en 2021.

IV.2.4.1.2 - Contribution des produits à l'atteinte des cibles de l'effet 4

Dans quelle mesure la réalisation des produits a-t-elle contribué aux progrès vers l'atteinte des cibles de l'effet 1 ?

Produit 4.1 : Les enfants en âge scolaire (filles et garçons), en particulier les plus vulnérables dans les zones ciblées ont un accès équitable et continu à une éducation formelle et non formelle, inclusive, de qualité, y compris en situation de crise.

Les progrès vers la réalisation de ce produit ont été appréciés au moyen des indicateurs suivants : *Nombre d'adolescentes marginalisées qui ont achevé le module d'alphabétisation illimin ; Nombre de filles et de garçons (3-17 ans) des zones affectées par les crises humanitaires ayant accès à l'éducation formelle et non formelle ; Nombre de chefs d'établissement formés en leadership administratif et académique.*

Les Nations Unies ont contribué à la réalisation de ce produit à travers les réalisations suivantes :

-  400 réfugiés et demandeurs d'asiles pris en charge dans le cadre du Programme Emergency Transit mechanism à Hamdallaye ayant bénéficié des cours de langue (français et anglais) et 65 femmes et adultes parmi eux ont pris part au programme d'alphabétisation
-  1000 élèves dans cinq régions ayant amélioré leurs compétences en lecture et mathématique grâce au programme numérique. Ils ont connu une amélioration de plus de 30% entre le pré et post test en lecture
-  42,672 enfants dans les situations d'urgence et 13,971 réfugiés et demandeurs d'asile ayant eu accès à l'éducation formelle
-  46 911 enfants dont 24 141 filles et 22 770 garçons affectés par la crise humanitaire dans les régions de Diffa, Maradi, Tahoua, Tillabéry, Niamey et Agadez en 2020, enrôlés dans l'éducation formelle et non formelle ayant reçu divers appuis en terme de formation des enseignants en appui psychosocial, dotation en kits scolaires, et construction des infrastructures, y incluant les latrines et dispositifs de WASH
-  20,228 élèves situés dans les zones d'urgence ayant bénéficié d'un programme de cantine scolaire et 12,673 adolescents ayant reçu des bourses
-  26715 directeurs d'école et encadreurs pédagogiques formés dans le programme rénové
-  182,724 enfants (44% Filles) ayant bénéficié d'un programme de cantine scolaire du PAM, dont 20,228 élèves situés dans les zones d'urgence
-  1,300 écoles à travers le pays tout au long de l'année scolaire 2018/2019 soutenues par le programme national d'alimentation scolaire

Les cibles de ce produit ont été atteintes et largement dépassées. La contribution de ces réalisations à l'effet a été très satisfaisante.

Produit 4.2 : Les enfants des zones ciblées, en particulier les filles, ont accès à des services de protection de qualité contre les abus, les violences et exploitation y compris en milieu scolaire, dans leurs familles et en situation de crise.

Ce produit est assorti d'un seul indicateur : *Nombre d'enfants en mouvement qui reçoivent des services de protection*. Les Nations Unies ont contribué à la réalisation de ce produit à travers les réalisations suivantes :

- ✚ 13,597 enfants (7,893 garçons et 5,704 filles) à risque et ou victimes d'abus violences et exploitation dont 98 enfants réfugiés ayant bénéficié des prestations des services sociaux à travers 67 structures d'accueil et accompagnement
- ✚ 427 comités de protection des enfants mis en place et ou redynamisés
- ✚ 122 comités de protection, PEAS ou VBG ont été mis en place
- ✚ Plus de 46,000 personnes touchées par des campagnes de sensibilisation sur les risques de protection
- ✚ 130 parajuristes formés, et 42,284 personnes ayant pu accéder à des informations sur les VBG et 3,507 cas reçus par les parajuristes communautaires en vue de leur orientation vers les services de prise en charge
- ✚ Au moins 3753 autres personnes touchées par divers activités en lien avec la protection de l'enfant

La cible de ce produit a été atteinte et dépassée. La contribution de ces réalisations à l'effet 4 est très satisfaisante.

Produit 4.3 : Les communautés et les familles adoptent un comportement socio-culturel favorable à l'accès et au maintien des enfants à l'école, en particulier les jeunes filles dans les zones ciblées.

Les progrès vers la réalisation de ce produit ont été appréciés au moyen de l'indicateur suivant : *Nombre d'écoles et de structures communautaires bénéficiant des initiatives favorisant le maintien des filles à l'école (plan de développement scolaire, cantines scolaires, santé et hygiène scolaire, espace sûr, CGD)*.

Les Nations Unies ont accompli les réalisations suivantes :

- ✚ 1,300 cantines scolaires ont été établis et les communautés ont été sensibilisées sur le maintien des filles à l'école à raison de deux séances par mois dans les établissements scolaires ciblés et une séance par mois au niveau communautaire, ces séances auront lieu dans les villages composants le site intégré, une fois par mois ;
- ✚ Stratégie nationale pour l'accélération d'éducation et formation des filles et des femmes en Niger développée et validée.
- ✚ 360 acteurs formés en violence basée sur le genre ; 120 écoles dans 25 villages ont maintenant de plans d'action contre le VBG
- ✚ 1,300 villages couverts par les cantines scolaires ayant bénéficié des formations sur l'éducation nutritionnelle et des thèmes sensibles à la nutrition, aux compétences de vie courante et l'importance d'éducation

La cible de ce produit n'a pas été atteinte. Mais, les Nations Unies ont accompli des réalisations importantes qui ont contribué à l'adoption par les communautés et les familles d'un comportement socio-culturel favorable à l'accès et au maintien des enfants à l'école, en particulier les jeunes filles dans les zones ciblées. La contribution de ces réalisations à l'effet 4 ont été satisfaisante.

Conclusion : Toutes les cibles des produits de l'effet 4 n'ont pas été atteintes. Mais, les réalisations accomplies exposées ci-dessus montrent que les Nations Unies ont apporté un appui efficace aux populations les plus vulnérables particulièrement les jeunes, les enfants, filles et garçons, dans les zones rurales pour l'utilisation de façon équitable et continue des services éducatifs et de formation formels et non formels de qualité

IV.2.4.2 - Efficience

Dans quelle mesure et comment le système des Nations Unies a-t-il mobilisé et utilisé les ressources financières, humaines et matérielles affectées à la mise en œuvre du programme sont-elles : Suffisantes (en quantité) par rapport aux besoins et aux résultats escomptés ? Adéquates (en qualité) par rapport aux résultats escomptés ? Déployées à temps ?

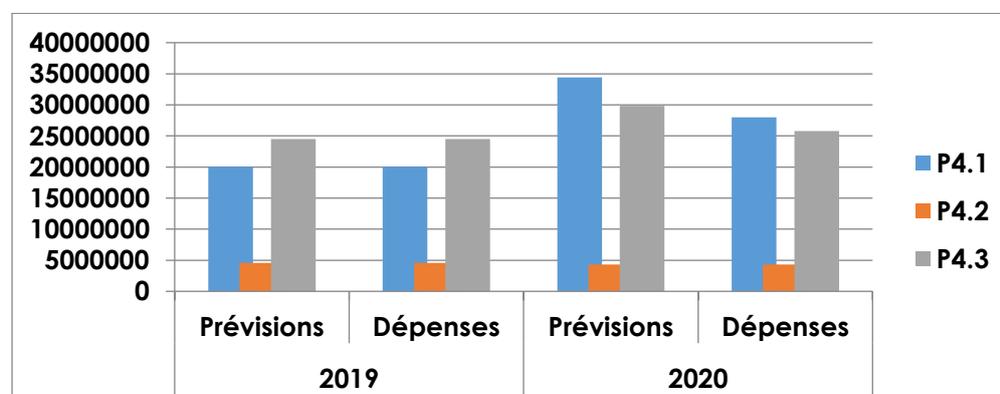
Le tableau 4 indique que les taux d'exécution financière de tous les produits se situent à plus de 80%. Cependant, le taux d'exécution de l'ensemble des produits a baissé de 100% à 85%. Mais, l'efficience productive est satisfaisante.

Tableau 4 : Exécution financière relative aux produits de l'Effet 4

Années Produits	2019			2020		
	Prévisions	Dépenses	%	Prévisions	Dépenses	%
P4.1	20011344	20011344	100%	34421951	27974807	81%
P4.2	4562833	4562833	100%	4317735	4316151	100%
P4.3	24488615	24488615	100%	29819638	25766230	86%
TOTAL	49062792	49062792	100%	68559324	58057188	85%

Le graphique 4 ci-dessous montre que les produits P4.1 et P4.3 ont reçu des allocations importantes de fonds au cours de la période. Le produit P4.1 concerne la scolarisation des filles qui est un défi majeur pour le pays. Le produit P4.3 vise le changement de comportement qui est déterminant pour promouvoir la scolarisation des filles. L'efficience allocative est satisfaisante.

Graphique 4 : Exécution financière relative aux produits de l'Effet 4



Conclusion : L'efficacité productive et allocative est satisfaisante pour l'ensemble des produits de l'effet 4.

IV.2.5 - Efficacité et efficacité relatives à l'effet 5

Effet 5 : D'ici à 2021, les populations des zones ciblées, particulièrement les femmes, les enfants et les adolescent(e)s, utilisent équitablement les services de qualité en matière de santé, santé sexuelle et de la reproduction, de VIH/SIDA et de nutrition, ainsi que les services d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

IV.2.5 - Efficacité relative à l'effet 5

IV.2.5.1 - Progrès vers la réalisation de l'effet 5

Dans quelle mesure l'UNDAF actuel est-il sur la bonne voie pour atteindre les résultats prévus (y compris les résultats intentionnels et non intentionnels, positifs ou négatifs) ?

L'UNDAF 2019 - 2021 indique que la réalisation de l'effet 5 devrait se matérialiser à travers « la réduction des taux de mortalité infanto-juvénile, maternelle, de la prévalence de la malnutrition, des IST/VIH/SIDA dans les zones d'intervention grâce à l'utilisation des services de santé préventive, curative, de reproduction, de prise en charge de la malnutrition, des IST/VIH/SIDA ainsi que ceux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement par les populations cibles ».

Ce changement devrait être perceptible à travers le pourcentage de naissances vivantes assistées par un personnel de santé qualifié ; Le taux de prévalence contraceptive ; Le taux de mortalité maternelle (# de décès pour 100 000 naissances vivantes) ; La proportion de la population utilisant des services basiques d'eau potable ; La proportion de la population pratiquant la défécation à l'air libre ; La prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de 0 à 59 mois ; La prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0 à 59 mois ; Le pourcentage et nombre de femmes enceintes vivant avec le HIV disposant d'un accès aux ARV à vie pour la PTME et leur propre santé.

Au cours de la période 2019-2020, il a été noté que 56213 accouchements assistés par un personnel de santé ont été enregistré dans 103 SONU attendus. Le taux d'accouchement assisté est passé de 29,3% en 2012 à 43,6% en 2021. Selon l'EDSN 2012, le taux de prévalence contraceptive de base était de 12,2%. En 2020, il a été estimé à 10% selon l'enquête nationale sur la fécondité et la mortalité (ENAFEM) (qui utilise la même méthodologie de collecte que l'EDSN). Le taux de mortalité maternelle (Nombre de décès pour 100 000 naissances vivantes) a baissé de 520 à 509 de 2012 à 2020. Le rapport bilan de la mise en œuvre du PDES 2017 - 2021 indique que « Le taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu rural a connu une progression de 2017 à 2019, passant de 1,25% en 2017 à 3,8% en 2019 avant de connaître une chute en 2020 pour s'établir à 1,8. Cependant, le taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu urbain a évolué en dents de scie, passant de 65,76% en 2017 à 48,8% en 2020. Le taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu rural évolué significativement sur la période passant de 22,06% en 2017 à 50,4% en 2020. Le taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu urbain a connu également une évolution en dents de scie, passant de 28,90% en 2017 à 45,4% en 2020 ».

Au cours de la même période, le taux de défécation à l'air libre a été estimé à 73,7% sur l'ensemble du pays dont 84,7% en milieu rural. Seulement 23,2% de la population utilisent des installations élémentaires de lavage des mains en milieu rural contre 41,9% en milieu urbain. La prévalence de la malnutrition aiguë globale est passé de 10,30% en 2017 à 12,7% en 2020. Le taux de la prévalence de la malnutrition chronique est passé de 45,40% en 2017 à 45,1% en 2020 soit une baisse de 0,3%.

S'agissant du VIH/SIDA, l'incidence a baissé de 0,07% en 2015 à 0,01% en 2020 (RNV, 2021). La proportion d'adultes sous ARV est passée de 53,3% à 64,9% entre 2017 et 2020. Par contre, la proportion d'enfants infectés par le VIH/SIDA sous ARV a augmenté de 39,34% en 2017 à 46,66% en 2020. Au total, il ressort de l'annuaire statistique qu'en 2019, le nombre de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) sous ARV est passé de 20.427 dont 7256 (35,52%) hommes et 13.171 (64,48%) femmes. Le taux de transmission de la mère à l'enfant a augmenté de 25.7% à 27.3% durant la même période (GAM 2020).

IV.2.5.2 - Contribution des produits à l'atteinte des cibles de l'effet 5

Dans quelle mesure la réalisation des produits a-t-elle contribué aux progrès vers l'atteinte des cibles de l'effet 5 ?

Les Nations Unies ont contribué aux progrès vers l'atteinte des cibles de l'effet 5 à travers les principales réalisations des produits suivants :

Produit 5.1 : Les femmes, les jeunes, les adolescent(e)s et les enfants, en particulier les plus vulnérables et ceux affectés par des situations d'urgence, ont un accès accru aux services intégrés de qualité en matière de santé maternelle, infantile et reproductive incluant la Planification Familiale, la prévention et la prise en charge des IST/VIH SIDA dans les zones ciblées.

Les progrès vers la réalisation de ce produit ont été appréciés au moyen des indicateurs suivants : *Pourcentage d'enfants < 1 an ayant reçu le vaccin contre la rougeole et le DTC au niveau national ; Pourcentage de structures SONU-B qui sont opérationnelles 24h sur 24 et 7 jours sur 7 ; Nombre de nouvelles utilisatrices de méthode moderne de contraception ; Pourcentage de structures de santé qui délivrent des traitements ARV à vie pour les femmes enceintes et allaitantes sur le site SRMN dans les zones ciblées ; Pourcentage de relais communautaires formés pour mettre en œuvre la PCIME communautaire dans les zones ciblées.*

Les Nations Unies ont accompli les réalisations suivantes :

-  15864 complications obstétricales prises en charge
-  Système d'information de gestion logistique renforcé pour réduire les ruptures de stock des produits contraceptifs
-  55 ambulances médicalisées et munies des radios HF offertes en vue du renforcement des liens fonctionnels entre les différents niveaux de la pyramide des soins
-  16 cliniques mobiles mises en service dans le but d'améliorer l'accès aux services de santé des populations rurales et/ou nomades éloignées des centres de santé
-  308 122 nouvelles ayant accepté la planification familiale
-  1500 filles et femmes souffrant de fistule obstétricale ayant reçu un traitement dans les zones d'intervention
-  95 centres médicaux renforcés pour pouvoir offrir des soins obstétricaux d'urgence dans les zones d'intervention
-  87% environ d'infrastructures médicales offrant le Dispositif minimum d'urgence en situation de crise humanitaire
-  Plus de 3000 femmes ayant bénéficié de campagnes de dépistage gratuit de cancer du col de l'utérus et du sein dans les régions de Niamey et de Maradi
-  4 748 femmes enceintes nécessitant une césarienne et 5 910 nouveau-nés pris en charge
-  14 passages de campagnes de vaccination contre la polio avec des couvertures moyenne > à 95% des enfants de moins de 5 ans organisées
-  Campagne nationale de vaccination préventive contre la rougeole en 2019 au profit de 4 375 977 enfants de 9-59 mois (93.6% de couverture).
-  Appui à la production des comptes nationaux de la santé chaque année

- ✚ 8 enfants sur 10 sont complètement vaccinés avant leur 1er anniversaire en 2019. En 2021, 98% d'enfants de moins d'un an ont reçu 3 doses du vaccin pentavalent et 70% ont reçu la 2ème dose de VAR ;
- ✚ Appui à l'organisation des campagnes de vaccination préventive (CAR, Choléra) et réactives (Rougeole, méningite, choléra) de 2019 à 2021
- ✚ Appui à la mise en place et au fonctionnement de 69 nouveaux sites prescripteurs d'ARVs, et la mise en place de 43 guichets uniques de prise en charge des cas de co-infection TB/VIH.
- ✚ 943 176 enfants ayant reçu 3 doses du vaccin pentavalent, 940 887 la 1ère dose du vaccin anti rougeoleux avant leur 1er anniversaire et 649 646 la 2ème dose ; 6,379,456 (95,2 %) enfants âgés de 1 à 7 ans vaccinés lors de campagne nationale contre la méningite
- ✚ 14 millions de personnes ayant bénéficié des MILDA dans six régions à risque élevé du paludisme dans le pays
- ✚ Plus de 4 millions d'enfants âgés de 3 à 59 mois ayant bénéficié du traitement pour la prévention du paludisme saisonnier
- ✚ Plus de 6 million de comprimés d'Albendazole, 1 000 000 de Praziquantel, 4512 plaquettes de poly chimiothérapie (PCT) contre la lèpre administrée en campagne de traitement de masse contre les géo helminthiases et les filarioses
- ✚ 20425 personnes régulièrement suivies et sous traitement ARV dans le pays dont 1282 enfants, 12 574 femmes et 6571 hommes

Les cibles de ce produit ont été atteintes et largement dépassées. Ces réalisations ont apporté une contribution très satisfaisante à l'effet 5.

Produit 5.2 : Les enfants (filles et garçons), les adolescent(e)s et les femmes, en particulier les plus vulnérables et ceux affectés par des situations d'urgence, ont accès à des services promotionnels, préventifs et curatifs, nutritionnels de qualité.

Les progrès vers la réalisation de ce produit ont été appréciés au moyen des deux indicateurs suivants : Pourcentage d'enfants de 6-23 mois alimentés avec un nombre minimum de groupes d'aliments dans les zones ciblées ; Proportion de filles et de garçons de 6-59 mois recevant la supplémentation en vitamine A (semestre 1 et 2) dans les zones ciblées.

Il n'a pas été aisé d'apprécier les progrès vers la réalisation de ce produit parce que dans le cadre de suivi, les cibles de ces deux indicateurs sont exprimées en pourcentage. Cependant, les données relatives aux réalisations fournies dans le rapport bilan de l'effet 5 et les fiches de collecte sont exprimées en nombre. On peut néanmoins noter que les Nations Unies ont accompli les réalisations ci-après :

- ✚ 76, 333 femmes enceintes ayant reçu des comprimés du fer-acide dans les régions de Diffa, Maradi, Tillabéry et Zinder. De même, 8 339 adolescentes ayant reçu du fer-acide folique dans les régions de Maradi et Zinder.
- ✚ 872 000 mères en âge de procréer formées sur le dépistage de la malnutrition aiguë chez les enfants de 6 à 59 mois
- ✚ 1 100 formations sanitaires dont 700 CSI et 400 CS soutenus pour la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée chez les enfants de 6 - 23 mois et les femmes enceintes dans
- ✚ 459 206 nouvelles admissions traités soit 313 608 enfants de 6-23 mois, 101 341 femmes enceintes
- ✚ 44 631 accompagnantes des enfants souffrant de la malnutrition aiguë sévère admis dans les CRENI pour complications médicales ont reçu une assistance alimentaire.
- ✚ 54590 enfants 6-59 mois dépistés mensuellement dans les camps des réfugiés, les sites PDI et communautés hôtes dont 5 % sous-alimentés (4% modérés et 1% sévère).
- ✚ 15 111 enfants 6-23 mois avec un MUAC > 12,5 cm recevant mensuellement un supplément nutritif (Superecereal Plus) avec 31 968 enfants atteints en juin 2019

- ✚ Sept unités de transformation des aliments locaux construites et équipées au profit de unions simplifiées des coopératives (USCOOPS) majoritairement féminines des régions de Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder.
- ✚ 1 530 agents de santé communautaires, 940 mamans lumières et 1 000 membres de comités villageois formés sur : le dépistage systématique de la malnutrition utilisant le MUAC et le référencement aux formations sanitaires les plus proches des cas de malnutrition aigüe sévère (SAM), le suivi de la malnutrition aigüe (MAG), la promotion des pratiques familiales essentielles, y compris l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants (ANJE), la consommation d'aliments nutritifs, la diversification de l'alimentation et les démonstrations culinaires.
- ✚ 2 400 séances de sensibilisation organisées dans les communautés où 57 000 personnes ont participé, dont 30 % d'hommes

Il convient de signaler que la contribution de ces réalisations à l'effet 5 a été très satisfaisante.

Produit 5.3 : Les enfants (filles et garçons), les adolescent(e)s et les femmes, en particulier les plus vulnérables et ceux affectés par des situations d'urgence, ont accès à des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, de manière continue et adoptent des pratiques d'hygiène adéquates.

Les progrès vers la réalisation de ce produit ont été appréciés au moyen des indicateurs suivants : Nombre de communautés certifiées FDAL (Fin de la défécation à l'air libre) dans les zones ciblées ; Nombre d'écoles ayant accès à des services WASH de base ; Nombre de centres de santé dotés d'ouvrages WASH ; Nombre de personnes ayant accès à un service d'eau potable durable ; Nombre de personnes en situation humanitaire ayant accès à des services basiques d'eau potable.

- ✚ 36 écoles ayant bénéficié de latrines séparées et d'eau potable ; 306 écoles ont bénéficié des latrines séparées filles/garçons construites par les communautés
- ✚ 199 écoles dans lesquelles les capacités des adolescentes ont été renforcées sur la gestion de l'hygiène menstruelle
- ✚ 40 acteurs du secteur dont les capacités ont été renforcées en vue de la promotion des bonnes pratiques d'hygiène 18 centres de santé dotés de latrines et d'eau potable/ Renforcement de l'offre de service en eau potable au sein des communautés, dans les écoles et centres de santé /réhabilitation d'ouvrages WASH dans les centres de santé ;
- ✚ 50 513 nouvelles personnes ayant accès à un service d'eau potable durable ; 88 communautés ont développé leur plan de sécurité sanitaire de l'eau
- ✚ 47 034 de personnes en situation humanitaire ont eu accès à des services basiques d'eau potable à travers des mesures permanentes

Les cibles 2021 n'ont pas été atteintes. Cependant, ces réalisations ont apporté une contribution satisfaisante à l'effet 5.

Conclusion : Plusieurs cibles des produits relatifs à l'effet 5 n'ont pas été atteintes. Mais, les réalisations accomplies par les Nations Unies ont permis aux populations particulièrement aux femmes et aux enfants d'utiliser équitablement les services de qualité en matière de santé, santé sexuelle et de la reproduction, de VIH/SIDA et de nutrition, ainsi que les services d'eau, d'hygiène et d'assainissement. Elles ont apporté une contribution satisfaisante à l'effet.

IV.2.5.2 - Efficience

Dans quelle mesure et comment le système des Nations Unies a-t-il mobilisé et utilisé les ressources financières, humaines et matérielles affectées à la mise en œuvre du programme sont-elles : Suffisantes (en quantité) par rapport aux besoins et aux résultats escomptés ? Adéquates (en qualité) par rapport aux résultats escomptés ? Déployées à temps ?

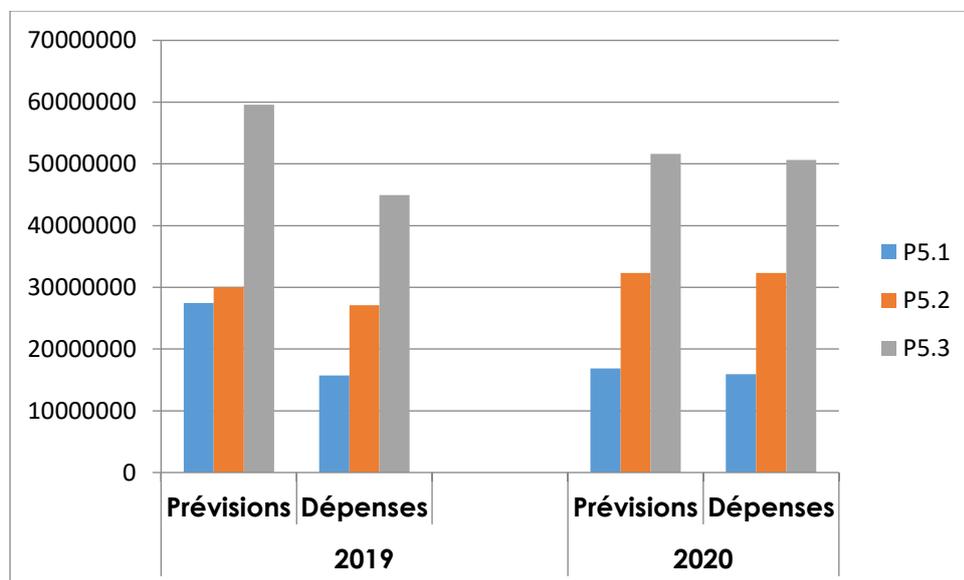
Le tableau ci-dessous montre que les taux d'exécution financière de tous les produits sont supérieurs ou égaux à 75% à l'exception du taux enregistrés par le produit P5.1 en 2019. Le taux d'exécution pour l'ensemble des produits est passé de 75% en 2019 à 98% en 2020. L'efficacité productive est donc satisfaisante.

Tableau 5 : Exécution financière relative aux produits de l'Effet 5

Années Produits	2019			2020		
	Prévisions	Dépenses	%	Prévisions	Dépenses	%
P5.1	27470164	15744456	57%	16841299	15904058	94%
P5.2	29970370	27113699	90%	32312030	32304325	100%
P5.3	59552378	44954999	75%	51607840	50619118	98%
TOTAL	116992912	87813154	75%	100761169	98827501	98%

Le graphique 5 montre que le produit P5.3 a reçu plus de fonds que les autres produits. Ce produit concerne l'accès des enfants (filles et garçons), les adolescent(e)s et des femmes, en particulier des plus vulnérables et ceux affectés par des situations d'urgence à l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Les allocations au produit P5.2 sont assez importantes. L'efficacité allocative est satisfaisante.

Graphique 5 : Exécution financière relative aux produits de l'Effet 5



Conclusion : L'efficacité productive e allocative est satisfaisante pour l'ensemble des produits de l'effet 5

IV.2.6 - Impact de la COVID sur les performances de la mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021

Quel a été l'impact de la COVID-19 sur la réalisation (ou non) des effets et produits de l'actuel UNDAF ?

La survenance de la COVID 19 a fortement perturbé la mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021. C'est justement une des causes qui expliquent la non atteinte de plusieurs cibles des produits. En 2020, les mesures restrictives prises par le gouvernement notamment le confinement a causé le ralentissement ou la suspension de plusieurs activités. Les Nations Unies ont adopté un plan de contingence inter-agences pour la préparation et la réponse à la COVID dont le coût total a été évalué à 2, 776,805 \$ USD. Ce plan avait pour objectif général de « *protéger les personnels du Système des Nations-Unies (SNU) et leurs dépendants de l'impact du COVID 19, tout en continuant à assurer la continuité des opérations au Niger et en contribuant efficacement à la réponse nationale contre la pandémie, dans le strict respect des mesures nécessaires, en accord avec les recommandations de l'OMS et en totale collaboration avec les autorités nigériennes* ».

De façon spécifique, ce plan visait l'atteinte des objectifs suivants : (i) *Renforcer les connaissances du personnel du SNU et leurs dépendants du Niger sur les actions et mesures à entreprendre afin de réduire l'impact de la pandémie au COVID-19 ; (ii) Préparer les agences à une réponse efficace et coordonnée à la pandémie COVID-19 ; (iii) Renforcer les capacités nationales de préparation et réponse à la pandémie de coronavirus ; (iv) Assurer la continuité des fonctions et les interventions essentielles des AFP du SNU.* La mise en œuvre de ce plan était basée sur les stratégies d'intervention suivantes : (i) *Le renforcement de la coordination et la planification ; (ii) Le renforcement des mesures de prévention et d'hygiène standard ; (iii) Le renforcement de la prise en charge médicale ; (iv) Le renforcement de l'appui du système des Nations Unies à la partie nationale ; (v) Le renforcement de la communication et engagement communautaire.*

La mise en œuvre de ce plan a permis aux Nations Unies notamment à toutes les agences de réajuster leurs interventions ainsi que leurs budgets et d'adopter de nouveaux modes d'organisation de travail. Les Nations Unies ont apporté un appui notable au gouvernement et à la population pour la prévention et la prise en charge des personnes contaminées par le virus. A titre indicatif, on peut citer la formation de 350 relais communautaires en outils et supports des supports de sensibilisation, la formation de 14 personnels soignants dans sept sites départementaux en prise en charge de la COVID 19, la formation de 42 laborantins des 7 sites départementaux en utilisation des tests rapides et GenExpert, l'appui à l'organisation des campagnes de vaccination (4 passages) contre la Covid 19 dans huit régions du pays, l'élaboration et la diffusion de 8957 messages/spots de sensibilisation sur la Covid 19. Les réalisations accomplies par les Nations Unies en 2019 et 2020 qui ont été exposées ci-dessus montrent que les Nations Unies ont réussi à adapter la mise en œuvre de l'UNDAF pour faire face à l'impact de la COVID 19.

IV.3 - Constatations sur la cohérence

En tenant compte des deux questions évaluatives posées dans les TDR, l'évaluation de la cohérence a été abordée sous deux angles : *La cohérence interne et la cohérence externe.* La cohérence a consisté à apprécier les synergies et les complémentarités entre les interventions des Nations Unies aux niveaux interne et externe.

IV.3.1 - Cohérence interne

Dans quelle mesure des partenariats ou des mécanismes de coordination significatifs ont-ils été établis et rendu fonctionnels au sein du SNU mais aussi avec d'autres acteurs majeurs du développement du pays, par exemple les institutions gouvernementales aux niveaux national et local, la société civile, les ONG, etc. pour éviter les duplications, une mauvaise communication et permettre des responsabilités plus claires ?

L'analyse documentaire notamment l'examen du cadre des résultats a permis de noter une cohérence entre les effets et les produits. En outre, pour renforcer la cohérence interne, les Nations Unies ont mis en œuvre plusieurs programmes conjoints. En effet, toutes les agences se sont engagées dans les programmes conjoints visant à mieux coordonner leurs interventions dans quelques secteurs, domaines et thématiques. A titre indicatif, on peut citer le programme Spotlight, les programmes et projets conjoints financés par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, On peut également citer :

- ✚ *Le projet « Femmes et gestion des conflits liés aux ressources naturelles » mis en œuvre par ONUFEMMES et le PNUD au Mali et au Niger*
- ✚ *Le Programme Conjoint d'Accélération de l'Autonomisation Economique des Femmes Rurales » exécuté avec l'appui de la FAO du PAM, ONUFEMMES et FIDA*
- ✚ *Le programme « Promotion d'une transhumance pacifique dans la région du Liptako-Gourma » exécuté conjointement par la FAO et l'OIM*
- ✚ *Le programme « Renforcement de la résilience des communautés de la région de Tillabéry affectées par des crises » exécuté conjointement par la FAO, le PAM et l'UNICEF.*
- ✚ *Le programme « Promotion de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs (hommes et femmes) dans les régions de Dosso et Maradi à travers une approche basée sur le genre et la diversité » exécuté conjointement par la FAO et ONUFEMMES*

En dépit des efforts notables fournis par les Nations Unies particulièrement par les agences dans l'élaboration des programmes et des projets conjoints, la contribution de ceux-ci à la cohérence interne a été faible. En effet, l'analyse documentaire et les entretiens avec les informateurs clés notamment le personnel du programme et les cadres des ministères partenaires ont permis de noter que la plupart des programmes conjoints apparaissent comme une simple juxtaposition des activités des agences. Leur mise en œuvre est caractérisée par la prédominance de l'approche en silos et le financement parallèle des activités. Les synergies et les complémentarités entre les activités mises en œuvre par les différentes agences engagées dans les programmes conjoints sont généralement faibles ou inexistantes. Il convient aussi de signaler que le recours ou la promotion du Nexus Humanitaire-Développement-Paix est encore faible.

En outre, l'élaboration de la plupart des programmes conjoints s'inscrit dans une approche captive dont le but essentiel est la mobilisation des fonds. Ces différentes faiblesses minent le renforcement de la cohérence interne. Toutefois, on a constaté une amélioration de la démarche d'élaboration et de mise en œuvre des programmes conjoints qui devraient contribuer à renforcer la cohérence interne. S'agissant de la démarche d'élaboration des programmes conjoints, on pourrait citer l'expérience du PBF qui a mis au cœur de leur formulation la théorie du changement qui devrait garantir le développement des synergies et de complémentarités entre les activités ou les interventions mises en œuvre par les agences contributrices. Le recours au Nexus Humanitaire-Développement-Paix et la concentration des interventions dans des zones de convergence pourraient également contribuer au renforcement de la cohérence interne.

IV.3.2 - Cohérence externe

Dans quelle mesure le SNU a-t-il été en mesure de former et de maintenir des partenariats avec d'autres acteurs du développement, y compris des organisations bilatérales, des organisations de la société civile et le secteur privé, afin d'obtenir des résultats ?

L'évaluation de la cohérence externe a consisté à analyser les synergies entre les interventions des Nations Unies et celles des autres acteurs notamment les ministères et les PTF. L'analyse documentaire a permis de constater que les agences des Nations Unies ont développé des partenariats avec les ministères et les PTF. A la lumière de l'analyse documentaire et les échanges avec les cadres de quelques ministères partenaires tels que les ministères du plan, des finances, de la santé, de l'éducation,

de l'administration du territoire, il a été noté qu'il existe une cohérence externe entre les interventions des Nations Unies et les programmes et projets publics exécutés par les ministères. Cette cohérence externe est facilitée par l'alignement stratégique des interventions des Nations Unies aux politiques et stratégies sectorielles des ministères. En effet, l'analyse a montré que toutes les interventions des agences des Nations Unies apportent un appui à la mise en œuvre des programmes et projets des ministères partenaires en vue de la réalisation des priorités sectorielles. Cependant, l'analyse documentaire n'a pas permis d'identifier des programmes ou des projets qui mettent en relief des synergies et des complémentarités entre les interventions des agences des Nations Unies et celles des PTF. Le partenariat entre les agences des Nations Unies et la plupart des PTF repose généralement sur des accords de financement qui ne sont pas toujours motivés par le développement de la cohérence externe.

Conclusion : *En dépit de l'engagement des agences des Nations Unies dans les programmes conjoints, la cohérence interne reste faible en raison de la prédominance de l'approche d'intervention en silos et de la faible concentration sectorielle et géographique des interventions. La cohérence externe doit aussi être renforcée avec les autres PTF.*

IV.4 - Constatations sur la viabilité

La viabilité désigne la mesure dans laquelle les activités, les résultats ou les acquis d'un programme ou d'un projet sont pérennisés par les bénéficiaires au-delà de sa clôture ou de son terme. En tenant compte des questions évaluatives, l'évaluation de la viabilité de l'UNDAF a été abordée à travers trois dimensions importantes : *La dimension stratégique ; La dimension institutionnelle ; La dimension financière.*

La dimension stratégique : L'approche méthodologique adoptée pour la formulation de l'UNDAF 2019 - 2021 ainsi que son alignement stratégique au PDES 2017 - 2021 et aux politiques et stratégies sectorielles sont des conditions préalables pour faciliter son appropriation par toutes les parties prenantes. L'appropriation permet de garantir sa viabilité. En effet, l'approche participative et inclusive devrait permettre d'assurer l'appropriation de l'UNDAF par toutes les parties prenantes. Il a été malheureusement constaté lors des entretiens avec les informateurs clés que l'appropriation de l'UNDAF par le gouvernement et les autres acteurs nationaux est très faible. Les Nations Unies doivent adopter des stratégies de désengagement qui garantissent la pérennisation des acquis. Ces stratégies doivent inscrire les interventions dans la continuité.

La dimension institutionnelle : La gouvernance de l'UNDAF notamment le pilotage, la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation doivent être basés sur des mécanismes qui trouvent un ancrage dans les dispositifs institutionnels des ministères et d'autres institutions publiques partenaires. Cet ancrage permet de garantir la viabilité. Les mécanismes de gouvernance de l'UNDAF ont un faible ancrage dans les dispositifs institutionnels du gouvernement. En d'autres termes, ils ont de faibles synergies avec ces dispositifs. Cette faiblesse constitue un handicap pour la viabilité des acquis de l'UNDAF. En outre, le renforcement des capacités institutionnelles et en ressources humaines doit être davantage utilisé comme un levier essentiel pour la pérennisation des acquis de l'UNDAF. De ce fait, le renforcement des capacités doit être guidé par une évaluation des besoins en capacités qui doit permettre l'élaboration d'un programme adéquat de renforcement des capacités. En ce qui concerne, le renforcement des capacités en ressources humaines, il doit systématiquement être basé sur le plan de développement des ressources humaines ou les plans de formation des ministères et institutions partenaires.

La dimension financière : Elle est déterminante pour garantir la viabilité de l'UNDAF. Elle suppose que les bénéficiaires doivent disposer des financements ou avoir des capacités pour la mobilisation des fonds indispensables pour assurer la pérennisation des acquis. Au cours des groupes de discussion et

des entretiens avec les informateurs clés, il a été noté que les bénéficiaires ne prévoient pas ou n'envisagent toujours pas de mobiliser des financements pour pérenniser les acquis de l'UNDAF.

Conclusion : *La viabilité des acquis de l'UNDAF est souvent sujette à caution. Les Nations Unies doivent se doter des stratégies d'engagement efficaces qui tiennent compte de ces trois dimensions essentielles pour garantir la viabilité des acquis de l'UNDAF et inscrivent les interventions dans la continuité dans le cadre des différents cycles de programmation. Le renforcement des capacités institutionnelles et en ressources humaines doit être davantage utilisé comme un levier essentiel pour la pérennisation des acquis de l'UNDAF. Mais, le renforcement des capacités doit être guidé par une évaluation des besoins en capacités qui doit permettre l'élaboration d'un programme adéquat de renforcement des capacités. En ce qui concerne, le renforcement des capacités en ressources humaines, il doit systématiquement être basé sur le plan de développement des ressources humaines ou les plans de formation des ministères et institutions partenaires.*

Dans quelle mesure les bénéfices résultant de la mise en œuvre de l'UNDAF se poursuivront-ils au niveau national, régional et local grâce à une appropriation, un engagement et une volonté adéquats de la part du gouvernement et les autres acteurs ?

L'analyse documentaire indique que la formulation de l'UNDAF s'est basée sur une approche participative et inclusive qui a permis l'implication de toutes les parties prenantes y compris les personnes les plus vulnérables. L'UNDAF est également aligné au PDES 2017 - 2021. La gouvernance de l'UNDAF repose sur un dispositif institutionnel composé du Comité national conjoint, du comité technique conjoint, de l'équipe pays des Nations Unies, des groupes résultats, des groupes de travail ainsi que des groupes thématiques. Cependant, l'analyse documentaire et les entretiens avec les partenaires du gouvernement ainsi que le personnel des Nations Unies ont révélé la faible appropriation de l'UNDAF par la plupart des parties prenantes particulièrement par les partenaires du gouvernement. Il a également noté que le leadership et l'engagement du gouvernement dans la mise en œuvre de l'UNDAF ont été très faibles. En outre, les mécanismes institutionnels mis en place pour la gouvernance de la mise en œuvre de l'UNDAF en l'occurrence Comité national conjoint et le comité technique conjoint n'ont pas été opérationnels. Il en est des groupes résultats qui n'ont pas été assez fonctionnels. Ces faiblesses constituent de sérieux handicaps pour la viabilité des acquis de la mise en œuvre de l'UNDAF. Il convient néanmoins de signaler que plusieurs outils et méthodologies développées par les Nations Unies sont appropriés par les ministères. A titre indicatif, on peut citer les rapports volontaires nationaux de suivi des ODD, la méthode d'analyse des comptes nationaux du secteur santé, les outils et méthodes du recensement général de la population et de l'habitat.

Dans quelle mesure l'approche de renforcement des systèmes a-t-elle été appropriée, réaliste et adaptée au contexte, compte tenu des capacités et des priorités actuelles et futures du gouvernement aux niveaux national, régional et communal, ainsi que des capacités et de la position des acteurs concernés ?

Les Nations Unies ont privilégié le renforcement des capacités pour garantir l'appropriation et la viabilité des acquis de la mise en œuvre de l'UNDAF. Le renforcement des capacités a été décliné à trois niveaux :

Au niveau individuel : *Le renforcement des capacités a consisté à améliorer les compétences des bénéficiaires à travers l'organisation des sessions de formation.*

Au niveau organisationnel : *Le renforcement des capacités s'est focalisé sur les institutions. Il s'est agi de doter les institutions bénéficiaires notamment les ministères et les autres institutions publiques des outils et des méthodes pour améliorer leurs performances.*

Au niveau institutionnel ou environnemental : Le renforcement des capacités a porté sur le travail normatif notamment l'élaboration des lois à travers l'appui conseil.

Comme on l'a indiqué plus haut, les Nations Unies ont organisé plusieurs sessions de formation à l'intention des bénéficiaires y compris des personnes les plus vulnérables. Elles ont doté la plupart des ministères d'outils et de méthodes souvent modernes pour accroître leurs performances dans l'offre de services publics. Il s'agit des stratégies, des plans, des manuels et des guides, des logiciels. Elles ont apporté un appui considérable aux ministères et au parlement dans l'élaboration des lois. Cependant, l'analyse documentaire et les entretiens avec les informateurs clés identifiés dans les ministères ont révélé que le renforcement des capacités ne s'est toujours pas basé sur une évaluation préalable des capacités qui devait permettre d'élaborer des programmes de renforcement des capacités pertinents. Il a été également signalé aussi que plusieurs formations dispensées aux bénéficiaires notamment dans les ministères ne sont pas souvent alignées aux plans de développement des ressources humaines et aux plans de formation lorsqu'ils existent. La capitalisation et la valorisation des connaissances acquises n'est pas non plus systématiques.

Dans quelle mesure l'application du lien entre les interventions humanitaires et le développement a-t-elle contribué à améliorer la pérennité des résultats dans un contexte d'urgences permanentes/récurrentes ?

A la lumière de l'analyse documentaire et des entretiens, il a été plutôt noté que le Nexus Humanitaire – Développement est encore faible en raison de la prédominance de l'approche en silos dans la mise en œuvre des interventions des agences et des organismes œuvrant dans l'humanitaire. Les résultats obtenus dans les contextes d'urgence ne sont pas souvent pérennisés par les bénéficiaires. Les Nations Unies et les organismes œuvrant dans l'humanitaire devraient renforcer le Nexus Humanitaire-développement pour assurer la viabilité des résultats obtenus dans les contextes d'urgences.

IV.5 - Constatations sur la coordination

Dans quelle mesure les mécanismes de coordination mis en place par les Nations Unies ont été fonctionnels et efficaces ?

Les Nations Unies ont mis en place un dispositif institutionnel pour assurer la coordination de la mise en œuvre de l'UNDAF. Comme on l'a indiqué plus haut, ce dispositif est composé du Comité national conjoint, du comité technique conjoint, de l'équipe pays des Nations Unies, du Comité interagences chargé de la cohérence du programme du groupe des opérations, de cinq groupes résultats soit un groupe par effet, du groupe technique suivi et évaluation, du groupe communication des Nations Unies. Les attributions de ces groupes sont exposées dans le document UNDAF et dans des TDR spécifiques pour certains groupes. Tous les groupes ont élaboré des plans d'action.

Il convient de signaler que le Comité national conjoint est co-présidé par le Ministre du Plan et le Coordonnateur Résident des Nations Unies. Il est composé des ministères clés concernés, deux représentants de la Société civile, des membres de l'Equipe Pays et des co-présidents nationaux et onusiens des groupes de résultats. Le Comité technique conjoint (CTC) est co-présidé par le Directeur Général de la Programmation du Développement et le/la Président(e) du Comité Technique Inter-Agences. Les groupes résultats sont co-présidés par un représentant d'une institution nationale et un chef d'agence désigné par le Coordonnateur Résident. Il est composé des représentants des agences, fonds, programmes et entités des Nations Unies, des partenaires nationaux concernés, de la Société civile, du secteur privé et des bailleurs de fonds concernés.

Cependant, l'analyse documentaire et les entretiens avec les informateurs clés identifiés dans les ministères et le personnel des Nations Unies ont permis de noter la lourdeur, la complexité et le non fonctionnement du dispositif institutionnel. Le comité national conjoint et le comité technique conjoint n'ont pas été opérationnels. Les réunions des groupes résultats n'ont pas été régulières. Il convient

néanmoins de signaler que le groupe technique suivi et évaluation ainsi que le groupe communication des Nations Unies ont été assez opérationnels. Ces deux groupes ont tenu des réunions et entrepris quelques activités. Il a été néanmoins déploré le faible taux de participation des membres et la lenteur dans la mise en œuvre des activités prévues.

Les faiblesses relatives au fonctionnement des comités témoignent du faible engagement du gouvernement dans la mise en œuvre et le suivi de l'UNDAF ainsi que de la frilosité du dialogue entre les deux parties. Il apparaît que l'UNDAF n'a pas été utilisé comme le principal outil de dialogue entre le gouvernement et les Nations Unies. En revanche, ce sont les programmes pays des agences qui ont servi d'outils de dialogue. En ce qui concerne les groupes résultats, leur inertie fonctionnelle est imputable au faible leadership ou engagement des chefs d'agences qui ont la responsabilité d'assurer leur présidence, à l'absence de redevabilité des membres, à la faible valeur ajoutée qu'elle devrait apporter au travail des membres ou aux agences. Mais, à l'actif des groupes résultats, il convient de signaler la production des plans de travail conjoints et des rapports bilan qui ont très utiles pour la présente évaluation finale de l'UNDAF.

Dans quelle mesure les différentes agences ont-elles contribué au fonctionnement des mécanismes de coordination conformément à l'esprit et aux directives de la réforme des Nations Unies ?

Comme on l'a signalé plus haut, les groupes résultats doivent être coprésidés par les Chefs d'agences et les représentants du gouvernement. Mais, le faible engagement et le manque de redevabilité des chefs d'agences et des membres des groupes ont pénalisé leur fonctionnement. La contribution des agences au fonctionnement des groupes résultats n'a donc pas été efficace. Les agences ont été plutôt très actives dans le groupe technique suivi et évaluation et le groupe communication. Cette motivation a été stimulée par le dynamisme des membres, la valeur ajoutée de ces groupes au travail des agences et à la qualité des échanges qui ont marqué les réunions de ces groupes.

Dans quelle mesure le Bureau du coordonnateur résident a-t-il joué son rôle dans la coordination interagences, le fonctionnement des mécanismes de coordination ?

Les entretiens avec le personnel du bureau du Coordonnateur résident et des agences ont révélé que le bureau du Coordonnateur résident a apporté un appui considérable à la mise en place du dispositif institutionnel notamment à l'élaboration des Tdr et des plans d'action des groupes. Il a aussi fourni un appui notable à l'élaboration des plans de travail conjoints et des rapports bilan produits par les groupes. Il a eu le mérite d'assister l'équipe pays des Nations Unies dans l'organisation de ces réunions et ces différentes activités. Son apport a été déterminant dans la production des rapports annuels du Coordonnateur résident et la promotion du partenariat avec le gouvernement et les PTF. Il a fourni un appui important au groupe technique suivi et évaluation et au groupe communication dont le fonctionnement a été satisfaisant.

Il faut aussi signaler à l'actif du bureau du Coordonnateur résident la mise en place de UNINFO qui est un outil essentiel pour la planification et le suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF. Il a joué un rôle majeur dans la préparation et la coordination de la mise en œuvre de la réponse des Nations Unies à la COVID 19 survenue en 2020 au Niger. Mais, son appui aux groupes résultats a été limité en raison sans doute de l'insuffisance du personnel du bureau, du faible leadership des Chefs d'agences et du manque de redevabilité des membres de ces groupes. Le bureau du Coordonnateur résident n'a pas non plus été efficace dans le suivi et l'assurance qualité de la mise en œuvre des plans de travail conjoints et des rapports bilan produits par les groupes ainsi que dans l'organisation des revues annuelles de l'UNDAF.

Conclusion : *Le fonctionnement efficace des mécanismes de coordination est pénalisé par le manque de redevabilité des présidents, coprésidents et membre des groupes. En outre, les groupes résultats ont une faible valeur ajoutée sur le travail des membres ou des agences. Pour avoir une valeur ajoutée et attirer les membres, au-delà des échanges d'informations, ils doivent être des espaces de réflexion stratégique sur les questions de substance, des lieux de renforcement de capacités à travers l'apprentissage collectif et la mutualisation des connaissances ainsi que d'identification des opportunités de développement des partenariats et de mobilisation des ressources. Le bureau du coordonnateur résident doit renforcer son appui aux groupes résultats.*

IV.6 - Constatations sur de l'orientation vers l'impact

Dans quelle mesure les résultats escomptés par les Nations Unies sont-ils orientés vers l'impact du développement visé par le PDES 2019 - 2021 ?

Il convient avant tout de rappeler que « L'impact final attendu de la mise en œuvre du PDES est **l'amélioration du niveau de bien être de la population** qui est mesurée à travers l'IDH qui devrait passer de 0,353 en 2016 à 0,410 en 2021 et l'incidence de la pauvreté de 45,1% en 2014 à 37,9% en 2021. Cette amélioration du bien-être se concrétisera par la réalisation des effets globaux suivants : *Effet global 1 - Le Nigérien est un citoyen favorable au développement socio-économique durable ; Effet global 2 - Le développement social des populations est durablement amélioré ; Effet 3 - La croissance économique est forte, soutenue et inclusive ; Effet 4 - Les populations sont bien gouvernées dans un espace sécurisé ; Effet 5 - La gestion de l'environnement est durablement améliorée* ».

Les résultats escomptés de l'UNDAF 2019 - 2021 notamment les cinq effets et les 17 produits sont effectivement orientés vers l'impact du développement visé par le PDES 2017 - 2021. En effet, l'analyse de la pertinence exposée ci-dessus montre clairement que les cinq effets de l'UNDAF 2019 - 2021 sont alignés aux effets globaux et spécifiques du PDES 2017 - 2021 qui est le référentiel de développement du pays. A titre de rappel, **l'effet 1 et les produits y relatifs** sont alignés à l'effet global et à l'effet global 5. **L'effet 2 et les produits y relatifs** sont arrimés à l'effet global 3 et l'effet global 4. **L'effet 3 et les produits y relatifs** sont en lien avec l'effet global 2 et l'effet global 4. **L'effet 4 et les produits y relatifs** sont alignés à l'effet global 2. **L'effet 5 et les produits y relatifs** sont arrimés à l'effet global 2. L'analyse de l'efficacité de la mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021 déclinée plus haut fournit des évidences ou des données probantes qui attestent de l'orientation des réalisations obtenues par les Nations Unies au cours de la période 2019 - 2021 à **l'amélioration du niveau de bien être de la population** à travers leur contribution aux effets spécifiques du PDES 2017 - 2021.

Conclusion : *L'alignement stratégique de l'UNDAF 2019 - 2021 aux effets globaux et spécifiques du PDES 2017 - 2021 a été un atout majeur pour l'orientation des résultats obtenus vers l'impact visé par ce référentiel national de développement.*

V - Constatations sur la mise en œuvre

Quelles ont été les forces et les faiblesses de la mise en œuvre ?

La mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021 s'est essentiellement basée sur la programmation conjointe et les programmes conjoints. En 2019, les Nations Unies ont élaboré cinq plans d'action conjoints exécutés à travers les programmes pays des agences et les programmes conjoints. Ceux-ci ont été élaborés pour renforcer la cohérence, minimiser les coûts de transaction et maximiser l'impact de leurs interventions. Elles se sont également dotées d'une stratégie de gestion des opérations (BOS).

Le renforcement des capacités individuelles, organisationnelle et institutionnelles a été le principal levier de la mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021. En effet, plus de 95% des activités et des livrables obtenus concernent l'appui conseil, le travail normatif, le plaidoyer, l'appui à la fourniture des services,

la mise à disposition des équipements. Cependant, la mise en œuvre a été caractérisée par la prédominance de l'approche en silos. Quant aux programmes conjoints, l'analyse documentaire a permis de constater que la plupart de ces programmes sont des juxtapositions des activités des agences contributrices. Ils ont été souvent motivés par la mobilisation des ressources.

Les Nations Unies ont eu recours à l'approche communautaire qui a permis de mettre en œuvre des activités de proximité dans les communautés. Au cours des entretiens, la majorité du personnel des Nations Unies interrogés a affirmé que les plans de travail n'ont pas été systématiquement utilisés pour la planification annuelle et la coordination des interventions. Ils n'ont pas été non plus régulièrement actualisés ou réajustés en tenant compte des progrès accomplis chaque année et de l'évolution du contexte national. En dépit de ces faiblesses, dans un contexte marqué par la COVID 19 et l'aggravation de l'insécurité dans quelques régions, la mise en œuvre de l'UNDAF a été assez satisfaisante au regard des progrès accomplis vers l'atteinte des cibles des produits escomptés. Mais, l'amélioration de la programmation conjointe demeure un défi que les Nations Unies devraient s'efforcer à relever au cours du prochain cycle de programmation. Il convient de signaler que les Nations Unies ont eu le mérite d'adapter la mise en œuvre de l'UNDAF pour faire face l'impact de la COVID 19. Les réajustements opérationnels et budgétaires ont permis d'accomplir des réalisations importantes.

Conclusion : *La mise en œuvre de l'UNDAF a été caractérisée par la prédominance de l'approche en silos qui a été un sérieux handicap pour la coordination et la maximisation des résultats de l'UNDAF. Les plans de travail conjoints n'ont pas été systématiquement utilisés pour la planification annuelle et la coordination des interventions. La programmation conjointe a été assez faible. La conception des programmes conjoints devraient être améliorés pour renforcer la cohérence des interventions.*

VI - Constatations sur le financement

Quelles ont été les forces et les faiblesses du financement de l'UNDAF ?

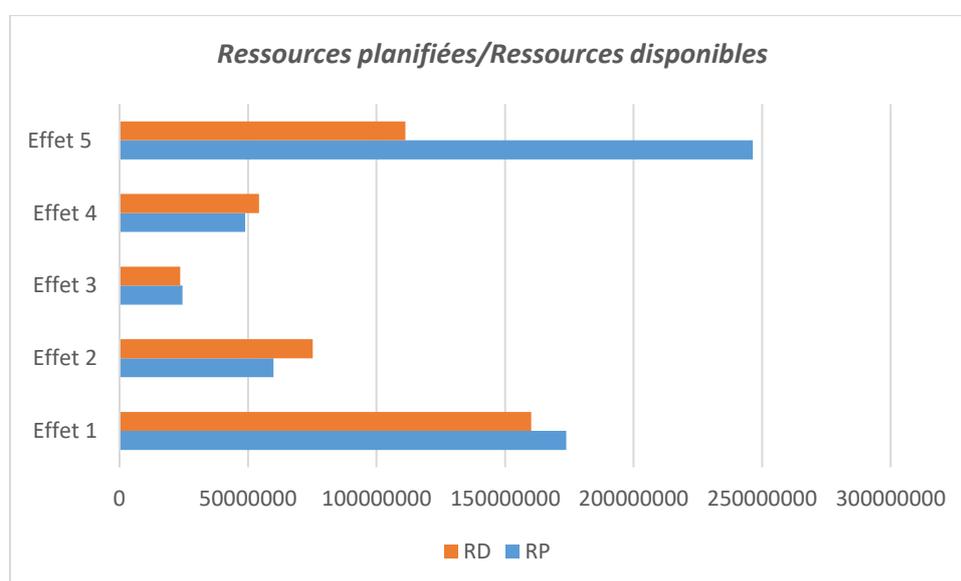
Dans le document UNDAF 2019 - 2021, le budget global de l'UNDAF est estimé à huit cent cinq mille neuf cent vingt-cinq mille cinq cent cinquante-six (805 925 556) \$ USD dont (316 356 588) \$ USD de ressources disponibles et (489 568 968) \$ USD de ressources à mobiliser. Cependant, dans le rapport bilan établi en 2021, il est indiqué un budget de 811.225.556 \$ USD. A la suite d'un échange avec le bureau du Coordonnateur résident, il a été convenu de considérer ce deuxième montant pour l'analyse du financement de l'UNDAF. Celle-ci a consisté essentiellement à apprécier les efforts de mobilisation des ressources par l'équipe pays des Nations Unies.

Le tableau 6 et le graphique 6 ci-dessous montrent qu'en dépit de la survenance de la COVID 19, les Nations Unies ont accompli des efforts notables dans la mobilisation des ressources. Elles ont rendu disponible 77% des ressources planifiées en 2019 - 2020. Les taux de mobilisation ont été élevés pour les effets 4, 3 et 1. L'effet 5 a enregistré le taux de mobilisation le plus faible. Il convient de signaler que la répartition des ressources par effet a été influencée par les capacités de mobilisation des agences. L'allocation des ressources par effet n'est pas toujours déterminée par leur pertinence par rapport aux besoins de la population ou les priorités nationales. Elle est guidée par les choix des agences. Il convient de signaler que les Nations Unies se sont dotées d'une stratégie de mobilisation des ressources assortie d'un plan d'action. Mais, la mise en œuvre de celle-ci a été efficace en raison de la prédominance des approches en silos dans la mobilisation des ressources.

Tableau 6 : Ressources planifiées et ressources disponibles en 2019-2020

<i>Ressources</i>			
<i>Effets</i>	<i>RP</i>	<i>RD</i>	<i>%</i>
<i>Effet 1</i>	173739987	160108399	92%
<i>Effet 2</i>	59846511	75153028	126%
<i>Effet 3</i>	24529055	23630794	96%
<i>Effet 4</i>	48835638	54308253	111%
<i>Effet 5</i>	246391466	111160218	45%
<i>Total</i>	553342657	424360692	77%

Graphique 6 : Répartition des ressources planifiées et disponibles par effet



VII - Constatations sur le suivi et l'évaluation

Quelles ont été les forces et les faiblesses du suivi et de l'évaluation de l'UNDAF ?

En conformité avec les directives de DCO, dans le cadre du processus d'élaboration de l'UNDAF, un cadre et un calendrier de suivi et évaluation avaient été élaborés par les agences des Nations Unies pour coordonner leurs interventions dans ce domaine. Le groupe technique suivi et évaluation a également élaboré un plan de travail suivi et évaluation 2020. La responsabilité du suivi de la mise en œuvre du calendrier et du plan de travail incombe au groupe technique suivi et évaluation. Au cours de la collecte des données, l'équipe d'évaluation n'a pas pu accéder au rapport de mise en œuvre du calendrier et du plan de suivi et d'évaluation. Cependant, l'analyse des progrès vers l'atteinte des cibles des produits montre que les Nations Unies ont apporté un appui notable au renforcement des capacités en suivi et évaluation du gouvernement. A titre indicatif, les Nations Unies ont apporté un appui technique pour la production des rapports volontaires nationaux sur les ODD. Elles ont apporté un appui à la Cellule suivi et évaluation du ministère du plan pour l'élaboration de la politique nationale d'évaluation et la production d'autres outils de suivi du PDES 2017 - 2021 tels que le guide de suivi et évaluation. Au niveau sectoriel, les agences des Nations Unies ont fourni un appui technique aux ministères partenaires pour le renforcement des capacités en suivi et évaluation des politiques publiques, des programmes et projets de développement.

En revanche, la collecte régulière des données récentes et désagrégées pour renseigner les progrès vers l'atteinte des cibles des produits et des effets escomptés de l'UNDAF demeure un sérieux handicap. La présente évaluation finale s'est heurtée à cette contrainte majeure. On a noté la rareté de données récentes et désagrégées. Cette faiblesse est plausible dans les rapports bilan produits par le gouvernement et les Nations Unies. En outre, il convient de signaler la faible coordination des interventions des agences Unies en matière de renforcement des capacités du gouvernement en suivi et évaluation qui est caractérisé par la prédominance de l'approche en silos. Par conséquent, l'appui des Nations Unies a eu un impact très limité sur le renforcement du système national de suivi et évaluation en raison de la fragmentation des interventions des agences. Les contraintes rencontrées par le gouvernement lors de la réalisation de l'évaluation finale du PDES 2017 - 2021 et les résultats du diagnostic stratégique effectué dans le sillage de la formulation du PDES 2022 - 2026 montrent que le renforcement du système national de suivi et évaluation demeure un important chantier stratégique qui devrait intéresser les Nations Unies dans le cadre du prochain cycle de programmation. Il convient aussi de signaler que les revues annuelles de l'UNDAF n'ont pas été organisées en 2019 -2021. Il n'a été non plus organisé des visites conjointes sur le terrain. Il n'existe pas une base commune de données. Le financement alloué au suivi de l'UNDAF est faible.

Conclusion : *Le principal handicap du suivi et de l'évaluation de l'UNDAF a été le manque de données récentes et désagrégées par sexe, statut social, au niveau géographique, vulnérabilité. Le groupe technique suivi et évaluation et le bureau du Coordonnateur résident devraient conjuguer leurs efforts pour relever ce défi en étroite collaboration avec les groupes résultats. La collecte régulière des données désagrégées permettra de mettre à jour UN INFO qui est un outil essentiel pour la planification et le suivi de l'UNDAF. Les Nations Unies devraient davantage renforcer les capacités du gouvernement et des autres institutions nationales en statistique, en suivi et évaluation des politiques publiques et des ODD.*

VIII - Constatations sur la communication et la gestion des connaissances

Quelles ont été les forces et les faiblesses de la communication et de la gestion des connaissances ?

La communication et la gestion des connaissances constituent des leviers essentiels pour assurer la promotion d'une image cohérente des Nations Unies grâce à la visibilité et la lisibilité de ces actions et résultats. Les Nations Unies disposent d'une stratégie de communication qui vise la promotion des résultats stratégiques conjoints obtenus dans la mise en œuvre de l'UNDAF en appui au PDES 2017-2021 ; L'amélioration de la visibilité du SNU au Niger à travers la production de supports de communication et la célébration des journées essentielles dans le contexte du Niger ; La communication pour le développement; La vulgarisation des résultats sur la mise en œuvre des ODD ; La gestion des connaissances à travers le partage de bonnes pratiques, la capitalisation des expériences et la diffusion des résultats de l'UNDAF. Le groupe de communication des Nations Unies (UNCG) placé sous la supervision d'un Chef d'agence a la responsabilité de mettre en œuvre la stratégie de communication.

L'analyse documentaire et les entretiens avec les membres du groupe communication ont révélé que le groupe communication a été opérationnel au cours de la période 2019 - 2021. Il a tenu assez régulièrement des réunions périodiques en dépit du taux de participation souvent faible en raison de l'absentéisme de représentants de certaines agences. En 2020, il a joué un rôle majeur dans la mise en œuvre de la réponse des Nations Unies à la COVID 19 en appui au gouvernement. Il a produit plusieurs supports de communication (Spots, émissions, dépliants, etc.). Cependant, la mise en œuvre de la stratégie de communication demeure très faible. Les membres du groupe ont déploré le manque d'une vision stratégique des Nations Unies en matière de communication. Celle-ci reste dominée par la communication institutionnelle au détriment de la communication stratégique. Elle n'est donc pas axée sur les résultats. En d'autres termes, les Nations Unies ont très peu communiqué sur les résultats de la

mise en œuvre de l'UNDAF. Cette faiblesse a un impact négatif sur la visibilité des résultats conjoints des Nations Unies. Pour faire face à ce défi, il est souhaitable d'augmenter le financement alloué à la communication.

Conclusion : *La communication des Nations Unies a été essentiellement institutionnelle. Elle a donc été moins axée sur les résultats de l'UNDAF. Il est souhaitable que la communication soit plus stratégique et donc plus axée sur les résultats. Les Nations Unies devraient allouer plus de financement à la communication. En outre, on a noté l'absence d'un dispositif efficace de gestion des connaissances produites dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de l'UNDAF. Il y'a donc une faible capitalisation et valorisation des leçons apprises et des bonnes pratiques générées par la mise en œuvre et le suivi de l'UNDAF. La mise en place d'un dispositif conjoint de gestion des connaissances est urgent et indispensable.*

IX - Conclusions

En ce qui concerne les conclusions, il convient d'indiquer les principales conclusions suivantes :

Conclusion relative à la pertinence : *L'UNDAF notamment les effets et les produits escomptés sont pertinents par rapport aux besoins des populations nigériennes, aux priorités nationales déclinées dans le PDES 2017 - 2021, aux ODD, aux standards et normes internationaux. Le positionnement stratégique des Nations Unies est pertinent. Les Nations Unies apportent une importante valeur ajoutée aux efforts du gouvernement et de la population pour le développement durable du Niger.*

Conclusion relative à l'efficacité de l'effet 1 : *Toutes les cibles des produits n'ont pas été atteintes. Mais, les réalisations accomplies montrent que la contribution des Nations Unies à l'effet 1 a été satisfaisante. Dans les zones d'intervention, ces réalisations ont permis aux populations d'accéder à des chaînes de valeur innovantes et créatrices d'emplois décentes, et de participer aux mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et des catastrophes et à une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques adaptée aux effets du changement climatique. Cette constatation a été signalée par 95% d'informateurs clés. Elle a été aussi relevée lors des groupes de discussion.*

Conclusion relative à l'efficacité de l'effet 1 : *L'efficacité productive et allocative a été satisfaisante. A la fin de 2020, le taux d'exécution financière s'est situé à plus de 60% pour tous les produits de l'effet 1.*

Conclusion relative à l'efficacité de l'effet 2 : *Il n'a pas été aisé d'apprécier les progrès accomplis vers l'atteinte des cibles des produits de l'effet 2 en raison de l'insuffisance des données fournies dans le rapport bilan de l'effet 2 et les fiches de collecte remplies par les agences. Néanmoins, l'analyse des données disponibles a permis de relever que les réalisations accomplies par les Nations Unies ont été satisfaisantes. Elles ont apporté une contribution significative à la gestion du développement et la production des données statistiques à tous les niveaux, la sécurité transfrontalière et communautaire ainsi qu'au système judiciaire et aux processus électoraux. La contribution de ces réalisations à l'effet 2 a été satisfaisante.*

Conclusion sur l'efficacité de l'effet 2 : *L'efficacité productive et allocative a été satisfaisante. Les taux d'exécution financière pour tous les produits se sont situés à plus de 60% à la fin de 2020.*

Conclusion relative à l'efficacité de l'effet 3 : *Toutes les cibles des produits n'ont pas été atteintes. Mais, les réalisations accomplies par les Nations Unies montrent que leur contribution à l'autonomisation et la participation des femmes et des jeunes/Adolescents aux processus de prise de décision et à la promotion des pratiques visant l'élimination des inégalités et des violences basées sur le genre y compris le mariage des enfants a été satisfaisante.*

Conclusion sur l'efficacité de l'effet 3 : L'efficacité productive a été satisfaisante alors que l'efficacité allocative n'a pas été satisfaisante. Les taux d'exécution financière de tous les produits se sont situés à plus de 60%.

Conclusion relative à l'efficacité de l'effet 4 : Toutes les cibles des produits de l'effet 4 n'ont pas été atteintes. Mais, les réalisations accomplies montrent que les Nations Unies ont apporté une contribution satisfaisante aux populations les plus vulnérables particulièrement les jeunes, les enfants, filles et garçons, dans les zones rurales pour l'utilisation de façon équitable et continue des services éducatifs et de formation formels et non formels de qualité.

Conclusion relative à l'efficacité de l'effet 4 : L'efficacité productive et allocative est satisfaisante pour l'ensemble des produits de l'effet 4. Les taux d'exécution financière pour tous les produits se sont situés à plus de 60% à la fin de 2020.

Conclusion relative à l'efficacité de l'effet 5 : Plusieurs cibles des produits relatifs à l'effet 2 n'ont pas été atteintes. Mais, les réalisations accomplies par les Nations Unies montrent que leur contribution à l'effet 5 a été satisfaisante. Ces réalisations ont permis aux populations particulièrement aux femmes et aux enfants d'utiliser équitablement les services de qualité en matière de santé, santé sexuelle et de la reproduction, de VIH/SIDA et de nutrition, ainsi que les services d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

Conclusion relative à l'efficacité de l'effet 5 : L'efficacité productive et allocative est satisfaisante pour l'ensemble des produits de l'effet 5. Les taux d'exécution financière de tous les produits se sont situés à plus de 60%.

Conclusion sur la cohérence : En dépit de l'engagement des agences des Nations Unies dans les programmes conjoints, la cohérence interne est restée faible en raison de la faiblesse de la programmation conjointe, de la prédominance de l'approche d'intervention en silos et de la faible concentration sectorielle et géographique des interventions. La cohérence externe doit aussi être renforcée avec les autres PTF.

Conclusion relative à la viabilité : La viabilité des acquis de l'UNDAF est souvent sujette à caution. Les Nations Unies doivent renforcer les stratégies de désengagement en articulant les dimensions stratégiques, institutionnelles et financières en vue de garantir la viabilité des acquis de l'UNDAF et inscrire les interventions dans la continuité dans le cadre des différents cycles de programmation.

Conclusion relative à la coordination : Le fonctionnement efficace des mécanismes de coordination est pénalisé par la faible appropriation de l'UNDAF par le gouvernement et son faible engagement dans sa mise en œuvre, le manque de redevabilité des présidents, coprésidents et membre des groupes. En outre, les groupes résultats ont une faible valeur ajoutée sur le travail des membres ou des agences. Pour avoir une valeur ajoutée et attirer les membres, au-delà des échanges d'informations, ils doivent être des espaces de réflexion stratégique sur les questions de substance, des lieux de renforcement de capacités à travers l'apprentissage collectif et la mutualisation des connaissances ainsi que d'identification des opportunités de développement des partenariats et de mobilisation des ressources. Le bureau du coordonnateur résident doit renforcer son appui aux groupes résultats.

Conclusion relative à l'orientation vers l'impact : L'alignement stratégique de l'UNDAF 2019 - 2021 aux effets globaux et spécifiques du PDES 2017 - 2021 a été un atout majeur pour l'orientation des résultats obtenus vers l'impact visé par ce référentiel national de développement.

Conclusion relative à la mise en œuvre : La mise en œuvre de l'UNDAF a été caractérisée par la prédominance de l'approche en silos qui a été un sérieux handicap pour la coordination et la maximisation des résultats de l'UNDAF. Les plans de travail conjoints n'ont pas été systématiquement utilisés pour la planification annuelle et la coordination des interventions. La programmation conjointe

a été faible. La conception des programmes conjoints devraient être améliorés pour renforcer la cohérence des interventions.

Conclusion relative au suivi et à l'évaluation : Le principal handicap du suivi et de l'évaluation de l'UNDAF a été le manque de données récentes et désagrégées par sexe, statut social, au niveau géographique, vulnérabilité. Le groupe technique suivi et évaluation et le bureau du Coordonnateur résident devraient conjuguer leurs efforts pour relever ce défi en étroite collaboration avec les groupes résultats. La collecte régulière des données désagrégées permettra de mettre à jour UN INFO qui est un outil essentiel pour la planification et le suivi de l'UNDAF. Les Nations Unies devraient davantage renforcer les capacités du gouvernement et des autres institutions nationales en statistique, en suivi et évaluation des politiques publiques et des ODD.

Conclusion relative à la communication et la gestion des connaissances : La communication des Nations Unies a été essentiellement institutionnelle. Elle a donc été moins axée sur les résultats de l'UNDAF. Il est souhaitable que la communication soit plus stratégique et donc plus axée sur les résultats. Les Nations Unies devraient allouer plus de financement à la communication. En outre, on a noté l'absence d'un dispositif efficace de gestion des connaissances produites dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de l'UNDAF. Il y'a donc une faible capitalisation et valorisation des leçons apprises et des bonnes pratiques générées par la mise en œuvre et le suivi de l'UNDAF. La mise en place d'un dispositif commun de gestion des connaissances est urgente et indispensable.

X - Recommandations

L'évaluation finale formule les recommandations suivantes :

Recommandation relative à l'efficacité et l'efficience : Renforcer la programmation conjointe en utilisant systématiquement les plans de travail conjoints pour planifier et coordonner les interventions des agences en tenant compte des cibles des produits UNDAF. L'amélioration de la programmation conjointe contribuera à la réduction des coûts et à la maximisation de l'efficacité des interventions

Recommandation relative à la cohérence interne : Renforcer la cohérence interne en réduisant le recours à l'approche d'intervention en silos et en améliorant la qualité des programmes conjoints qui ne doivent pas être des juxtapositions des activités des agences

Recommandation relative à la cohérence externe : Renforcer la cohérence externe en développant les synergies et les complémentarités avec les interventions des autres PTF. Le Nexus Humanitaire-développement-Paix devrait aider à renforcer la cohérence externe

Recommandation relative à la viabilité des acquis de l'UNDAF : Assurer la viabilité des acquis de l'UNDAF en renforçant son appropriation et en adoptant des stratégies de désengagement qui tiennent compte des dimensions stratégique, institutionnelle et financière

Recommandation relative à la coordination : Renforcer et simplifier les mécanismes de coordination, et améliorer le fonctionnement des groupes résultats en les transformant en des espaces de réflexion stratégique sur les questions de substance, des lieux de renforcement de capacités à travers l'apprentissage collectif et la mutualisation des connaissances, des espaces d'identification des opportunités de développement des partenariats et de mobilisation des ressources ; Instituer la redevabilité des présidents, coprésidents et membres des groupes ; Renforcer le rôle de veille et l'appui du bureau du Coordonnateur résident au fonctionnement des groupes de résultats particulièrement des groupes résultats en désignant des points focaux qui vont apporter un appui aux différents groupes ; Rendre les présidents et coprésidents ainsi que les membres redevables du bon fonctionnement des groupes ; Rendre régulièrement compte à l'équipe pays des Nations Unies du fonctionnement des résultats des groupes

Recommandation relative au suivi et évaluation : *Améliorer le suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF en mettant l'accent sur la collecte régulière et l'analyse des données ainsi que le renforcement des capacités nationales pour la production des données statistiques, le suivi et l'évaluation des politiques publiques ; Responsabiliser davantage le groupe technique suivi et évaluation dans la collecte des données et renforcer les capacités du bureau du Coordonnateur résident en suivi et évaluation ; Organiser régulièrement les revues annuelles ; Mettre en place une base de données commune pour les Nations Unies ; Allouer des financements conséquents au suivi et évaluation de l'UNDAF*

Recommandation relative à la communication et la gestion des connaissances : *Renforcer la communication sur l'UNDAF en mettant l'accent sur la communication axée sur les résultats ; Allouer des financements conséquents à la communication ; Mettre en place un dispositif commun de gestion des connaissances produites par les agences dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF et des programmes pays*

XI - Leçons apprises

La conduite de l'évaluation finale a permis de tirer des enseignements utiles pour les prochains exercices évaluatifs. Il s'agit des principales leçons suivantes :

- ❑ *La coïncidence de l'évaluation finale de l'UNDAF 2019 - 2021 avec celle du PDES 2017 - 2021 a été très bénéfique en termes d'échanges d'informations et sur la contribution des Nations Unies aux priorités nationales. Cet enseignement plaide pour une planification concertée des exercices évaluatifs envisagés par le gouvernement et les Nations Unies.*
- ❑ *Le manque de données récentes et désagrégées a été un sérieux obstacle pour la conduite de l'évaluation finale notamment pour apprécier les progrès vers la réalisation des cibles des effets. La production des données requiert un appui des Nations Unies au renforcement des capacités du gouvernement pour la production régulière des données statistiques désagrégées. Le suivi et l'évaluation de l'UNDAF seront toujours des exercices difficiles si ce défi n'est pas surmonté.*
- ❑ *L'appui des spécialistes en suivi et évaluation des agences a été déterminant pour la collecte des données. Il a révélé l'urgence et la nécessité de la mise en place d'une base de données commune dans laquelle devrait être stockée toutes les données produites par les agences et les parties prenantes à la mise en œuvre de l'UNDAF et aux programmes pays. Cette base de données va au-delà de UN INFO.*
- ❑ *Cette évaluation finale a montré aussi la nécessité de la mise en place d'un dispositif commun de gestion des connaissances qui devrait faciliter la revue documentaire et la collecte des données.*
- ❑ *L'appui du bureau du Coordonnateur résident a été décisif pour surmonter les contraintes auxquelles cet exercice évaluatif a été confronté. Il a révélé la nécessité de renforcer la fonction évaluative au sein du bureau du Coordonnateur résident*

Annexes

Annexe 1 : TDR de l'évaluation finale



Coordination du Système des Nations Unies au Niger

Groupe Technique Suivi & Evaluation (GTSE)

UNDAF 2019-2021

TERMES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION DE FIN DE CYCLE



Niamey, Mai 2021

1. INTRODUCTION

Les présents termes de référence (TdR) ont été rédigés pour l'évaluation du Plan-cadre des Nations-Unies pour l'aide au développement (UNDAF 2019-2021)⁹ que les Nations Unies ont développé et mis en œuvre en partenariat avec le Gouvernement du Niger. Ils ont été élaborés conformément aux directives du Groupe des Nations Unies pour la conduite des évaluations (UNEG) qui rappellent que les évaluations de l'UNDAF sont obligatoires et doivent être menées de manière indépendante. L'évaluation de l'UNDAF est stratégique et concerne la totalité des interventions appuyées par les Nations Unies au Niger.

L'UNDAF 2019-2021 reflète l'orientation stratégique du Système des Nations Unies (SNU) au Niger. La raison d'être de son évaluation est triple. (i) d'abord, examiner si le Système des Nations Unies hiérarchise collectivement le soutien et contribue au développement du pays. L'évaluation identifiera également les synergies, les lacunes, les chevauchements et les opportunités manquées, pour finalement évaluer la contribution globale à la réalisation des résultats attendus, y compris les ODD ; (ii) ensuite, apprécier le mécanisme de coordination pour relever les défis socio-économiques et sécuritaires auxquels le pays est confronté, ainsi que le soutien des agences aux objectifs collectifs en matière de programmation et de mobilisation des ressources ; (iii) enfin, les résultats de ce vaste exercice seront utilisés de manière stratégique pour informer le prochain cycle de programmation et mieux intégrer les priorités nationales et régionales, mais aussi les engagements internationaux pris par le Niger. Ceci permettra à l'équipe de pays des Nations Unies d'impulser la réforme du Système des Nations Unies.

Cette évaluation était déjà planifiée pour établir dans quelle mesure les interventions ont été alignées sur les priorités nationales de développement et dans quelle mesure les résultats attendus de l'UNDAF ont été atteints ou en voie de l'être. Elle s'efforcera d'être indépendante et crédible, et respectera les normes standards en matière d'évaluation. Elle répondra aux besoins et aux priorités du Niger tout en ouvrant les perspectives à moyen terme. L'évaluation répondra aux besoins et aux priorités du Niger et permettra au Système des Nations Unies de rendre des comptes et d'apprendre. Elle adhèrera aux normes professionnelles les plus élevées possibles en matière d'évaluation, conformément aux directives de l'UNEG¹⁰ et devra intégrer de manière spécifique les droits humains, le genre et l'équité et sera conduite conformément au [code de conduite de l'évaluation au sein du SNU](#)¹¹, [guide d'éthique](#)¹² ainsi qu'aux [directives de l'UNEG](#) en matière d'intégration des droits humains et de l'égalité des sexes aux évaluations¹³.

Ce processus d'évaluation cherchera à capitaliser sur les résultats d'autres travaux d'analyses, de recherches, d'études qui ont eu lieu précédemment ou en cours de réalisation, y compris les revues/bilans des plans conjoints de travail (PCT 2019-2021). Il prendra également avantage des travaux réalisés au niveau des agences, fonds et programmes du SNU au Niger et d'autres acteurs, y compris les services publics de l'Etat ayant contribué à la mise en œuvre de l'UNDAF 2019-2021.

Les résultats de l'évaluation de l'UNDAF sont très attendus, naturellement par le système des Nations Unies au Niger, notamment dans le processus de l'analyse commune pays pour le futur UNDAF. Toutefois, au-delà de ce cercle, ils seront utilisés par un large éventail de parties prenantes, dont certaines ont un intérêt direct dans l'évaluation parce qu'elles sont impliquées dans la mise en œuvre des programmes conjoints de travail (PCT) qui opérationnalisent l'UNDAF. Ces acteurs sont parties-prenantes primaires. Les autres parties prenantes, c'est-à-dire les acteurs secondaires, sont les détenteurs des droits et les porteurs d'obligations (obligataires) qui bénéficient d'une certaine manière des interventions, ainsi que les organisations avec lesquelles les Nations Unies n'ont pas de partenariat

⁹ https://niger.un.org/sites/default/files/2020-03/Niger-UNDAF_2019-2021-FR.pdf

¹⁰ <http://www.uneval.org/document/guidance-documents>

¹¹ <http://www.unevaluation.org/document/detail/100>

¹² <http://www.unevaluation.org/document/detail/102>

¹³ <http://www.uneval.org/document/detail/980>

formel mais qui travaillent avec ou sur des programmes similaires et pour lesquelles les leçons et les bonnes pratiques tirées de l'évaluation pourraient être pertinentes.

Les utilisateurs des résultats de l'évaluation seront par conséquent les agences, fonds, programmes du SNU, les Ministères et autres institutions gouvernementales, les organisations de la société civile et les ONGs, nationales et internationales ainsi que les donateurs.

Ces termes de référence présentent le but, les objectifs et la portée de l'évaluation, l'approche proposée et les options méthodologiques pour l'équipe qui mènera l'évaluation sous la direction d'un groupe de gestion de l'évaluation mis en place à cet effet. La coordination du Système des Nations Unies au Niger recrutera donc une firme/cabinet spécialisé qui fournira une expertise avec profils requis à cet effet.

2. CONTEXTE DU PAYS ET L'UNDAF 2019-2021

L'UNDAF 2019-2021 a été élaboré d'une manière participative sur la base des priorités nationales de développement indiquées dans le PDES 2017-2021¹⁴, des avantages comparatifs du système des Nations Unies et des leçons tirées de l'évaluation de l'UNDAF 2014-2018. Il constitue une réponse conjointe du système des Nations Unies et des partenaires au Niger concernés aux problématiques de l'inégalité, l'iniquité et la vulnérabilité. Les priorités et les résultats sont fondés sur les principes du système des Nations Unies, ainsi que sur les valeurs universelles des droits de l'homme, d'égalité de genre et d'équité.

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) est le principal outil de mise en œuvre de la réforme des Nations Unies. Il est conçu pour renforcer la coordination, la cohérence et la synergie des interventions des Fonds, Programmes et Institutions Spécialisées et de garantir leur alignement sur les Objectifs de l'agenda pour le Développement et les priorités des pays bénéficiaires. Le processus de son élaboration a été participatif, incluant outre les partenaires traditionnels que sont les institutions publiques, les représentants des organisations de la société civile, des représentants de la jeunesse et des autres catégories spécifiques, notamment au niveau de agences. Toutes les informations recueillies, ainsi que les conclusions de l'évaluation et du bilan commun de pays, ont alimenté les réflexions autour du positionnement par rapport aux priorités stratégiques du PDES 2017-2021.

L'UNDAF 2019-2021 est ainsi la réponse collective et intégrée du Système des Nations Unies aux priorités nationales définies dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES, 2017- 2021). Le document traite de la contribution des Nations Unies à la réalisation de l'Agenda 2030 au Niger en reliant les domaines prioritaires stratégiques aux ODD pertinents. Dans la phase de mise en œuvre, les liens sont également pris en compte pour assurer la pertinence des interventions des agences aux ODD en cohérence avec les priorités définies au niveau national, sectoriel et décentralisé. Le Bilan Commun de Pays (CCA) a permis de dégager trois domaines, (i) Résilience, (ii) Gouvernance-Paix-Sécurité, et (iii) Développement Social et Dividende Démographique). Ces domaines stratégiques ont été à leur tour déclinés en cinq effets ayant donné lieu à des groupes de Produits pour s'assurer de la mobilisation et l'orientation de ressources financières vers les domaines et les régions prioritaires, en s'assurant que les compétences nécessaires à leur réalisation sont disponibles d'une manière efficiente et durable. Ces cinq résultats sont :

Résultats stratégiques

5 Effets

1- Domaine « Résilience »

D'ici à 2021, la résilience des populations des zones ciblées du

Effet 1- D'ici à 2021, les populations rurales ciblées accèdent à des chaînes de valeur innovantes et créatrices d'emplois décents, participent aux mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et des

¹⁴ <http://www.plan.gouv.ne/uploads/documents/PDES-2017-2021.pdf>

Niger est améliorée, avec des moyens d'existence renforcés, un niveau de pauvreté et d'insécurité alimentaire et nutritionnelle réduit, dans un contexte de participation effective des institutions et des communautés locales

2- Domaine « Gouvernance, paix et sécurité »

D'ici à 2021, le Niger a amélioré sa gouvernance politique, économique, administrative, judiciaire et sécuritaire, accéléré sa diversification et sa transformation structurelle pour une croissance plus inclusive et résiliente et une réduction des inégalités de genre.

3- Domaine « Développement Social et Dividende Démographique ».

D'ici à 2021, les populations les plus vulnérables, particulièrement les jeunes filles et garçons, et les enfants dans les zones ciblées, utilisent de façon équitable et continue les services éducatifs et de formation de qualité, formels et non formels, dans un environnement qui les protège des violences, exploitations et abus.

catastrophes et à une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques adaptée aux effets du changement climatique.

Effet 2- D'ici à 2021, la gestion du développement et des données statistiques à tous les niveaux ; la sécurité transfrontalière et communautaire ainsi que le système judiciaire sont améliorés et garantissent les droits humains avec des institutions aptes à conduire des processus démocratiques et des collectivités territoriales capables de satisfaire les besoins spécifiques des couches les plus vulnérables.

Effet 3- D'ici à 2021, les femmes et les jeunes/adolescents des zones ciblées bénéficient d'opportunités économiques viables, acquis des compétences et aptitudes nécessaires à leur autonomisation et participent aux processus de prise de décision et à la promotion des pratiques visant l'élimination des inégalités et des violences basées sur le genre y compris le mariage des enfants.

Effet 4- D'ici à 2021, les populations les plus vulnérables particulièrement les jeunes, les enfants, filles et garçons, dans les zones rurales, utilisent de façon équitable et continue les services éducatifs et de formation formels et non formels de qualité permettant l'acquisition de connaissances et compétences utiles pour la vie dans un environnement qui les protège des violences, exploitations et abus.

Effet 5- D'ici à 2021, les populations des zones ciblées, particulièrement les femmes, les enfants et les adolescent(e)s, utilisent équitablement les services de qualité en matière de santé, santé sexuelle et de la reproduction, de VIH/SIDA et de nutrition, ainsi que les services d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

Chaque Effet et chaque Produit a été développé avec l'ensemble correspondant d'indicateurs contenant des bases de référence et des objectifs, des moyens de vérification spécifiquement conçus pour mesurer les progrès vers les résultats au cours de la période de mise en œuvre. En outre, un cadre budgétaire a été préparé avec une contribution par agence participante à chaque niveau de résultat produisant ainsi un cadre budgétaire indicatif annualisé.

L'UNDAF 2019-2021 est mis en œuvre à travers un dispositif institutionnel articulé autour des deux niveaux suivants à savoir :

- 1- Un dispositif institutionnel de gouvernance mis en œuvre au moyen d'un Comité de Pilotage Conjoint, d'un Comité Technique Conjoint et des cinq Groupes de résultats autour des effets de l'UNDAF, et

- 2- Un dispositif de gouvernance interne au Système des Nations Unies, composé de l'Equipe Pays, appuyé par des Groupes de travail inter-agences dont le GTSE. Les zones d'intervention de l'UNDAF 2019-2021 comprennent les sites d'intervention redéfinis par les agences y compris les zones de crise humanitaire et sécuritaire, en concertation avec les Ministères clés, les collectivités territoriales et les partenaires techniques et financiers concernés, les ONG nationales et internationales, à travers la mobilisation des financements des bilatéraux.

Les équipes multi-agences travaillent autour de ces cinq résultats qui opérationnalisent l'UNDAF, et les Plans Conjointes de Travail (PCT) ont été développés par les groupes de résultats constitués à cet effet.

Pour la mise en œuvre de l'UNDAF 2019-2021, les besoins en ressources financières ont été estimés à environ **US\$ 805.925.556** dont **316 356 588 USD** disponibles et **489 568 968 USD** à mobiliser. Ce montant provient des agences, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies, résidentes et non résidentes, au Niger à travers un mécanisme de mobilisation des ressources.

3. OBJECTIFS ET PORTÉE DE L'ÉVALUATION

3.1. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation de l'UNDAF 2019-2021 a deux objectifs principaux :

- 1- **Soutenir la redevabilité du système des Nations-Unies** pour travailler efficacement et en alignement avec les principes de programmation requis afin de contribuer aux résultats convenus avec le Gouvernement du Niger dans l'UNDAF. En analysant objectivement les résultats réalisés dans le cadre de l'UNDAF et en appréciant la durabilité ainsi que les stratégies utilisées, l'évaluation permettra aux différentes parties prenantes, y compris la partie nationale et les donateurs, de se faire une idée sur la réalisation des engagements de l'équipe des Nations Unies et les autres parties responsables de la mise en œuvre de l'UNDAF.
- 2- **Promouvoir un meilleur apprentissage** de l'expérience de mise en œuvre de l'UNDAF 2019-2021 sur ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et pourquoi s'agissant des stratégies et des approches de mise en œuvre. Sur la base du contexte et l'environnement de mise en œuvre, il s'agira de tirer des enseignements sur ce qu'a été et pourrait être la valeur ajoutée de l'ONU dans le prochain cycle. Cette analyse prendra compte l'évolution du paysage du développement, du contexte sécuritaire et humanitaire, de la dynamique régionale, du contexte de COVID-19 et ses conséquences et de la manière dont l'ONU s'adapte à l'évolution de l'environnement au Niger. Elle devrait donc prendre en considération non seulement ce qui est couvert dans l'UNDAF, mais aussi examiner les aspects pertinents pour le contexte actuel et futur, y compris les ODD qui ne sont pas couverts.

De manière spécifique, l'évaluation vise à :

- Apprécier comment l'intention stratégique, le principe et l'esprit de l'UNDAF ont été mis en avant par les agences du Système des Nations Unies et identifier les facteurs qui ont affecté le travail en commun des agences dans l'exécution des plans conjoints de travail.
- Évaluer la " théorie du changement " au niveau des résultats, et la mesure dans laquelle les Nations Unies ont répondu efficacement aux priorités nationales de développement.
- Apprécier la contribution de l'équipe pays des Nations Unies dans le cadre de l'UNDAF aux résultats du développement national en portant des jugements à l'aide de critères d'évaluation basés sur des preuves.
- Apprécier les mécanismes internes de coordination et de mise en œuvre de l'UNDAF en lien avec les mécanismes nationaux (pertinence, force et faiblesse)

- Identifier les facteurs qui ont affecté la contribution de l'équipe pays, en répondant à la question de savoir pourquoi la performance actuelle est à ce niveau en expliquant les facteurs favorables et les goulots d'étranglement.
- Évaluer la performance, les progrès et les lacunes de la contribution de l'UNDAF pour soutenir les priorités nationales.
- Apprécier le renforcement de la dimension « Droits de l'homme » et « Genre » devant avoir un impact sur les groupes les plus vulnérables dans les interventions (principe « Ne laisser personne de côté »)
- Tirer des conclusions concernant la contribution des Nations Unies dans les domaines examinés.
- Générer un ensemble de recommandations claires, orientées vers l'avenir et identifier les leçons apprises pour améliorer les stratégies, le mécanisme de mise en œuvre et la gestion du prochain cadre de coopération des Nations Unies au Niger.

3.2. Portée de l'évaluation

3.2.1- Portée thématique : le cadre d'assistance des Nations Unies sera évalué en fonction de l'intention stratégique exprimée dans le document (UNDAF Niger 2019-2021). La portée thématique sera axée sur les domaines stratégiques et les Effets, produits correspondants ; en évaluant la contribution de toutes les agences, fonds et programmes engagés dans la mise en œuvre de l'UNDAF au Niger. Le champ couvert par l'évaluation comprend l'examen des principes de programmation de l'UNDAF (approche fondée sur les droits de l'homme, égalité des sexes, durabilité environnementale, gestion axée sur les résultats, développement des capacités, etc.), des stratégies globales spécifiques aux Effets /Produits incluses dans l'UNDAF.

3.2.2- Portée Géographique : La zone géographique couverte par l'évaluation comprend les niveaux national et régional. Toutes les régions administratives seront couvertes. Le nombre exact d'entités administratives et sites à visiter sera déterminé par l'équipe d'évaluateurs dans l'offre technique conformément à la stratégie d'échantillonnage retenue comme étant la plus adéquate pour fournir des preuves robustes.

3.2.3- Portée chronologique : l'évaluation couvrira la période de mise en œuvre de janvier 2019 à 2021.

4. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET QUESTIONS D'ÉVALUATION

Le travail de l'équipe d'évaluateurs sera guidé par cinq des 6 critères d'évaluation de l'OCDE/CAD, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la durabilité et un critère supplémentaire portant sur le genre, les droits et les humains. Les questions d'évaluation sont regroupées en fonction de ces critères comme indiqué ci-après :

CRITERES ET QUESTIONS D'EVALUATION	
1- Pertinence	<p>1.1-Dans quelle mesure l'UNDAF est-il aligné sur les besoins et les priorités nationales de développement ainsi que l'alignement sur les ODD ? Dans quelle mesure la conception de l'UNDAF répond-elle aux besoins des groupes les plus vulnérables du Niger ?</p> <p>1.2-Dans quelle mesure les résultats de l'UNDAF ont-ils été adéquats en termes d'objectifs et d'engagements, de normes et de standards convenus au niveau international pour guider le travail des agences du SNU (les ODD, les traités et résolutions de l'ONU sur les droits de l'homme, la CDE, la CEDAW, la CCNUCC, etc.) ?</p> <p>1.3-Les résultats de l'UNDAF ont-ils été pertinents en termes d'objectifs et d'engagements convenus au niveau international, de normes et de standards guidant le travail des agences du système des Nations Unies (y compris les Objectifs du Millénaire pour le Développement, tous les traités internationaux contraignants en matière de droits de l'homme et autres normes et instruments pertinents en matière de droits de l'homme ?</p> <p>1.4-Dans quelle mesure l'UNDAF a-t-il réussi à renforcer les capacités nationales (y compris les capacités nationales d'exécution, institutionnelles et humaines), ainsi que les capacités de gestion des ressources humaines ?</p>
2- Efficacité	<p>2.1-Dans quelle mesure l'UNDAF actuel est-il sur la bonne voie pour atteindre les résultats prévus (y compris les résultats intentionnels et non intentionnels, positifs ou négatifs) ?</p> <p>2.2-Comment les cinq principes de programmation des Nations Unies ont-ils été intégrés dans la conception, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation (S&E) de l'UNDAF 2019-2021 ?</p> <p>2.3-Dans quelle mesure le SNU a-t-il été en mesure de former et de maintenir des partenariats avec d'autres acteurs du développement, y compris des organisations bilatérales, des organisations de la société civile et le secteur privé, afin d'obtenir des résultats ?</p> <p>2.4-Dans quelle mesure les Agences du SNU ont-elles pu mobiliser leurs équipes en vue de faciliter le suivi et évaluation (réunions de suivi, rapports périodiques et revue) et de rendre compte de l'état de réalisations de leurs activités en vue de l'atteinte des résultats escomptés ?</p> <p>2.5-Dans quelle mesure la réalisation des Effets de l'actuel UNDAF a-t-elle contribué à l'atteinte des résultats de développement du pays ?</p> <p>2.6-Quel a été l'impact de la COVID-19 sur la réalisation (ou non) des effets et produits de l'actuel UNDAF ?</p>
3- Efficience	<p>3.1-Dans quelle mesure et comment le système des Nations Unies a-t-il mobilisé et utilisé les ressources financières, humaines et matérielles affectées à la mise en œuvre du programme sont-elles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suffisantes (en quantité) par rapport aux besoins et aux résultats escomptés ? - Adéquates (en qualité) par rapport aux résultats escomptés ? - Déployées à temps ? <p>3.2-Dans quelle mesure le Système des Nations Unies a-t-il amélioré les synergies inter-agences pour atteindre les résultats prévus dans le cycle actuel de l'UNDAF ?</p> <p>3.3-Existe-t-il des alternatives moins coûteuses qui auraient permis d'atteindre les mêmes résultats auprès des bénéficiaires finaux ?</p>

4. Cohérence (et synergies)	<p>4.1-Quelle est la valeur ajoutée du SNU au Niger en tant qu'entité, mais aussi les agences qui le composent, notamment par rapport aux autres acteurs de développement ?</p> <p>4.2-Dans quelle mesure des partenariats ou des mécanismes de coordination significatifs ont-ils été établis et rendu fonctionnels au sein du SNU mais aussi avec d'autres acteurs majeurs du développement du pays, par exemple les institutions gouvernementales aux niveaux national et local, la société civile, les ONG, etc. pour éviter les duplications, une mauvaise communication et permettre des responsabilités plus claires ?</p> <p>4.3-Dans quelle mesure l'UNDAF a-t-il été conçu/adapté et mis en œuvre conformément aux ODD et aux cibles prioritaires choisis par le Niger, mais aussi pour prendre en compte le contexte changeant comme COVID-19 ?</p>
5- Viabilité à long terme	<p>5.1-Dans quelle mesure les bénéfices résultant de la mise en œuvre de l'UNDAF se poursuivront-ils au niveau national, régional et local grâce à une appropriation, un engagement et une volonté adéquats de la part du gouvernement et les autres acteurs ?</p> <p>5.2-Dans quelle mesure l'approche de renforcement des systèmes a-t-elle été appropriée, réaliste et adaptée au contexte, compte tenu des capacités et des priorités actuelles et futures du gouvernement aux niveaux national, régional et communal, ainsi que des capacités et de la position des acteurs concernés ?</p> <p>5.3-Dans quelle mesure l'application du lien entre les interventions humanitaires et le développement a-t-elle contribué à améliorer la pérennité des résultats dans un contexte d'urgences permanentes/récurrentes ?</p>

En plus de ces questions de base, l'équipe d'évaluation développera des sous-questions spécifiques au contexte pendant la phase initiale de l'évaluation de l'UNDAF. À cette fin, au cours de la mission initiale, l'équipe d'évaluation effectuera une analyse des parties prenantes, suivie de consultations approfondies avec les parties prenantes clés, afin de s'assurer que leurs points de vue sur les questions à prendre en compte, les sous-questions potentielles soient intégrés dans l'évaluation. Le rapport initial confirmera également les objectifs autour desquels seront évalués les résultats et envisager la préparation du nouveau cadre de coopération.

5. MÉTHODOLOGIE, APPROCHE, ASSURANCE ET ÉVALUATION DE LA QUALITÉ

L'évaluation utilisera une combinaison d'examen de documents, d'analyses d'autres données secondaires quantitatives, d'entretiens individuels avec des informateurs clés et de groupes de discussion ou d'autres types de discussions de groupe pour collecter des données. L'équipe d'évaluation développera la méthodologie d'évaluation en accord avec l'approche d'évaluation et les outils pour collecter les données et les informations appropriées en tant que réponses solides et fondées sur des preuves pour répondre aux questions générales de l'évaluation. La conception méthodologique comprendra : un cadre analytique, un plan de collecte et d'analyse des données, des outils de collecte spécialement conçus, une matrice d'évaluation, et un chronogramme détaillé d'activités/tâches à réaliser.

5.1. CONCEPTION GÉNÉRALE ET APPROCHES

Compte tenu de la complexité du travail de l'évaluation d'un cadre d'assistance aussi vaste que celui du SNU au Niger, il est proposé une ébauche de l'approche méthodologique laquelle sera approfondie et enrichie par l'équipe de consultants qui sera retenue pour conduire le travail. Ainsi donc, sur la base de propositions dans ces termes de référence, les soumissionnaires seront invités à l'améliorer ou à proposer une approche qu'ils jugent plus appropriée. Les soumissionnaires sont également encouragés à prouver leur expertise méthodologique dans l'évaluation des diverses composantes du programme au niveau des résultats, ainsi qu'à aborder les différences spécifiques entre les différents types d'interventions. Il sera également important pour les soumissionnaires d'assurer que l'exercice soit

participatif et inclusif, y compris l'implication des enfants et les adolescents à des phases pertinentes du processus d'évaluation.

L'évaluation sera basée sur des méthodes mixtes de collecte et d'analyse des données, à la fois quantitatives et qualitatives comprenant (i) une large revue documentaire ; (ii) des discussions de groupes ; (iii) des entretiens semi-dirigés ainsi que (iv) l'observation directe, notamment sur certains sites d'intervention. Afin d'enrichir son analyse, l'équipe des consultants devra aussi trianguler les données quantitatives disponibles issues de multiples sources afin de formuler les constats et d'apporter des réponses les plus adéquates et crédibles aux questions d'évaluation. La méthodologie devra être en lien avec l'approche basée sur les droits humains, le genre¹⁵ et l'approche d'équité.

L'équipe d'évaluateurs appréciera les options et décrira en détail les méthodes appropriées pour répondre au but, à la portée et aux objectifs de cette évaluation dans leur proposition méthodologique. La méthodologie sera affinée, adaptée et convenue par les acteurs de l'évaluation au cours de la phase de démarrage, y compris la prise en compte des contraintes posées par l'épidémie de COVID-19 ainsi que de la situation spécifique dans le pays, en particulier la situation sécuritaire dans les régions de Diffa, Tahoua, Maradi et Tillabéry. La méthodologie proposée devra préciser comment les méthodes de collecte et d'analyse des données intègrent les considérations de genre tout au long du processus d'évaluation, y compris, dans la mesure du possible, l'inclusion de femmes, de filles, de garçons et d'hommes ainsi que la diversité des parties prenantes du programme.

Une fois que l'équipe d'évaluation aura été sélectionnée, un travail préparatoire approfondi doit être mené par l'équipe pour définir les stratégies d'évaluation spécifiques, les méthodes de collecte de données et les outils d'évaluation requis. Un plan d'évaluation sera développé en conséquence conformément au séquençage des phases du processus.

Une matrice d'évaluation sera préparée pendant la phase initiale dans laquelle les sources de données, les méthodes et les critères seront définis pour chaque question d'évaluation, y compris l'assurance de la triangulation des données. Le rapport initial devra inclure une description des sources de données, des méthodes de collecte et d'analyse des données, des indicateurs, du plan de triangulation, des facteurs d'analyse comparative et de la stratégie de validation, ainsi que la manière dont l'équipe entend intégrer les points de vue des différentes parties prenantes (y compris les groupes vulnérables, pauvres et marginalisés).

Par ailleurs, au cours de la phase initiale, en collaboration avec l'équipe technique du SNU, l'équipe de consultants finalisera les questions d'évaluation. En effet, ces questions qui guideront l'évaluation devront par conséquent être analysées au regard des critères d'évaluation, des objectifs et de la portée de l'évaluation. Elles doivent également tirer parti des résultats de la reconstruction de la logique d'intervention de l'UNDAF. Les questions d'évaluation seront incluses dans la matrice d'évaluation et devraient être complétées par des séries d'hypothèses qui capturent les aspects clés de la logique d'intervention associée à la portée de la question. La collecte de données pour chacune des hypothèses sera guidée par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs clairement formulés, également indiqués dans la matrice.

L'adhésion à un code d'éthique et à une approche basée sur les droits de l'homme et sensible au genre dans la collecte, le traitement et l'utilisation des données recueillies doit être explicitée dans le rapport initial. Le point de vue des détenteurs de droits et des détenteurs d'obligations doit être recueilli.

¹⁵ UNEG, Integrating Human Rights and Gender Equality in Evaluations (2014); <https://www.unicef.org/media/54811/file>

5.2. COLLECTE DES DONNEES

L'évaluation s'appuiera sur plusieurs méthodes de collecte de données quantitatives et qualitatives, mais avec triangulation pour optimiser la qualité et fiabilité. L'évaluation utilisera des données provenant de sources primaires et secondaires, y compris la revue documentaire, des entretiens avec des informateurs clés et des discussions de groupe pour consulter des groupes de détenteurs de droits et de porteurs d'obligations, le cas échéant. Au cours de la phase de démarrage, une analyse des parties prenantes sera menée pour identifier les partenaires majeurs du SNU. Outre l'identification des informateurs clés pour les entretiens, l'analyse servira à examiner tout partenariat potentiel qui pourrait améliorer la contribution de l'UNDAF au Niger. La conception finale doit préciser comment les méthodes de collecte et d'analyse des données intègrent les considérations de genre, de droits humains et de durabilité environnementale tout au long du processus d'évaluation.

En vue de faciliter la collecte de données sur le terrain, un échantillonnage raisonné se fera à deux niveaux : d'abord la sélection des sites sur la base d'un choix raisonné pour déterminer les régions, communes et (éventuellement localités) en fonction de l'intensité des interventions et des caractéristiques des localités pour représenter toutes les diversités, y compris les groupes cibles de l'UNDAF, ensuite le choix des entités/partenaires /structures et autres catégories d'informateurs à interviewer en fonction du domaine d'intervention (Effets, Produits) de l'UNDAF. Les membres des dispositifs de coordination de la mise en œuvre de l'UNDAF seront associés au processus de la finalisation de la méthodologie, y compris le choix de l'échantillon.

Dans le cadre de la collecte de données, une approche multipartite sera suivie, et les entretiens incluront des représentants des services techniques de l'Etat, des organisations de la société civile, des représentants du secteur privé, des agences des Nations Unies, des organisations multilatérales, et d'autres PTF. Des discussions de groupe seront conduites pour consulter des groupes de détenteurs de droits et de porteurs d'obligations (obligataires).

L'équipe d'évaluateurs effectuera également des visites sur le terrain dans certains sites d'intervention. Il est prévu que les régions et les communes dans lesquelles les agences du SNU comptent une certaine concentration d'interventions (dans plusieurs domaines de résultats), ainsi que celles où des initiatives importantes sont mises en œuvre, soient considérées. Ces zones seront identifiées pendant l'exercice d'échantillonnage. Les visites sur le terrain doivent couvrir tous les domaines de résultats. La couverture devrait inclure un échantillon, le cas échéant, d'initiatives réussies et de celles rapportant des difficultés où des leçons peuvent être tirées.

5.3. LIMITATIONS ANTICIPEES

La première limitation pourrait être la disponibilité de données de suivi sur certains Effets/Produits ainsi que les indicateurs correspondants du cadre de suivi. Cette difficulté est liée au fait qu'outre l'enquête nationale nutritionnelle annuelle, aucune autre enquête nationale multisectorielle n'a été conduite depuis plusieurs années pour permettre de renseigner ces indicateurs. Ce déficit de données limite malheureusement la disponibilité de données socio-démographiques relatives au cadre des résultats de l'UNDAF, permettre d'apprécier les disparités et les privations dans les domaines clés dans le temps et dans l'espace.

Les limites peuvent également inclure l'accès à certaines zones lors de la collecte de données en raison de la situation sécuritaire. Il s'agit notamment de certaines parties des régions de Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéry. Cette situation sera prise en compte au moment de l'échantillonnage. Toutefois, si une situation nouvelle surgit, l'équipe d'évaluateurs et les commanditaires de l'évaluation conviendront du changement dans la méthodologie.

Une autre limite est la situation de COVID-19, même si elle n'est pas critique au Niger. L'expérience récente est que les mesures prises par le Gouvernement pour contenir la propagation, notamment les restrictions des voyages et des regroupements de population ont impacté la mise en œuvre de certains

programmes. C'est le cas de certaines études et évaluations dont la collecte des données a été retardée et/ou s'est réalisée à distance et les ateliers de validation retardés ou tenus en mode virtuel. Evidemment, ces changements ont fait face aux défis majeurs d'accès au système téléphonique et Internet non toujours évident pour les acteurs.

5.4. IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Afin de garantir l'appropriation des résultats de cette évaluation par la partie nationale et les autres acteurs majeurs, il est impératif d'inclure en amont la participation comme principe de gouvernance de cet important exercice. Il s'agira principalement de définir les différents niveaux de participation qui sont pertinents pour l'exercice et d'identifier les différents types de concertations nécessaires (Institutionnelle, technique, communautaires, PTF etc.). Cette démarche devrait aboutir à ce que l'ensemble des acteurs concernés par les différentes composantes du programme soient consultés à toutes les étapes pertinentes de cette évaluation (TdRs, collecte de données sur le terrain, rapport d'étape, validation des résultats et mise en œuvre des recommandations).

6. PROCESSUS D'ÉVALUATION

1- PHASE PREPARATOIRE

Cette phase comprend trois étapes incluant :

1. **Collecte des documents de référence** : c'est le travail de base qui sera effectué par toutes les équipes associées aux groupes de résultats de l'UNDAF, les membres du GTSE ainsi que la coordination du SNU au Niger. Tous les matériaux seront rassemblés, organisés et stockés dans des répertoires en ligne pour faciliter l'accès à l'équipe d'évaluation. Il s'agit des documents de référence, les rapports de revues des PCT, les rapports annuels des agences, de rapports pertinents des partenaires de mise en œuvre, des rapports d'études/évaluations, etc.
2. **Organisation des documents des Groupes de Résultats**, y compris de revues/bilans de mise en œuvre (réalisations & bilans financiers, 2019-2021) : les agences du SNU seront invitées à apporter leur contribution avant l'évaluation, et les résultats seront utilisés par l'équipe d'évaluation comme base pour les discussions avec chacun des groupes de résultats de l'UNDAF. Cette étape consistera à rassembler les informations sur les progrès réalisés par chaque agence vers les Produits et Effets de l'UNDAF. En outre, l'exercice permettra de recueillir les perceptions des membres des équipes sur la coordination inter-agences au Niger, les idées pour l'amélioration future de la programmation des Nations Unies, les plans des agences individuelles et les plans conjoints de travail pour les années à venir. L'équipe d'évaluation est fortement encouragée à prendre en compte ces informations lors de l'élaboration de sa méthodologie d'évaluation, à construire une partie de son évaluation autour de cet exercice, et à les enrichir à travers les entretiens spécifiques avec les groupes de résultats ainsi que les homologues.
3. **Identification et sélection des consultants** : sur la base des TdR à préparer par le Groupe Technique de S&E (GTSE), le BCR du SNU au Niger lancera le processus de recrutement de trois consultants experts en évaluation (1 international chef d'équipe et 2 consultants associés nationaux). Autant que possible, le chef d'équipe devrait être recruté en premier, pour aider à identifier les deux autres membres de l'équipe. Un panel de haut niveau sera mis en place et procédera à la sélection finale des consultants qui feront partie de l'équipe d'évaluation de l'UNDAF.

2- PHASE DE DEMARRAGE

1. **Un premier entretien** : il s'agira d'un entretien d'introduction ou réunion de cadrage avec les membres de l'équipe d'évaluateurs pour permettre de faciliter la compréhension, hiérarchiser

les questions d'évaluation et de finaliser la méthodologie d'évaluation, y compris les outils et les détails sur le calendrier. Cette rencontre en présentiel et/ou virtuelle sera dirigée par le BCR/GTSE. Il s'agira du lancement effectif du processus d'évaluation.

2. **Une Revue documentaire** : l'équipe d'évaluateurs commencera la mission par une revue documentaire pour laquelle un répertoire électronique des documents aura été établi. La documentation mise à la disposition de l'équipe inclura tous les documents pertinents relatifs à la mise en œuvre de l'UNDAF mais aussi les rapports d'études, d'évaluation, de revues et autres bilans de mise en œuvre, etc. Tous les membres de l'équipe d'évaluation sont chargés d'examiner les documents de référence, les rapports et toute autre donnée et information fournie par le BCR du SNU au Niger. Il se pourrait que les consultants expriment le besoin de données complémentaires ; dans ce cas les équipes techniques se chargeront de les leur fournir, y compris celles des structures gouvernementales.
3. **Préparation et soumission du rapport de démarrage** : À la suite de la revue documentaire, des TdR et de la réunion de lancement (et d'autres séances de travail le cas échéant), un rapport de démarrage, conforme aux normes de qualité des NU, sera préparé et soumis par le chef d'équipe d'évaluation. Ce rapport devra : (i) fournir une description contextuelle ; (ii) des justifications des changements proposés aux TdR de l'évaluation ; (iii) un aperçu de la méthodologie détaillée, y compris les stratégies d'échantillonnage pour toutes les collectes de données primaires ; (iv) les cadres théoriques par rapport auxquels l'UNDAF sera évalué ; (v) une description du mécanisme d'assurance qualité de l'équipe d'évaluateurs. Le Rapport décrira également les stratégies de l'équipe d'évaluateurs pour la gestion des lacunes dans les données, ou les problèmes de fiabilité de certaines données. Une matrice d'évaluation décrivant les questions et sous-questions de l'évaluation, les critères/indicateurs de jugement, les sources de données et les instruments/méthodes, une analyse des parties prenantes, un calendrier, un plan de travail et un aperçu de la répartition des tâches entre les membres de l'équipe d'évaluateurs seront joints au Rapport.

3- PHASE DE COLLECTE DES DONNEES

Après la phase de démarrage, l'équipe d'évaluateurs commencera le travail de collecte de données. Sur la base des directives du Chef d'équipe, les consultants associés entameront le processus d'organisation de la collecte en appliquant la méthodologie et utilisant les outils convenus. Le Chef d'équipe appuiera l'ensemble de l'exercice, y compris lors de la formation des agentes de collecte, afin de s'assurer de la qualité de la collecte et progressivement assurer le contrôle qualité de données collectées. Il assurera ensuite le traitement des données avec la contribution des consultants associés en fonction de la répartition des tâches.

N.B. Le processus de collecte de données doit respecter l'éthique statistique¹⁶, notamment la protection de l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui communiquent des informations. Ceux qui sont impliqués dans cet exercice doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes.

4- PHASE DE PREPARATION DES RAPPORTS D'EVALUATION

1. **A la fin de la phase de collecte, une réunion de débriefing** sera organisée par l'équipe d'évaluation, impliquant les représentants des principales parties prenantes, afin de présenter les résultats préliminaires et d'obtenir un retour d'information. L'équipe d'évaluation fournira à l'équipe technique du SNU et autres équipes du SNU une présentation de débriefing en vue de

valider les résultats préliminaires et d'enrichir les conclusions et/ou recommandations provisoires.

2. **Analyse des données et rapport** : Sur la base des données compilées et triangulées ainsi que la revue de la littérature, l'équipe d'évaluation préparera, sous le leadership du chef d'équipe, un projet de rapport d'évaluation qui fera l'objet d'un examen par l'équipe technique. Dans la mesure du possible, l'analyse des données seront ventilées par sexe. L'équipe d'évaluation devra identifier les lacunes dans les données et souligner la nécessité de recherches futures dans ces domaines dans le rapport final. Le chef de l'équipe d'évaluation soumettra le projet de rapport au Comité de référence. Le projet et le rapport final d'évaluation de l'UNDAF seront rédigés conformément aux présents termes de référence et aux normes de l'UNEG.
3. **Phase de finalisation du Rapport** : après réception des commentaires des parties-prenantes, l'équipe d'évaluateurs soumettra une version révisée qui sera présentée lors d'un atelier. D'autres commentaires et propositions d'amélioration seront soumises à l'équipe d'évaluateurs pour soumettre la version finale du rapport d'évaluation. Le rapport devra être conforme aux normes de l'UNEG en matière de rapports et ne dépassera pas 40 à 60 pages, sans compter les annexes. Un résumé de 4 à 5 pages comprenant les principaux résultats, conclusions et recommandations sera fourni par l'équipe d'évaluateurs.

5- PHASE – SUIVI DE L'ÉVALUATION

Après validation du rapport, l'équipe technique des Nations Unies mènera des activités de suivi des recommandations de l'évaluation, conformément à leurs processus et mandats respectifs. Il s'agit notamment de :

1. Organiser une réunion de validation des parties prenantes pour affiner les recommandations ; discuter des stratégies de diffusion et de communication et planifier la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation.
2. Elaborer et valider les actions pour répondre aux recommandations de l'évaluation (evaluation management response).
3. Assurer le suivi de la mise en œuvre du management response, en se concentrant notamment sur la conception du prochain cycle du cadre d'assistance des Nations Unies. Le plan de suivi doit déterminer un processus permettant de s'assurer que les enseignements tirés sont intégrés dans le prochain cycle de programmation du UNSDCF et éventuellement dans les programmes individuels des agences, fonds et programmes des Nations Unies au Niger.

7. RÉSULTATS/LIVRABLES ATTENDUS

Les produits d'évaluation attendus pour cet exercice sont : (i) un rapport de démarrage; (ii) une présentation PowerPoint contenant les résultats initiaux de l'évaluation pour faciliter la validation des résultats préliminaires ; (iii) Draft de rapport de l'évaluation avec plusieurs versions successives; (iv) la version finale du rapport de l'évaluation qui comprend un résumé exécutif; (v) des infographies à utiliser pour la publication ; et une présentation PowerPoint utilisée pour partager les résultats avec le groupe de référence et pour être utilisée dans des événements de diffusion ultérieurs. Les schémas et les descriptions de chaque livrable d'évaluation de l'UNDAF sont indiqués ci-après à titre indicatif, et incluent :

1- Rapport de démarrage :

L'équipe d'évaluation produira un rapport de démarrage ne dépassant pas 25 pages ou 20 000 mots, sans compter les annexes, dans lequel seront présentées : la compréhension par l'équipe des problèmes à évaluer (portée), les questions auxquelles l'évaluation de l'UNDAF a l'intention de répondre, et leur compréhension du contexte dans lequel l'évaluation a lieu ; y compris une analyse complète des parties prenantes ; toute suggestion d'écart par rapport aux termes de référence, y compris toute question supplémentaire soulevée lors des consultations initiales ; une matrice d'évaluation montrant les critères

d'analyse sélectionnés, les questions et sous-questions, les indicateurs proposés et les sources d'information ; la méthodologie, y compris les détails de l'analyse de genre et de la stratégie de triangulation ; les outils de collecte et d'analyse des données qui seront utilisés pour mener l'évaluation ; les limites éventuelles des méthodes choisies pour la collecte et l'analyse des données et la manière dont elles seront traitées ; une explication de la manière dont les points de vue des différentes parties prenantes, y compris les groupes vulnérables et marginalisés, seront pris en compte au cours de l'évaluation ; le plan de travail sur le terrain, le calendrier de l'évaluation, le projet de stratégie de diffusion des résultats de l'évaluation. Les consultants voudront se référer au contrôle de qualité du rapport de démarrage¹⁷. Ce rapport de démarrage sera présenté lors d'une réunion formelle de l'équipe d'évaluation et l'équipe du SNU.

2- Présentation des constats/résultats préliminaires

À l'issue de la phase de collecte de données sur le terrain et tenant compte d'autres données rassemblées et triangulées pendant la revue de littérature, l'équipe d'évaluation fera une présentation des résultats préliminaires. Les échanges entre l'équipe d'évaluation et les participants lors de cette rencontre vont informer le contenu du rapport provisoire ainsi que les orientations pour l'analyse de données.

3- Drafts de Rapport d'évaluation

Une première version complète du projet de rapport d'évaluation sera présentée par le Chef d'équipe en charge de l'évaluation pour recueillir les commentaires des parties prenantes. La structure de celui-ci inclura : (i) un résumé analytique, (ii) une analyse du contexte dans lequel l'UNDAF est mis en œuvre, (iii) le but de l'évaluation, son champ et la méthodologie utilisée, (v) les principales constatations de l'évaluation ; (vi) les conclusions, les leçons apprises, (vii) un ensemble parcimonieux de recommandations stratégiques et programmatiques exploitables par ordre de priorité, et (viii) les Annexes.

4- Un rapport final

Cette version finale du rapport aura intégré les observations faites au rapport provisoire. Le contenu du rapport d'évaluation devra être conforme aux normes et standards de qualité de l'UNEG. La liste de contrôle de la qualité du rapport d'évaluation¹⁸ fournit des orientations utiles pour le contenu du rapport à produire.

Les tableaux de données, les infographies ainsi que la présentation PowerPoint complète seront soumis à l'équipe de gestion de l'évaluation dans le cadre des livrables de l'évaluation.

8. PLAN DE TRAVAIL, LIVRABLES ET CALENDRIER INDICATIF

La réalisation de l'évaluation de l'UNDAF s'étalera sur une période de quatre (4) mois. Ci-dessous un projet de chronogramme incluant les livrables et principales tâches avec des périodes indicatives. Celui-ci sera actualisé régulièrement en fonction de l'évolution du contexte, y compris les restrictions éventuelles de voyages dues au COVID-19 ainsi que les mesures de sécurité. Toutefois, en collaboration avec les différents acteurs de ce processus, la coordination du SNU s'assurera que l'exercice est conduit conformément aux normes et standards de qualité.

¹⁷ <http://uneval.org/document/detail/608>

¹⁸ <http://www.unevaluation.org/document/detail/607>

Phase/activité	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov
1. Phase préparatoire						
– Collecte des documents de référence	■					
– Organisation des documents des Groupes de Résultats	■					
– Identification et sélection des consultants		■				
2. Phase de démarrage						
– Premier entretien entre les consultants et l'équipe de gestion de l'évaluation		■				
– Revue de la littérature, y compris les documents de référence de l'évaluation partagés par le SNU		■				
– Elaboration du plan de travail de l'évaluation avec un chronogramme détaillé		■				
– Rédaction/finalisation du rapport de démarrage, correspondant à la description reprise dans les TdR.		■				
– Rédaction et soumission du rapport de démarrage conforme au format recommandé par l'UNICEF			■			
– Commentaires sur le rapport de démarrage			■			
– Version finale du Rapport de démarrage final [<i>1^{er} Livrable</i>]			■			
3. Phase de collecte et traitement des données						
– Finalisation de la préparation technique et logistique de la collecte de données			■			
– Collecte de données, y compris des entretiens, des discussions de groupe et des missions sur le terrain.			■	■		
– Triangulation des données et dégagement des principales tendances.				■		
– Préparation et présentation des résultats préliminaires, du projet de recommandations et du retour d'information des principales parties prenantes [<i>2^{ème} Livrable</i>]				■		
4. Phase de rédaction du rapport d'évaluation						
– Analyse des données diverses par l'équipe d'évaluation					■	
– Elaboration et Soumission du projet de Rapport complet conforme au format recommandé par les NU [<i>3^{ème} Livrable</i>]					■	
– Révision interne du premier projet du rapport					■	
– Développement et présentation du second projet basé sur le feedback de l'équipe de gestion de l'évaluation (et atelier de validation)						■
– Soumission du Rapport final d'évaluation avec toutes ses annexes [<i>4^{ème} Livrable</i>] conformément aux TdR						■
5. Phase de finalisation du Rapport						

- Elaboration des actions pour répondre aux recommandations (plan d'action du Management Response)
- Partage du rapport et du management

9. GESTION DE L'ÉVALUATION

Afin de garantir une gestion efficace de l'exercice, un accompagnement rapproché et une nécessaire assurance qualité de l'évaluation, un dispositif ci-après sera mis en place avec une déclinaison des rôles et responsabilités, ainsi qu'il suit :

#	Acteurs et redevabilité	Rôles et responsabilités
1	UNCT	<ul style="list-style-type: none"> – S'assurer que les décisions sont prises à temps. – Fournir les orientations stratégiques nécessaires ainsi que les informations requises par l'équipe d'évaluation. – Clarifier les questions soulevées pendant l'évaluation. – Approuver le rapport final de l'évaluation ainsi que les recommandations. – Approuver le « management response » et assurer la mise en œuvre des actions identifiées. – Valider les termes de référence de l'évaluation de l'UNDAF. – Faciliter la disponibilité de la documentation pertinente à la conduite de l'évaluation par les groupes de résultats (à travers les agences).
2	Comité de Gestion Interagence au Niger (CGIA)	<ul style="list-style-type: none"> – Créer un panel de recrutement et choisir les trois consultants (1 chef d'équipe et deux experts associés nationaux). – Faciliter le processus de conduite de l'évaluation. – Développer la réponse de la direction à l'évaluation et assurer la mise en œuvre des actions identifiées. – Faciliter la sollicitation, la sélection et le recrutement des membres de l'équipe d'évaluation. – Mettre en place le groupe de référence de l'évaluation. – Assurer la gestion quotidienne, en étroite coordination avec le GTSE du processus de l'évaluation.
3	Bureau de la Coordination du SNU (BCR)	<ul style="list-style-type: none"> – Assurer une communication étroite avec l'équipe d'évaluation, et entre cette équipe et les autres structures de coordination du SNU. – Faciliter le déroulement des travaux de l'évaluation, y compris l'organisation matérielle et logistique des travaux de terrain. – Consolider le retour d'information (feedback) sur les versions successives des livrables de l'évaluation de l'UNDAF. – Faciliter la diffusion des rapports d'évaluation aux parties prenantes – Préparer les termes de référence de l'évaluation. – Fournir des conseils techniques au CGIA, au BCR et UNCT selon les besoins.
4	Groupe Technique de Suivi et Evaluation (GTSE)	<ul style="list-style-type: none"> – Guider le processus d'évaluation aux stades de la conception, de la mise en œuvre et de l'établissement des rapports. – Suivre l'évolution de l'évaluation et en rendre compte au CGIA et à l'équipe de pays des Nations Unies le cas échéant. – Aider à identifier les sites d'intervention à visiter pendant la phase de collecte de données.

- Le Groupe de Référence de l'Evaluation (GRE).**
- 5 Il sera composé d'un groupe sélectionné de représentants du Gouvernement du Niger, des agences des Nations Unies, et d'autres partenaires. Le GRE sera présidé par le BCR avec le Ministère du Plan comme vice-président.
- Consultant Chef de l'équipe d'évaluation**
- 6 Evalueur et Expert en gouvernance, croissance équitable et durable (ou développement international)
- Consultant Associé**
- 7 Expert en Gestion de programme de développement
- Clarifier les questions techniques soulevées avant et pendant l'évaluation.
 - Soutenir le CGIA et/ou l'équipe de pays des NU dans l'élaboration et le suivi d'une réponse de la direction.
 - Participer à l'examen de la méthodologie d'évaluation et fournir des commentaires à l'équipe d'évaluation.
 - Faciliter l'accès de l'équipe d'évaluation aux sources d'information (documents et personnes identifiées pour les interviews) pour soutenir la collecte des données.
 - Contribuer à l'assurance-qualité des livrables, y compris le rapport de démarrage, le projet et les rapports finaux de l'évaluation, en s'assurant de la conformité des livrables aux normes et standard de qualité définis dans les directives de l'UNICEF et l'UNEG
 - Préserver l'indépendance de l'exercice d'évaluation et garantir la qualité du travail.
 - Fournir des conseils/orientations sur la qualité du travail effectué par l'équipe d'évaluation.
 - Aider à la prise en compte des résultats, des conclusions et des recommandations de l'évaluation dans la conception du nouveau cadre de coopération pour le développement (UNSDCF) du SNU et d'autres plans et programmes futurs.
 - Assumer la responsabilité générale de la conception méthodologique et de la mise en œuvre de l'évaluation ; devra faire preuve d'une expertise adéquate en matière de méthodes d'évaluation, de gestion des évaluations et de rédaction de rapports.
 - Diriger le processus d'évaluation conformément à la méthodologie et le chronogramme déclinés dans le Rapport de démarrage et convenu avec l'équipe de gestion de l'évaluation.
 - Préparer une matrice d'évaluation en concertation avec les membres de l'équipe d'évaluation.
 - Superviser et travailler en étroite collaboration avec les deux autres membres de l'équipe d'évaluation
 - Produire le rapport de démarrage sur la base de toute la documentation et les échanges avec les acteurs.
 - Coordonner les activités de collecte de données sur le terrain et assurer la préparation et présentation des résultats préliminaires ainsi que le projet de recommandations aux principales parties prenantes de l'évaluation.
 - Produire les rapports successifs de l'évaluation ainsi que le rapport final répondant aux standards de l'UNEG et présenter les résultats lors de l'atelier de validation organisé à cet effet, dans le respect strict du calendrier convenu.
 - Communiquer avec l'ONU chaque fois que cela est nécessaire.
 - Contribuer à la revue de la littérature et fournir des contributions de fond au rapport de démarrage, y compris la méthodologie et les outils.
 - Participer à la préparation de la collecte de données et conduire les travaux sur le terrain selon la répartition des tâches définies avec le Chef d'équipe.
 - Contribuer au traitement, organisation, triangulation et analyse des données suivant les orientations du chef d'équipe.

8

Consultant Associé

Expert en Evaluation
des Programme

- Participer à la rédaction du projet de rapport ou les parties du rapport, ainsi que les versions successives, suivant la répartition des tâches convenue avec le Chef d'équipe.
- Être coresponsable de la qualité de l'évaluation de l'UNDAF et du rapport final.
- Contribuer à la revue de la littérature et fournir des contributions de fond au rapport de démarrage, y compris la méthodologie et les outils.
- Participer à la préparation de la collecte de données et conduire les travaux sur le terrain selon la répartition des tâches définies avec le Chef d'équipe.
- Contribuer au traitement, organisation, triangulation et analyse des données suivant les orientations du chef d'équipe.
- Participer à la rédaction du projet de rapport ou les parties du rapport, ainsi que les versions successives, suivant la répartition des tâches convenue avec le Chef d'équipe.
- Être coresponsable de la qualité de l'évaluation de l'UNDAF et du rapport final.

10. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION, ROLES & RESPONSABILITES

Comme mentionné précédemment, l'équipe d'évaluation sera composée d'évaluateurs externes indépendants comprenant un chef d'équipe international et de deux experts nationaux en évaluation. L'équipe doit avoir une grande connaissance collective du contexte national dans divers domaines de travail du système des Nations Unies. Elle sera constituée en tenant compte de l'expérience pertinente, expertise dans les domaines d'intervention de l'UNDAF Niger, la connaissance du contexte régional pour le consultant international, ainsi que d'autres critères pertinents suivant les profils de candidat/es tels que déclinés ci-après :

10.1. Un consultant principal

Qualification académique

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire du niveau BAC+5 (minimum) en relations internationales, développement international, sciences sociales, évaluation ou un sujet connexe.

Expérience professionnelle

- ✓ Expérience confirmée d'au moins dix ans dans le domaine d'évaluation des projets et/ou programme de développement dans les pays en développement.
- ✓ Expérience antérieure documentée dans la gestion et la direction d'évaluations complexes de l'UNDAF ou autres documents de coopération, et solide compréhension de l'utilisation des méthodologies d'évaluation.
- ✓ Connaissance approfondie des questions de développement, en particulier celles liées aux domaines de la résilience, gouvernance & développement social et capital humain abordées par l'UNDAF.
- ✓ Expérience avérée dans le domaine de la recherche, notamment l'élaboration et l'utilisation des outils d'analyse des questions économiques et sociales (**fournir les principales publications faites au cours des 3 dernières années**) ;
- ✓ Expérience confirmée dans la collecte, le traitement et l'analyse des données qualitatives et quantitatives ;
- ✓ Bonne compréhension des défis du développement et de la sensibilité au contexte socio-économique et sécuritaire du Niger ou des pays de la région du Sahel est souhaitable.
- ✓ Excellentes qualités rédactionnelles et de synthèse requises.

Compétences et aptitudes

- ✓ Excellente connaissance du système des Nations Unies et des processus de programmation conjointe (CCA/UNDAF).
- ✓ Bonne connaissance et expérience du cadre de développement national, notamment le PDES, les ODD, les politiques et plans sectoriels, etc.
- ✓ Excellente communication, compétences interpersonnelles, esprit d'équipe et aptitude à travailler avec des personnes d'origines culturelles et sociales diverses.
- ✓ Bonne capacité de facilitation des groupes de discussion.
- ✓ Compétence dans le domaine des entretiens/interviews et dans le domaine de la facilitation.
- ✓ Excellente capacité de synthèse et de rédaction des documents.
- ✓ Bonne aptitude à gérer une équipe et tenir dans les délais.

Langues requises

- ✓ Excellente maîtrise du français exigée et connaissance de l'anglais souhaitée.

10.2. Consultants associés

Qualification académique

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire du niveau BAC+5 (au moins) dans les domaines économiques, sciences sociales, statistiques, démographies, évaluation du développement ou tout autre domaine technique connexe.

Expérience professionnelle

- Au moins huit ans d'expérience dans le domaine d'élaboration et de gestion des projets et programmes sociaux.
- Expérience antérieure documentée en matière d'évaluation au sein du système des Nations unies, et solide compréhension de l'utilisation des méthodologies d'évaluation.
- Connaissance approfondie des questions développement abordées par l'UNDAF et compréhension du contexte de développement du Niger.
- Bonne connaissance des programmes, et familiarité avec les travaux actuels dans les domaines de résilience ; Gouvernance, Paix et Sécurité, Développement social et capital humain, ainsi que la littérature y afférente au Niger.
- Expérience dans le domaine des évaluations des programmes de développement.
- Expérience confirmée dans les techniques de collecte, traitement et analyse des données qualitatives et quantitatives.
- La participation éprouvée à des évaluations dans le passé en tant que membre de l'équipe d'évaluation constituera un avantage.
- Bonne maîtrise des applications informatiques pertinentes, notamment le traitement et analyse des données.
- Excellente capacité de synthèse et de rédaction des documents.

Compétences et aptitudes

- Solides compétences interpersonnelles, de travail en équipe et d'organisation.
- Compétence dans le domaine des entretiens/interviews et dans le domaine de la facilitation.
- Excellente connaissance du système des Nations Unies et des processus de programmation conjointe (CCA/UNDAF).
- Bonne connaissance et expérience du cadre de développement national, notamment le PDES, les ODD, les politiques et plans sectoriels, etc.

Langues requises

- Excellente maîtrise du français exigée.

11. BUDGET ET PAIEMENTS DES SERVICES DE L'EVALUATION

Une estimation du coût sera élaborée et finalisée à l'issue du processus de sélection des candidats sur la base des offres financières des consultants sélectionnés. Les coûts de l'évaluation de l'UNDAF seront couverts par le budget de l'équipe de pays à travers les contributions des agences, si nécessaire. Le prestataire de services recevra les honoraires suivant les livrables soumis et validés par l'équipe de gestion de l'évaluation.

Le paiement des honoraires sera basé sur la fourniture des livrables, comme suit :

Livrables	Proportion de paiement
Rapport de démarrage	25%
Présentation des résultats préliminaires	25%

Draft complet du Rapport d'évaluation de l'UNDAF
conforme aux attentes des commanditaires 25%

Rapport final de l'évaluation avec toutes les annexes et
répondant aux normes de l'UNEG. 25%

11. BIBLIOGRAPHIE

Cette section devra comprendre une liste initiale des documents et des sites Internet à consulter par l'équipe d'évaluation. Cette liste sera complétée par les Groupes de résultats et le GTSE. Il s'en suivra la compilation de ces documents et la création d'une librairie électronique par le BCR et dont le lien sera partagé avec l'équipe de consultants.

12. ANNEXES

Quelques éléments pertinents seront proposés en annexes. Mais uniquement ceux qui ne se retrouvent pas dans les directives de l'UNEG en matière d'évaluation. Il s'agira par exemple de :

- La composition de l'UNCT
- Une liste des principales parties prenantes nationales par domaine d'intervention
- Un bref aperçu de la structure du rapport de démarrage et du rapport final d'évaluation.
- Un modèle de matrice d'évaluation
- Un modèle du Management response.

Annexe 2 : Matrice d'évaluation

Annexe 1 : Matrice d'évaluation

Critères d'évaluation	Questions évaluatives	Sous-questions évaluatives	Indicateurs	Sources de données	Méthodes de collecte	Méthodes d'analyse
Pertinence	-Dans quelle mesure l'UNDAF est-il aligné sur les besoins et les priorités nationales de développement ainsi que l'alignement sur les ODD ?		-Niveau d'alignement avec les priorités nationales et les ODD	Document PDES 2017 - 2021	Revue documentaire	Analyse du contenu
	-Dans quelle mesure la conception de l'UNDAF répond-elle aux besoins des groupes les plus vulnérables du Niger ?		-Niveau d'adéquation avec les besoins des groupes les plus vulnérables	Rapport nationaux volontaires sur le suivi des ODD Rapport Etude sur la pauvreté	Entretiens avec les informateurs clés Groupes de discussion avec les bénéficiaires	
	Dans quelle mesure les résultats de l'UNDAF ont-ils été adéquats en termes d'objectifs et d'engagements, de normes et de standards convenus au niveau international pour guider le travail des agences du SNU (les ODD, les traités et résolutions de l'ONU sur les droits de		-Niveau d'alignement avec les priorités nationales et les ODD	Document PDES 2017 - 2021 Rapport nationaux volontaires sur le suivi des ODD	Revue documentaire Entretiens avec les informateurs clés	Analyse du contenu

l'homme, la CDE, la CEDAW,
la CCNUCC, etc.) ?

Traités ratifiés par
le pays

Rapports EPU

Efficacité

Dans quelle mesure l'UNDAF actuel est-il sur la bonne voie pour atteindre les résultats prévus (y compris les résultats intentionnels et non intentionnels, positifs ou négatifs) ?	Taux de réalisation des résultats (Effets & Produits) désagrégé par sexe, vulnérabilité, localité	-Rapport de mise en œuvre PDES 2019 - 2021 -Rapport évaluation finale PDES -Rapports bilan effets produits par les groupes résultats -Rapport bilan de mise en œuvre UNDAF produit par le RCO	Revue documentaire Entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu Analyse statistique
Dans quelle mesure la réalisation des Effets de l'actuel UNDAF a-t-elle contribué à l'atteinte des résultats de développement du pays ?	Taux de réalisation des résultats (Effets & Produits) désagrégé par sexe, vulnérabilité, localité	-Rapport de mise en œuvre PDES 2019 - 2021 -Rapport évaluation finale PDES -Rapports bilan effets produits par les groupes résultats -Rapport bilan de mise en œuvre UNDAF produit par le RCO	Revue documentaire Entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu Analyse statistique
Quel a été l'impact de la COVID-19 sur la réalisation (ou non) des effets et produits de l'actuel UNDAF ?	Taux de réalisation des résultats (Effets & Produits)	-Rapports bilan effets produits par les groupes résultats	Revue documentaire	Analyse de contenu

-Rapport bilan de mise en œuvre UNDAF produit par le RCO Entretiens avec les informateurs clés

Rapport mise en œuvre plan de contingence

Efficacité

Comment les cinq principes de programmation des Nations Unies ont-ils été intégrés dans la conception, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation (S&E) de l'UNDAF 2019-2021 ?

Niveau prise en compte cinq principes programmatiques dans UNDAF, plans de travail conjoint, rapports bilan effets (Echelle de notation)

-Rapports bilan effets produits par les groupes résultats
-Rapport bilan de mise en œuvre UNDAF produit par le RCO

Revue documentaire

Entretiens avec les informateurs clés

Analyse de contenu

Dans quelle mesure l'UNDAF a-t-il réussi à renforcer les capacités nationales (y compris les capacités nationales d'exécution, institutionnelles et humaines), ainsi que les capacités de gestion des ressources humaines ?

Nombre de personnes et d'institutions renforcées

-Rapports bilan effets produits par les groupes résultats

-Rapport bilan de mise en œuvre UNDAF produit par le RCO

Revue documentaire

Entretiens avec les informateurs clés

Analyse de contenu

Dans quelle mesure le SNU a-t-il été en mesure de former et de maintenir des partenariats avec d'autres acteurs du développement, y compris des organisations bilatérales, des organisations de la société civile et le secteur privé, afin d'obtenir des résultats ?

Existence de synergies avec les partenaires engagés

-Rapports bilan effets produits par les groupes résultats

Montant des fonds mobilisés auprès des partenaires

-Rapport bilan de mise en œuvre UNDAF produit par le RCO

Revue documentaire

Entretiens avec les informateurs clés

Analyse de contenu

Efficienc

Dans quelle mesure les Agences du SNU ont-elles pu mobiliser leurs équipes en vue de faciliter le suivi et évaluation (réunions de suivi, rapports périodiques et revue) et de rendre compte de l'état de réalisations de leurs activités en vue de l'atteinte des résultats escomptés ?

Dans quelle mesure et comment le système des Nations Unies a-t-il mobilisé et utilisé les ressources financières, humaines et matérielles affectées à la mise en œuvre du programme sont-elles :

- Suffisantes (en quantité) par rapport aux besoins et aux résultats escomptés ?
- Adéquates (en qualité) par rapport aux résultats escomptés ?
- Déployées à temps ?

Nombre de visites conjointes sur le terrain

Fréquence des réunions du GTSE

Taux de participation des membres du GTSE aux renions

Taux d'exécution financière

Rapports ou comptes rendus de réunions du GTSE

Rapports des visites conjointes de terrain

-Rapports bilan effets produits par les groupes résultats

-Rapport bilan de mise en œuvre UNDAF produit par le RCO

Revue documentaire

Revue documentaire

Analyse de contenu

Analyse de contenu

Analyse statistique

cohérence

Dans quelle mesure le Système des Nations Unies a-t-il amélioré les synergies inter-agences pour atteindre les résultats prévus dans le cycle actuel de l'UNDAF ?

Nombre de programmes conjoints/Activités conjointes

-Rapports bilan effets produits par les groupes résultats

-Rapport bilan de mise en œuvre UNDAF produit par le RCO

Revue documentaire

Analyse de contenu

Analyse statistique

Coherence

Quelle est la valeur ajoutée du SNU au Niger en tant qu'entité, mais aussi les agences qui le composent, notamment par rapport aux autres acteurs de développement ?

Dans quelle mesure des partenariats ou des mécanismes de coordination significatifs ont-ils été établis et rendu fonctionnels au sein du SNU mais aussi avec d'autres acteurs majeurs du développement du pays, par exemple les institutions gouvernementales aux niveaux national et local, la société civile, les ONG, etc. pour éviter les duplications, une mauvaise communication et permettre des responsabilités plus claires ?

Valeur ajoutée

-Rapports bilan effets produits par les groupes
Revue documentaire résultats

-Rapport bilan de mise en œuvre UNDAF produit par le RCO

Analyse de contenu

Analyse statistique

Viabilité

Dans quelle mesure l'UNDAF a-t-il été conçu/adapté et mis en œuvre conformément aux ODD et aux cibles prioritaires choisis par le Niger, mais aussi pour prendre en compte le contexte changeant comme COVID-19 ?

Dans quelle mesure les bénéfices résultant de la mise en œuvre de l'UNDAF se poursuivront-ils au niveau national, régional et local grâce à une appropriation, un engagement et une volonté adéquats de la part du gouvernement et les autres acteurs ?

Dans quelle mesure l'approche de renforcement des systèmes a-t-elle été appropriée, réaliste et adaptée au contexte, compte tenu des capacités et des priorités actuelles et futures du gouvernement aux niveaux national, régional et communal, ainsi que des capacités et de la position des acteurs concernés ?

Existence de stratégies désengagement

de Documents de programmes et des de Revue documentaire

Entretiens

Analyse de contenu

Efficacité de l'approche renforcement des systèmes

de -Rapports bilan effets de produits par les de Revue documentaire

-Rapport bilan de mise en œuvre UNDAF produit par le RCO Entretiens

Analyse de contenu

Viabilité

Dans quelle mesure l'application du lien entre les interventions humanitaires et le développement a-t-elle contribué à améliorer la pérennité des résultats dans un contexte d'urgences permanentes/récurrentes ?

Existence du Nexus

-Rapports bilan effets produits par les groupes résultats

-Rapport bilan de mise en œuvre UNDAF produit par le RCO

-Rapports bilan effets produits par les groupes résultats

-Rapport bilan de mise en œuvre UNDAF produit par le RCO

Revue documentaire

Annexe 3 : Outils de collecte

Guide d'entretien (Exemple de guide d'entretien)

1. PRESENTATION DE L'OBJET DE LA MISSION

L'objectif de la présente mission porte sur l'évaluation finale du Plan Cadre des Nations Unies sur l'aide au développement (UNDAF) 2019-2021. Il s'agit particulièrement d'apprécier avec vous, les principaux acteurs de mise en œuvre, la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact des interventions menées dans le cadre de l'UNDAF 2019-2021 en matière de santé, de santé sexuelle, de santé de la reproduction, de lutte contre le VIH/sida, de nutrition, et d'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement. Nos questions porteront principalement sur la collaboration de votre ministère/institution avec les agences du système des Nations Unies (UNFPA, UNICEF, OMS, FAO, PAM, ONUSIDA, OMS) entre 2019 et 2020. Nous vous assurons que les informations collectées resteront confidentielles et ne seront utilisées que pour des fins statistiques (la confidentialité sera assurée).

2. Issue de l'entretien

N°	Thème	Réponses	Code
Q01	Date de l'entretien	
	Heure de début	
	Heure de fin	
	Durée	

3. Identification du répondant

N°	Thème	Réponses	Code
Q02	Dénomination du ministère/institution	
Q03	Nom et prénoms du répondant	
Q04	Fonction du répondant	
Q05	Contact	Tel :	

		Email.....	
--	--	---------------------	--

4. Identification du consultant

Q06	Nom et prénom du consultant	
Q07	Contact	Tel :	
		Email.....	

5. - Informations de base sur l'UNDAF 2019 – 2021

Vous connaissez sans doute le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Q08	Votre ministère/institution avait-il pris part à la formulation de l'UNDAF 2019-2021 ?	Si oui inscrivez 1 dans la case réservée au code Si non inscrivez 2 dans la case réservée au code	
Q09	Si oui : pensez-vous que le processus de formulation de l'UNDAF 2019 - 2021 était participatif et inclusif NB : si oui, inscrivez 1 dans la case réservée au code ; sinon inscrivez 2	Implication effective des représentant(e)s du parlement	
		Implication effective des représentant(e)s des autres institutions publiques de l'Etat	
		Implication effective des représentant(e)s de la société civile	
		Implication effective des représentant(e)s du secteur privé	
		Implication effective des représentant(e)s des collectivités territoriales	
		Implication effective des représentant(e)s des communautés de base	
		Implication effective des représentant(e)s des femmes	
		Implication effective des représentant(e)s des enfants	
		Implication effective des représentant(e)s des adolescent (e)s	
Q10	Si non, pourquoi votre ministère/Institution n'avait-il pas pris part au processus de formulation de l'UNDAF 2019 - 2021 ?	Donnez au plus trois raisons :	
		1..... 2..... 3.....	

Q11	Pensez-vous que le gouvernement avait joué un rôle clé dans le processus de formulation de l'UNDAF 2019 - 2021 ?	Si oui inscrivez 1 dans la case réservée au code Si non inscrivez 2 dans la case réservée au code	
Q12	Pensez-vous que l'UNDAF 2019 - 2021 est utilisé comme un outil de dialogue et de programmation dans votre collaboration avec les agences des nations Unies ?	Si oui inscrivez 1 dans la case réservée au code Si non inscrivez 2 dans la case réservée au code	

6. Pertinence de l'UNDAF 2019 - 2021

Q13	Quelles sont les politiques et stratégies sectorielles visant l'amélioration de la situation de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (e) s mises en œuvre dans votre ministère/institution au cours de la période 2019-2020 dans le domaine de la santé, de la santé sexuelle et reproductive, du VIH/SIDA, de la nutrition, de l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement ?	1..... 2..... 3..... 4..... 5..... 6..... 7.....	
Q14	Pensez-vous que l'UNDAF 2019 - 2021 est aligné à ces politiques et stratégies sectorielles mise en œuvre par votre ministère/institution ? NB : si oui, inscrivez 1 dans la case réservée au code ; sinon inscrivez 2	1..... 2..... 3..... 4..... 5..... 6..... 7.....	
Q15	Votre ministère/Institution a-t-il bénéficié des appuis d'une/des agences des Nations Unies (UNFPA, UNICEF, PAM, FAO, OMS, ONUFEMMES, ONUSIDA) en 2019 -2020?	Si oui inscrivez 1 dans la case réservée au code Si non inscrivez 2 dans la case réservée au code	
Q16		Formations	

	Si oui, quels sont les types d'appui reçus par votre ministère/institution ? NB : si oui, inscrivez 1 dans la case réservée au code ; sinon inscrivez 2	Equipements	
		Fournitures	
		Appuis conseils	
		Développement de logiciels	
		Etudes	
		Préparation de lois, politiques et stratégies	
		Autres à préciser-----	
Q17	Si oui, ces appuis ont-ils été alignés aux priorités, objectifs/résultats/activités de votre ministère/Institution ou ont-ils répondu à ses besoins ?	Si oui inscrivez 1 dans la case réservée au code Si non inscrivez 2 dans la case réservée au code	

7. Positionnement stratégique de l'équipe pays des Nations Unies à travers l'UNDAF 2019 - 2021 ?

Q18	Quels sont selon vous les domaines d'appui stratégiques dans votre secteur ? NB : si oui, inscrivez 1 dans la case réservée au code ; sinon inscrivez 2	Formulation des politiques et plans d'actions	
		Appui aux reformes	
		Formation et recrutement du personnel	
		Equipement et logistique	
		Construction des infrastructures	
		Fonctionnement des instances	
		Autres à préciser	
Q19	Quelles sont les agences du système des Nations Unies qui sont intervenues dans votre secteur au cours de la période 2019-2020 ?	UNFPA	
		UNICEF	
		PAM	
		FAO	
		OMS	
		ONUFEMMES	
		ONUSIDA	
Q20	Dans quels domaines stratégiques vous ont-elles soutenues votre ministère/institution?	Formations	
		Equipements	
		Fournitures	

	NB : si oui, inscrivez 1 dans la case réservée au code ; sinon inscrivez 2	Appuis conseils	
		Développement de logiciels	
		Etudes	
		Préparation de lois, politiques et stratégies	
		Autres à préciser-----	
Q20	Les interventions stratégiques des agences du système des Nations Unies sont-elles? NB : si oui, inscrivez 1 dans la case réservée au code ; sinon inscrivez 2	Complémentaires ? Concurrentielles ? Autres à préciser.....	
Q21	Pensez-vous que le positionnement des agences des Nations Unies intervenant dans votre ministère/Institution ou dans votre secteur/domaine d'intervention est stratégique par rapport aux priorités, aux défis et enjeux de votre secteur ou domaine d'intervention ?	Positionnement stratégique complète, inscrivez 1 dans la case réservée au code Positionnement stratégique partiel, inscrivez 2 dans la case réservée au code Positionnement pas du tout stratégique, inscrivez 3 dans la case réservée au code Ne sais pas, inscrivez 9 dans la case réservée au code	
Q22	Donnez les raisons	

8. Efficacité de la mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021

Q23	Pensez-vous que les résultats visés par les appuis des agences des Nations Unies à travers l'UNDAF 2019-2021 ont – ils été atteints dans le domaine de : NB : si oui, inscrivez 1 dans la case réservée au code ; sinon inscrivez 2	L'utilisation équitable des services de santé par les femmes, les enfants et les adolescent(e)s vulnérables et les victimes des catastrophes?	
		L'utilisation équitable des services de santé sexuelle par les femmes, les enfants et les adolescent(e)s vulnérables et les victimes des catastrophes?	
		L'utilisation équitable des services de santé de la reproduction par les femmes, les enfants et les adolescent(e)s vulnérables et les victimes des catastrophes?	
		L'utilisation équitable des services de lutte contre le VIH/SIDA par les femmes, les enfants et les	

		adolescent(e)s vulnérables et les victimes des catastrophes?	
		L'utilisation équitable des services de nutrition par les femmes, les enfants et les adolescent(e)s vulnérables et les victimes des catastrophes?	
		L'accès équitable à l'eau par les femmes, les enfants et les adolescent (e)s vulnérables et ceux victimes de catastrophe ?	
		L'accès équitable à l'hygiène par les femmes, les enfants et les adolescent (e)s vulnérables et ceux victimes de catastrophe ?	
		L'accès équitable à l'assainissement par les femmes, les enfants et les adolescent (e)s vulnérables et ceux victimes de catastrophe ?	
Q24	Si oui, quels ont été les facteurs qui expliquent le succès ?	
Q25	Si non, quels ont été les facteurs qui expliquent l'échec ?	
Q26	Pensez-vous que les résultats visés par les appuis de l'agence/des agences des Nations Unies ont été atteints (en 2019 - 2020) dans les délais fixés ?	Si oui inscrivez 1 dans la case réservée au code Si non inscrivez 2 dans la case réservée au code	

Q32	Pensez-vous que le calendrier de mise en œuvre des activités pour atteindre les objectifs/résultats escomptés a été respecté ?	Si oui inscrivez 1 dans la case réservée au code Si non inscrivez 2 dans la case réservée au code	
Q33	Si oui, donnez quelques raisons	
Q34	Si non, pourquoi ? Donnez les raisons	

10. Cohérence de la mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021

Q35	Pensez-vous que les appuis des agences des Nations Unies qui ont intervenu dans votre ministère/Institution ont été cohérents en termes de synergies et de complémentarités ?	Si oui, inscrivez 1 dans la case réservée au code ; Sinon inscrivez 2 dans la case réservée au code	
Q36	Si oui, donnez quelques raisons	
Q37	Si non, pourquoi ? Donnez les raisons	
Q38	Pensez-vous que les appuis de l'agence ou des agences des Nations Unies qui ont intervenu dans votre ministère/Institution ont été cohérents en termes de synergies et de complémentarités avec ceux des autres PTF ou d'autres intervenants ?	Si oui inscrivez 1 dans la case réservée au code Si non inscrivez 2 dans la case réservée au code	
Q39	Si oui, donnez quelques raisons	

Q40	Si non, pourquoi ? Donnez les raisons	
------------	---------------------------------------	----------------------------------	--

11. Viabilité des bénéfices et des processus mis en place à travers la mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021

Q41	Pensez-vous que les processus mis en place ou les changements induits par les appuis de l'agence ou des agences des Nations Unies intervenant dans votre ministère/Institution ou dans votre secteur/Domaine seront pérennisés après son ou leur retrait/désengagement ?	Si oui inscrivez 1 dans la case réservée au code Si non inscrivez 2 dans la case réservée au code	
Q42	Si oui, , quels facteurs ou quels mécanismes ont été mis en place pour garantir la pérennisation de ces processus ou des changements induits par ces appuis ?	
Q43	Si non, pourquoi ? Donnez les raisons	

Fiche de collecte

La présente fiche de collecte a été conçue à la suite de l'examen des rapports produits par les consultants nationaux et des entretiens avec les spécialistes du suivi et évaluation de la majorité des agences. Elle permet de recueillir des données et des informations complémentaires auprès des agences des Nations Unies afin d'enrichir l'analyse de l'efficacité, de la cohérence, de la viabilité et de la gouvernance de la mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021.

Cette fiche de collecte n'est donc pas un guide d'entretien ni un questionnaire. Elle se veut simple et facile à remplir dans un délai très court. Elle doit être remplie par les responsables du suivi et d'évaluation des agences. Cependant, pour les agences qui n'ont pas de spécialistes de suivi et évaluation, elle doit être remplie par les responsables des programmes. Les données et les informations fournies doivent être claires, concises et précises pour faciliter leur exploitation.

Désignation de l'agence :

.....

Noms, prénoms et contacts du Spécialiste du suivi et évaluation/programme :

.....

.....

.....

Date :

I - Résultats clés atteints ou livrables de votre agence au cours de la période 2019 - 2021

(Indiquer simplement les livrables clés sans commentaires. Il ne faut pas lister tous les livrables de votre agence. Il ne faudra pas non plus indiquer des résultats de processus. Par exemple : Nombre de réunions tenues, nombre de missions ou visites de terrain, nombre de sessions de formations organisées, etc.)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....
.....
.....

III.2 - Cohérence externe

(Indiquer de façon succincte, concise et claire les synergies et les complémentarités établies par votre agence avec des PTF ou des partenaires nationaux à travers des programmes, des projets ou des activités)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

IV - Viabilité des résultats atteints et des interventions mises en œuvre par votre agence

(Indiquer ou décrire de façon succincte, concise et claire les mesures ou les mécanismes mis en place et les stratégies adoptées par votre agence pour garantir la viabilité des résultats atteints et des interventions mises en œuvre)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

V - Gouvernance de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'UNDAF 2019 - 2021

(Donner votre appréciation critique sur la gouvernance de façon succincte et claire)

.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....

V.1 - Appropriation de l'UNDAF

(Alignement du programme de votre agence à l'UNDAF, connaissance et utilisation de l'UNDAF comme document de référence par le personnel de votre agence particulièrement par le personnel du programme ; Votre appréciation critique sur l'appropriation de l'UNDAF)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

V.2 - Fonctionnement des groupes de résultats et des groupes thématiques

(Participation effective et active de votre agence aux réunions ou autres activités des groupes résultats ; Votre appréciation critique sur le fonctionnement des groupes résultats et des groupes thématiques)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

V.3 - Programmation conjointe

(Participation effective et active de votre agence au processus d'élaboration et de révision des plans de travail conjoints ; Votre appréciation critique sur la programmation conjointe)

.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....

V.4 - Suivi et evaluation

(Participation effective et active de votre agence au suivi et évaluation de l'UNDAF : Visites conjointes de terrain, revues annuelles, évaluation finale, etc. ; Contribution de votre agence au renforcement des capacités nationales en statistiques, suivi et évaluation ; Votre appréciation critique sur le suivi et évaluation de l'UNDAF)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

V.5 - Rôle et Valeur ajoutée du Bureau du Coordonnateur resident dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'UNDAF 2019 - 2021

(Donner votre appréciation critique sur le rôle et la valeur ajoutée du Bureau du Coordonnateur resident dans la mise en œuvre, le suivi et évaluation de l'UNDAF, le fonctionnement des groupes resultats et des groupes thématiques)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

V - Leçons apprises et recommandations

V.1 - Leçons apprises

(En vous référant aux données et informations fournies ci-dessus, indiquer de façon succincte, concise et claire les leçons apprises par votre agence de la mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021)

.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....

V.2 - Recommandations

(En vous référant aux données et informations fournies ci-dessus, proposer de façon succincte, concise et claire les recommandations de votre agence pour améliorer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'UNDAF pour le prochain cycle , renforcer le rôle et la valeur ajoutée du Bureau du Coordonnateur résident)

.....
.....

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

N°	Noms & Prénoms	Fonctions
1	<i>Aubin Louise</i>	Coordonnateur résidente des Nations Unies
2	<i>Ladouceur Daniel</i>	Chef du Bureau du Coordonnateur résident (BCR)
3	<i>Maharouf Oyolola</i>	Economiste au BCR
4	<i>Hadjara Galadima</i>	Chargée du suivi et l'évaluation au BCR
5	<i>Hadjar Diaby a Moussa</i>	Chargée des partenariats et de la mobilisation des ressources
6	<i>Aminta Hassimi Larabou</i>	Chargée de la communication au BCR
7	<i>Frederic Aka</i>	Consultant Paix et sécurité au BCR
8	<i>Assoumane Mourjanatou</i>	Inspectrice principale du trésor, Directrice générale du budget a.i - Ministère des finances
9	<i>Zeinab Hamza Diaby</i>	Représentante résidente a.i Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme
10	<i>Attaher Maiga</i>	Représentant de la FAO
11	<i>Eloi Kouadio-IV</i>	Représentant résident adjoint PNUD
12	<i>Blaise Ehowe Nguem</i>	Economiste Banque mondiale
13	<i>Rasmane Ouedraogo</i>	Représentant résident du FMI
14	<i>Amadou Saley Oumarou</i>	Haut-commissaire à la modernisation de l'Etat
15	<i>Moussa Oumarou</i>	Directeur administratif Ministère de l'intérieur et de la décentralisation
16	<i>Ntandou Bouzitou Gervais D.</i>	Assistant technique chargé des politiques FAO HC 3N
17	<i>Goroke Moussa Karimou</i>	Directeur général de l'Union caisses mutuelles du Niger
18	<i>Reki Djermakoye</i>	Présidente Directrice générale Organisation Mata & Matassa Investing SA
19	<i>Mamady Fatta Kourouma</i>	Representant adjooint UNHCR

20	<i>Sadiku Adjao Lahissi</i>	Coordonnateur programme Spotlight
21	<i>Kane Ismail Abdoulaye</i>	Human rights officer Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme
22	<i>Quynh Pham</i>	Programme management officer
23	<i>Abdoulahi Garba</i>	Coordonnateur CAPEG – Cabinet du Premier Ministre
24	<i>Jeau Claude Cigwerhe</i>	PBF Coordinator officer
25	<i>Haladou</i>	Data manager OMS
26	<i>Bizo Moussa</i>	Conseiller en economie de la santé OMS
27	<i>Eric Rwabidadi</i>	Representative and country Director FIDA
28	<i>Alhassane Moussa</i>	Livelihood Associate programme
29	<i>Jean Olivier Yara</i>	Spécialiste technique Finance numérique UNCDF
30	<i>Mamadou Sebego</i>	Economiste - CEA Bureau sous-regional pour l'Afrique de l'ouest
31	<i>Mariama Madougou Moussa</i>	Ambassade de Belgique
32	<i>Sandra Guillaume</i>	Coordonnatrice Bureau intersection du Protocol - Médecins sans frontières
33	<i>Abdoulaye Baldé</i>	Senior technical advisor Peace and security programm PNUD
34	<i>Zampaligre Fatimata</i>	Health system Coordinator - OMS
35	<i>Issouf Oumar Maiga</i>	Réprésentant résident UEMOA
36	<i>Ernest Bamou</i>	Conseiller économique – Division analyses économiques et stratégies de développement
37	<i>Mathurin Irie</i>	Responsable suivi et évaluation Spotlight
38	<i>Sale Malam</i>	Responsable des statistiques du commerce extérieur Ministère du plan
39	<i>Abdoulaye Gueye</i>	Responsable suivi et évaluation UNICEF
40	<i>Kalidou Diallo</i>	Economiste pays BAD
41	<i>Amadou Diouf</i>	Chef de section initiatives sous-régionales CEA

42	<i>Mainassara Assouman</i>	Directeur général du plan et de la prospective
43	<i>Seynou Yayeh</i>	Responsable cellule suivi et évaluation Ministère du plan
44	<i>Adama Moussa</i>	Représentant résident ONU FEMMES
45	<i>Harouna Moussa Ibrahim</i>	M&E UNICEF
46	<i>Djibo Banaou</i>	Coordonnateur programme FAO
47	<i>Ibrahim Issoufou</i>	Ministère du plan
48	<i>Cousin Jaime</i>	Head of the programme support unit OIM
49	<i>Maria Iboune</i>	PMSU PNUD
50	<i>Cheikh Amadou Tidiane Ndiaye</i>	Expert population UNFPA
51	<i>Koala Soutongnooma Yves Abdoul</i>	M&E OIM
52	<i>Mourtala Sani</i>	Programm officer PNUD
53	<i>Issa Abdoul Razaou</i>	M&E UNFPA
54	<i>Mamoudou Soumana Nassamou</i>	ONU FEMMES
55	<i>Mahaman Salissou</i>	ONU FEMMES
56	<i>Oueuhi Edwige Jacqueline Gue</i>	UNHCR
57	<i>Rakia Ibrahsaidou</i>	PAM
58	<i>Idrissa Issaabarchi</i>	PAM
59	<i>Mahamadou Alzouma</i>	UNFPA
60	<i>Amadou Abdoul Aziz</i>	BCEAO
61	<i>Harouna Adamou</i>	Maire commune rurale de Allakaye (région de Tahoua)
62	<i>Souley Habou</i>	Secrétaire général commune rurale de Allakaye
63	<i>Souley Habou</i>	Maire adjoint commune rurale de Allakaye
64	<i>Ibro Dan Hantché</i>	CDA commune rurale de Allakaye
65	<i>Fatchima Mahamane</i>	Village Kolloma Baba
67	<i>Bachira Ibrahim</i>	Village Kolloma Baba

Annexe 5 : Liste des documents consultés

N°	Documents
1	<i>Arrêté portant création du comité de pilotage de l'UNDAF 2019 - 2021</i>
2	<i>Bilan des 10 ans de mise en œuvre du programme de la renaissance du NIGER CAPEG</i>
3	<i>Constitution de la septième république du Niger – 25 novembre 2010</i>
4	<i>CPIA 2019 Banque mondiale</i>
5	<i>Documents CPD 2019 - 2021 - PNUD – UNICEF - UNFPA</i>
6	<i>Document de stratégie pays BAD 2018 - 2022</i>
7	<i>Document du PDES 2017 - 2021</i>
8	<i>Feuille de route ODD Niger</i>
9	<i>Guidelines for the evaluation of United Nations sustainable Development Cooperation Framework</i>
10	<i>Overview of the economy 2020 – 2021 - RCO</i>
11	<i>Plan cadre des Nations Unies d'assistance au développement (UNDAF) 2019 - 2021</i>
12	<i>Plans de travail conjoints groupes résultats 1, 2, 3, 4 & 5</i>
13	<i>Plan de réponse humanitaire 2021</i>
14	<i>Projet accès aux services énergétiques PNUD</i>
15	<i>Projet gestion durable des terres PNUD</i>
16	<i>Projet gestion durable de la biodiversité</i>
17	<i>Projet renforcement de la résilience</i>
18	<i>Rapports annuels de performance 2019, 2020 - CAPEG</i>
19	<i>Rapports annuels orientés sur les résultats (ROAR) 2019, 2020 & 2021 PNUD</i>
20	<i>Rapports annuels UNFPA</i>
21	<i>Rapports bilan Effets 1, 2, 3, 4 & 5</i>
22	<i>Rapport bilan synthèse sur la mise en œuvre de l'UNDAF 2019 - 2021</i>

- 23 *Rapport du Coordonnateur résident 2021*
- 24 *Rapport diagnostic stratégique réalisé par le Ministère du plan 2021*
- 25 *Rapport de l'enquête conjointe sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages au Niger - 2017*
- 26 *Rapport de l'enquête nationale sur la fécondité et la mortalité des enfants de cinq ans*
- 27 *Rapport de l'évaluation de l'approche communes de convergence*
- 28 *Rapport de l'évaluation finale de l'UNDAF 2014 - 2018*
- 29 *Rapport de l'évaluation finale du PDES 2017 - 2021*
- 30 *Rapport de l'enquête de perception des acteurs de mise en œuvre du PDES 2017 – 2021*
- 31 *Rapport enquêtes SMART 2020*
- 32 *Rapport Gender balanced scorecard 2021*
- 33 *Rapport de mise en œuvre du PDES 2017 - 2021*
- 34 *Rapports nationaux volontaires sur les ODD 2018, 2021*
- 35 *Rapport de priorisation des ODD au Niger*
- 36 *Rapport sur l'Etat des droits humains au Niger 2019 - 2021*
- 37 *Rapport sur l'émergence d'une classe moyenne au Niger*
- 38 *Rapport sur les indicateurs de l'eau et de l'assainissement 2021 Ministère du plan*
- 39 *Rapport sixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de demande de dérogation 2020*
- 40 *Stratégie autonomisation de la femme*
- 41 *Situation de l'économie et de la pauvreté au temps de la COVID-19, printemps 2020*
- 42 *Stratégie de développement durable et croissance inclusive (SDDCI)*
- 43 *Stratégie nationale des pôles régionaux*